Quatre-vingt-huitième année. — N° 274. Le Numéro : 15 francs. Samedi 24 Novembre 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063-13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du **CONSEIL ÉCONOMIQUE** { Avis et rapports ; / Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des **DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS** comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente:

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Développement économique.

(Décrets nos 56-1131 à 56-1146 du 13 novembre 1956, publiés au *Journal officiel* du 14 novembre 1956.)

N° 56-159 S Prix : **35 F.**

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêté du 10 novembre 1956 autorisant le versement par les collectivités d'Alsace et de Lorraine d'indemnités aux magistrats et greffiers qui participent au fonctionnement des conseils de prud'hommes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle (p. 11230).

Arrêté du 19 novembre 1956 modifiant l'arrêté du 25 février 1948 portant création de commissions administratives paritaires auprès de la direction de l'éducation surveillée au ministère de la justice (p. 11231).

Arrêté du 19 novembre 1956 relatif aux épreuves et au programme du concours pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale prévu à l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 en ce qui concerne le conseil d'Etat (p. 11231).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 14 novembre 1956 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 11232).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 22 novembre 1956 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11232).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 20 novembre 1956 portant concession de la médaille militaire (p. 11232).

Décrets du 20 novembre 1956 portant promotion d'ingénieurs généraux des travaux maritimes et désignation d'un ingénieur général comme inspecteur général des travaux maritimes (p. 11239).

Décret du 20 novembre 1956 portant promotion dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers inscrits au tableau d'avancement des réserves de 1956 (p. 11239).

Décrets du 22 novembre 1956 portant élévation à la dignité de grand officier, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11241).

Décret n° 56-1154 pour l'application de l'article 13 de la loi n° 56-1115 du 9 novembre 1956 portant création et statut du corps des magistrats militaires, du corps des officiers greffiers et des cadres des sous-officiers commis greffiers et des sous-officiers huissiers appariteurs du service de la justice militaire des forces armées (rectificatif) (p. 11245).

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre (rectificatif) (p. 11245).

Arrêté du 29 octobre 1956 fixant la durée de la période pratique d'application des commissaires lieutenants et sous-lieutenants dans l'emploi d'officier chargé des détails d'une unité dotée d'aéronefs (p. 11245).

Arrêté relatif aux services à accomplir, en vue de leur avancement, par les officiers supérieurs des armes de l'armée de terre (rectificatif) (p. 11245).

Arrêté portant nomination de membres suppléants des commissions consultatives centrales des marchés (air) (p. 11245).

Arrêtés portant promotions, nominations, reclassement, détachement, mise « hors cadres, en mission », admissions à la retraite et annulant les dispositions d'un précédent arrêté:

Armée de terre (active) (p. 11245).

Armée de mer (réserve) (p. 11245).

Génie maritime (p. 11246).

Personnel administratif civil de la marine (p. 11246).

Personnels civils extérieurs de l'air (p. 11246).

Régisseurs d'avances (p. 11246).

Service des poudres (p. 11246).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 11246).

Liste d'admission à l'école nationale supérieure de l'aéronautique (p. 11246).

Liste des véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (p. 11246).

Tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve (année 1956) (rectificatif) (p. 11246).

Tableau de départ outre-mer du 1er novembre 1956 (additif) (p. 11246).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-1185 du 21 novembre 1956 modifiant le décret n° 50-446 du 19 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger (p. 11247).

Arrêté du 20 novembre 1956 fixant la valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti admis en règlement de droits de mutation (p. 11248).

Arrêtés portant nomination d'agents de change près la Bourse de Paris (p. 11248).

Arrêté portant admission à la retraite et rectificatif (inspection générale des finances et administration centrale des finances) (p. 11249).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté portant nomination d'un rapporteur à la commission consultative des marchés du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale (p. 11249).

Industrie et commerce.

Arrêté du 19 novembre 1956 accordant le renouvellement et l'autorisation de mutation d'un permis d'exploitation de mines (p. 11249).

Arrêté portant agrément d'experts pour la visite des générateurs de vapeur (p. 11249).

Agriculture.

Décret du 23 novembre 1956 portant nomination du directeur des études économiques et du plan à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'agriculture (p. 11249).

Décret du 23 novembre 1956 portant nomination du directeur de l'enseignement agricole à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'agriculture (p. 11249).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Décret du 20 novembre 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur et rectificatif (p. 11250).

Travail et sécurité sociale.

Décret du 21 novembre 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11250).

Arrêté du 16 novembre 1956 portant report de crédits (fonds de concours) (p. 11250).

Arrêté du 23 novembre 1956 fixant les conditions dans lesquelles sont évaluées les charges visées sous les numéros 2° et 3° de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles (p. 11250).

Santé publique et population.

Arrêté portant nomination au conseil supérieur d'hygiène publique de France (p. 11251).

Successions en déshérence (p. 11251).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Décès d'un député. — Délégation de députés. — Convocation de commission (p. 11253).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions (p. 11254).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Réunion de commission du vendredi 23 novembre 1956. — Convocations de commissions (p. 11255).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 11256).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Avis relatif à l'extension d'un avenant à l'annexe à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire (p. 11257).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension d'un avenant à l'annexe à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire (p. 11257).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale (p. 11257).

Annonces (p. 11258).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Versement par les collectivités d'Alsace et de Lorraine d'indemnités aux magistrats et greffiers qui participent au fonctionnement des conseils de prud'hommes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget,

Vu la loi du 30 juin 1901 sur les conseils de prud'hommes industriels d'Alsace-Lorraine;

Vu la loi du 6 juin 1901 relative aux prud'hommes commerciaux d'Alsace-Lorraine;

Vu l'article 7 de l'ordonnance du 17 mai 1945 relative aux services publics des départements et des communes et de leurs établissements publics,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les collectivités locales des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont autorisées à verser des indemnités aux magistrats, en activité ou en retraite, qui exercent les fonctions de président des conseils de prud'hommes d'Alsace et de Lorraine.

Art. 2. — Lorsque le nombre des affaires examinées pendant l'année précédente par un conseil de prud'hommes a été inférieur à cinquante, le montant maximum de l'indemnité allouée l'année suivante à son président ne pourra pas dépasser 50.000 F par an.
Lorsque le nombre des affaires examinées pendant l'année précédente par un conseil de prud'hommes a été inférieur à cent, le montant maximum de l'indemnité allouée l'année suivante à son président ne pourra dépasser 100.000 F par an.
Lorsque le nombre des affaires examinées pendant l'année précédente par un conseil de prud'hommes a été égal ou supérieur à cent, le montant maximum de l'indemnité allouée l'année suivante à son président ne pourra pas dépasser 150.000 F par an.

Art. 3. — Les vice-présidents des conseils de prud'hommes en Alsace et en Lorraine sont rémunérés par vacations proportionnelles au nombre de séances auxquelles ils ont participé.
Suivant la catégorie à laquelle appartient le conseil de prud'hommes, le total annuel des vacations allouées au vice-président ne peut dépasser 75 p. 100 du maximum prévu à l'article 2 ci-dessus, pour l'indemnité forfaitaire du président.

Art. 4. — Les collectivités locales des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle sont autorisées à verser des indemnités aux greffiers, en activité ou en retraite, qui participent au fonctionnement des juridictions visées aux articles précédents en qualité de secrétaires.
Lorsque le nombre des affaires examinées pendant l'année précédente par un conseil de prud'hommes a été inférieur à cinquante, le montant maximum de l'indemnité allouée l'année suivante au secrétaire ne pourra pas dépasser 30.000 F par an.
Lorsque le nombre des affaires examinées pendant l'année précédente par un conseil de prud'hommes a été inférieur à cent, le montant maximum de l'indemnité allouée l'année suivante au secrétaire ne pourra pas dépasser 70.000 F par an.
Lorsque le nombre des affaires examinées pendant l'année précédente par un conseil de prud'hommes a été égal ou supérieur à cent, le montant maximum de l'indemnité allouée l'année suivante au secrétaire ne pourra pas dépasser 110.000 F.

Art. 5. — Les secrétaires adjoints des conseils de prud'hommes en Alsace et en Lorraine sont rémunérés par vacations proportionnelles au nombre de séances auxquelles ils ont participé.
Suivant la catégorie à laquelle appartient le conseil de prud'hommes, le total annuel des vacations allouées au secrétaire adjoint ne peut dépasser 75 p. 100 du maximum prévu à l'article 4 ci-dessus pour l'indemnité forfaitaire du secrétaire.

Art. 6. — Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat au budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet au 1er janvier 1956.

Fait à Paris, le 10 novembre 1956.

Pour le ministre d'Etat, garde des sceaux,
chargé de la justice, et par délégation:
Le directeur du personnel et de la comptabilité,
LÉO-HENRI FÉNIÉ.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:
Le secrétaire général,
RENÉ PAIRA.

Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le sous-directeur du budget,
ROSSARD.

Modification de l'arrêté du 25 février 1948 portant création de commissions administratives paritaires auprès de la direction de l'éducation surveillée au ministère de la justice.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;
Vu le décret n° 47-1370 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi susvisée et relatif aux commissions administratives paritaires et aux comités techniques paritaires et les textes qui l'ont modifié;
Vu le décret n° 56-398 du 23 avril 1956 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel d'éducation des services extérieurs de l'éducation surveillée;
Vu l'arrêté du 25 février 1948 portant création auprès de la direction de l'éducation surveillée au ministère de la justice de commissions paritaires, modifié;
Sur la proposition du directeur de l'éducation surveillée,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le tableau figurant à l'article 2 de l'arrêté du 25 février 1948 est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du personnel d'éducation des services extérieurs de l'éducation surveillée:

COMMISSION compétente à l'égard :	NOMBRE de représentants de l'administration.	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS du personnel.
1° Des directeurs de 1re classe et de 2e classe, sous-directeurs chefs de service éducatif, éducateurs.	6	1 directeur de 1re classe. 1 suppléant du même grade. 1 directeur de 2e classe. 1 suppléant du même grade. 1 sous-directeur. 1 suppléant du même grade. 1 chef de service éducatif. 1 suppléant du même grade. 2 éducateurs. 2 suppléants du même grade.

(Le reste sans changement.)

Art. 2. — Le directeur de l'éducation surveillée au ministère de la justice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1956.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice,
et par délégation
Le conseiller technique,
PIERRE SOUDET.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

Epreuves et programme du concours pour l'accès à l'emploi d'attaché d'administration centrale prévu à l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 en ce qui concerne le conseil d'Etat.

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier des attachés d'administration centrale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les deux sessions du concours spécial d'attaché d'administration prévu à l'article 23 du décret n° 55-1648 du 16 décembre 1955 auront lieu au conseil d'Etat au cours du quatrième trimestre 1956 et du premier trimestre 1957.

Art. 2. — Ce concours comporte les épreuves écrites et orales suivantes:

A. — *Epreuve écrite.*

(Durée: trois heures trente.)

Rédaction d'une note ou d'une lettre administrative d'après les éléments photocopiés ou ronéotés d'un dossier ou d'une décision de jurisprudence fournis aux candidats, suivie d'une question destinée à permettre d'apprécier l'aptitude du candidat à situer le sujet traité sur un plan général (coefficient 2 pour la rédaction de la note, coefficient 1 pour le réponse à la question).
Le sujet de cette épreuve sera commun à tous les candidats.

B. — *Epreuves orales.*

1° Conversation de dix minutes avec le jury, après une préparation de quinze minutes sur un sujet pris parmi les matières du programme annexé au présent arrêté (coefficient 2);
2° Interrogation sur les attributions du service auquel le candidat est affecté et à l'exercice desquelles il collabore (coefficient 1).

C. — *Epreuve facultative.*

Les candidats peuvent demander à subir une épreuve facultative portant sur une des langues étrangères suivantes: anglais, allemand, espagnol, italien.
Cette épreuve consiste en une version sans dictionnaire d'un texte du niveau du baccalauréat (durée: une heure, coefficient 1).

Art. 3. — Il est attribué à chacune des épreuves une note variant de 0 à 20. Chaque note sera multipliée par le coefficient fixé à l'article 2 ci-dessus. La somme des produits ainsi obtenus forme le total des points pour l'ensemble des épreuves.

Toutefois, la note attribuée à l'épreuve facultative n'entre en compte que pour les points excédant la note 10 et n'est retenue que pour les candidats ayant obtenu à l'ensemble des épreuves écrites et orales la note 72.

Art. 4. — L'épreuve écrite est éliminatoire. Seuls pourront être admis aux épreuves orales les candidats qui auront obtenu une note au moins égale à 30.

Seuls pourront être déclarés définitivement admis les candidats qui auront obtenu un nombre total de points égal à 72.

Art. 5. — Le jury arrête la liste des candidats admis à prendre part aux épreuves orales et la liste de classement définitif à l'issue de ces dernières.

Si plusieurs candidats ont obtenu le même nombre de points, la priorité est accordée à celui qui a obtenu la note la plus élevée à l'épreuve écrite et, au cas d'égalité de note à cette épreuve, au candidat ayant obtenu la note la plus élevée à la première épreuve orale.

Art. 6. — Au moment de son inscription, chaque candidat devra indiquer le service auquel il est affecté et s'il désire subir une épreuve de langue étrangère.

Art. 7. — Le maître des requêtes, secrétaire général du conseil d'Etat, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 novembre 1956.

Pour le ministre d'Etat, garde des sceaux, chargé de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE NICOLAY.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, et par délégation:
Le directeur de la fonction publique,
PIERRE CHATENET.

ANNEXE

Programme de la première épreuve orale.

I. — La Constitution.

II. — L'organisation administrative.

III. — Le pouvoir réglementaire: étendue et limites. Les attributions administratives du conseil d'Etat.

IV. — Les juridictions administratives: organisation et compétence. Recours contentieux. Responsabilité de la puissance publique. Le tribunal des conflits.

V. — Le statut des personnels des administrations de l'Etat. Loi du 19 octobre 1946. Situation générale des fonctionnaires. Commissions administratives et comités techniques paritaires. Recrutement, conditions d'accès aux emplois de l'Etat. Rémunération. Avancement. Positions. Discipline.

VI. — Notions générales sur le budget de l'Etat et de la comptabilité publique. Contrôle des dépenses engagées. Cour des comptes et cour de discipline budgétaire.

VII. — Notions sur les marchés de l'Etat.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 14 novembre 1956:

1° A été définitivement annulée, sur les crédits ouverts à titre de fonds de concours pour l'exercice 1956, une somme de 80 millions 700.000 F, applicable aux chapitres ci-après du budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères):

Chap. 31-11. — Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités	35.000.000 F.
Chap. 31-12. — Services à l'étranger. — Frais de représentation et divers	5.000.000
Chap. 31-12. — Services à l'étranger. — Matériel	13.000.000
Chap. 31-91. — Loyers et indemnités de réquisition	500.000
Chap. 42-22. — Relations culturelles avec l'étranger	27.200.000
Total	80.700.000 F.

2° A été ouvert, à titre de fonds de concours sur 1956, un crédit de 80.700.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget des affaires étrangères (I: Services des affaires étrangères):

Chap. 31-11. — Services à l'étranger. — Rémunérations principales et indemnités	35.000.000 F.
Chap. 31-12. — Services à l'étranger. — Frais de représentation et divers	5.000.000
Chap. 31-12. — Services à l'étranger. — Matériel	13.000.000
Chap. 31-91. — Loyers et indemnités de réquisition	500.000
Chap. 42-22. — Relations culturelles avec l'étranger	27.200.000
Total	80.700.000 F.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 22 novembre 1956 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 novembre 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 novembre 1956 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Blein (Jean), conseiller général, maire de la Verpillière (Isère); 29 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

Par décret en date du 22 novembre 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 novembre 1956 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour services exceptionnels rendus à l'occasion de son mandat électif:

M. Hébert (Armand), maire de Boncourt (Eure-et-Loir); 60 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives, dont 27 ans de fonctions de maire.

Par décret en date du 22 novembre 1956, pris sur la proposition du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur, après avis du conseil de l'ordre en date du 8 novembre 1956 portant que la nomination de ce décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

M. Reutin (Félix), adjoint au maire de Royan (Charente-Maritime); 63 ans de pratique professionnelle, de services militaires et de fonctions électives.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 20 novembre 1956 portant concession de la médaille militaire.

Par décret du Président de la République en date du 20 novembre 1956, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la loi n° 55-1061 du 6 août 1955; vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1956 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée aux officiers mariniers et quartiers-maîtres dont les noms suivent:

(Pour compter du 11 novembre 1956.)

ARMEE ACTIVE

Décoration avec traitement.

A. — TABLEAU SPÉCIAL DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE

Petitjean (André), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 561-T-46; 10 ans 8 mois de services. 3 fois cité.

Bron (Pierre), maître armurier d'aéronautique volant, mle 5309-C-44; 11 ans 9 mois de services.

Cloarec (Pierre), maître mécanicien moteurs volant, mle 757-D-45; 11 ans 6 mois de services.

Tanguy (Raymond), maître radiotélégraphiste volant, mle 9666-B-15; 11 ans de services. Cité.

Deniel (Jean), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1893-B-19. Services effectifs, 7 ans; bonifications pour services aériens, 9 ans. Total: 16 ans. 2 fois cité.

Talmont (Louis), maître radiotélégraphiste volant, mle 4234-T-46; 10 ans 3 mois de services. Cité.

Laurent (Michel), maître radiotélégraphiste volant, mle 1653-T-47; 9 ans 9 mois de services.

Pellen (Robert), maître mécanicien moteurs volant, mle 1671-T-47; 9 ans 8 mois de services. 2 fois cité.

Berger (Gérard), maître pilote d'aéronautique, mle 1986-T-45; 10 ans 4 mois de services. 2 fois cité.

Gerno (Jean), maître mécanicien moteurs volant, mle 4976-B-46; 10 ans 6 mois de services. 2 fois cité.

Vidal (Didier), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1533-T-46; 6 ans 7 mois de services. 2 fois cité.

Proc (Marcel), 1er maître radiotélégraphiste volant, mle 3014-L-45; 11 ans 7 mois de services.

Le Leuxhe (Louis), maître armurier d'aéronautique volant, mle 1982-L-45; 11 ans 1 mois de services. Cité.

Cormier (Albert), maître armurier d'aéronautique volant, mle 805-B-45; 11 ans 7 mois de services.

Anicet (Gabriel), maître radiotélégraphiste volant, mle 917-T-44; 10 ans 10 mois de services.

Cogan (Bernard), maître radiotélégraphiste volant, mle 3237-Biz-44; 11 ans 7 mois de services.

Le Hello (Jack), maître radiotélégraphiste volant, mle 730-B-45; 11 ans 7 mois de services.

Naveau (Jacques), maître radiotélégraphiste volant, mle 7736-B-45; 10 ans 9 mois de services. Cité.

Lepage (André), maître radariste d'aéronautique volant, mle 409-Cas-43; 13 ans 2 mois de services.

Allain (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 1590-B-45; 11 ans 4 mois de services.

Polraud (Pierre), second maître radiotélégraphiste volant, mle 2491-T-46; 9 ans 10 mois de services. Deux fois cité.

Pobelle (Jacques), maître pilote d'aéronautique, mle 6234-T-40; services effectifs, 7 ans 6 mois; bonifications pour services aériens, 11 ans 5 mois; total: 18 ans 11 mois.

Sartori (Gilbert), maître pilote d'aéronautique, mle 6601-C-16; 10 ans 6 mois de services. Cité. Blessé.

Duché (Rolland), maître radiotélégraphiste volant, mle 1026-Biz-15; 11 ans 2 mois de services.

Thomé (Pol), maître pilote d'aéronautique, mle 662-L-17; 9 ans 9 mois de services.

Nestel (René), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 10071-T-45; 10 ans 3 mois de services.

Roche (Jean), maître mécanicien moteurs d'avion volant, mle 1163-R-47; 9 ans 7 mois de services. Cité.

Wante (Henri), second maître radiotélégraphiste volant, mle 4634-T-47; 8 ans 11 mois de services. Cité.

Taillefer (Fernand), maître mécanicien moteurs volant, mle 1368-T-45; 11 ans 6 mois de services.

Gauduchon (Gaston), maître navigateur aérien, mle 2456-R-45; 10 ans 11 mois de services. Cité.

Forges (Robert), maître mécanicien moteurs volant, mle 3161-T-46; 11 ans de services.

Poncelin (Paul), premier maître mécanicien moteurs volant, mle 3170-T-46; 10 ans 8 mois de services.

Adrien (Claude), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1129-T-48; 8 ans 9 mois de services. Cité.

Cornic (Roger), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 1571-B-45; 11 ans 5 mois de services.

Le Guillou (Noël), premier maître radiotélégraphiste volant, mle 9030-B-45; 11 ans 2 mois de services.

Mériot (Pierre), maître mécanicien moteurs volant, mle 775-L-46; 10 ans 9 mois de services.

Desvignes (Raoul), maître mécanicien d'avion volant, mle 672-T-46; 10 ans 9 mois de services.

Valdin (Georges), second maître radiotélégraphiste volant, mle 7885-B-45; 10 ans 9 mois de services. Deux fois cité.

Carbonneaux (Marcel), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1047-T-48; 9 ans 1 mois de services. Cité.

Thébaud (Pierre), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 3735-B-45; 11 ans 1 mois de services. Cité.

Collet (Armand) maître armurier d'aéronautique volant, mle 4958-T-45; 10 ans 10 mois de services.

Derriennic (Eugène), maître radiotélégraphiste volant, mle 702-B-46; 10 ans 2 mois de services.

B. — TABLEAU NORMAL

1. — *Armuriers d'aéronautique volants. — Mécaniciens d'avions volants. — Mcaniciens de moteurs d'avion volants. — Mécaniciens électriciens d'équipement d'avion volants. — Navigateurs contrôleurs d'aéronautique. — Photographes d'aéronautique volants. — Pilote d'aréronautique. — Radaristes volants. — Radiotélégraphistes volants.*

Cabilic (Jean), second maître navigateur aérien, mle 9985-B-45; 11 ans de services, 2 fois cité.

Buys (Roland), second maître mécanicien moteurs volant, mle 2116-T-46; 10 ans de services. Cité.

Chateau (Marcel), maître mécanicien moteurs volant, mle 6874-C-44; 11 ans 10 mois de services.

Coat (Marcel), maître mécanicien moteurs volant, mle 539-B-15; 11 ans 7 mois de services.

Goavec (Raymond), maître radiotélégraphiste volant, mle 2055-B-45; 11 ans 4 mois de services.

Pays (Georges), maître radiotélégraphiste volant, mle 8052-C-45; 11 ans 4 mois de services.

Dubois (René), maître mécanicien moteurs volant, mle 1015-Cas-43; 13 ans 8 mois de services.

Coulaud (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 13930-T-42; 13 ans 11 mois de services.

Thomas (Edmond), premier-maître radiotélégraphiste volant, mle 6048-T-45; 11 ans 4 mois de services.

Massey (Louis), second maître radiotélégraphiste volant, mle 7886-B-45; 10 ans 9 mois de services. Cité.

Carenco (Joseph), maître radiotélégraphiste volant, mle 46049-T-42; 14 ans de services.

Crépin (Charles), second maître radiotélégraphiste volant, mle 1130-Cas-44; 11 ans 10 mois de services, 2 fois cité.

Jaunas (Robert), maître radiotélégraphiste volant, mle 1099-B-46; 9 ans 10 mois de services.

Daron (Claude), second maître navigateur aérien, mle 6638-C-44; 11 ans 10 mois de services.

Callec (Joseph), maître mécanicien moteurs volant, mle 961-B-45; 11 ans 6 mois de services.

Méliani (Gino), second maître radiotélégraphiste volant, mle 630-T-44; 11 ans 11 mois de services.

Hervet (Pierre), maître radiotélégraphiste volant, mle 8161-C-45; 11 ans 2 mois de services. Cité.

Rigault (Bernard), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 496-T-45; 11 ans 7 mois de services. Cité.

Richard (Jean), maître radiotélégraphiste volant, mle 1289-T-42; 13 ans 6 mois de services. Cité.

Rivoal (Raymond), premier maître armurier d'aéronautique volant, mle 2706-B-39; 16 ans 5 mois de services.

Valluy (Pierre), maître mécanicien moteurs volant, mle 6815-C-44; 11 ans 6 mois de services.

Duchet (Pierre), maître radiotélégraphiste volant, mle 15731-T-42; 14 ans de services.

Lebricquir (Michel), second maître radiotélégraphiste volant, mle 2256-B-47; 9 ans 7 mois de services. Cité.

Manach (Marcel), maître principal radiotélégraphiste volant, mle 2180-Biz-43; 12 ans 10 mois de services.

Nebout (Marcel), maître navigateur aérien, mle 478-R-46; 10 ans de services.

Marrec (Louis), maître radiotélégraphiste volant, mle 4130-B-39; 16 ans 11 mois de services. Cité.

Delmas (Emile), maître mécanicien moteurs volant, mle 4515-T-46; 9 ans 10 mois de services. Deux fois cité.

Ayliès (Maurice), maître mécanicien moteurs volant, mle 319-T-43; 13 ans 10 mois de services. (Pour compter du 9 août 1956, veille de sa disparition.)

Berthier (Lucien), maître électricien d'équipement d'avion volant, mle 15357-T-42; 15 ans 5 mois de services.

Jeanne (Henri), maître mécanicien moteurs volant, mle 2440-T-44; 13 ans de services.

Ollivier (Louis), maître mécanicien électricien d'équipement volant, mle 845-B-45; 11 ans 7 mois de services.

Drevillon (Joseph), maître radiotélégraphiste volant, mle 8931-B-45; 11 ans de services.

Gontier (Claude), second maître mécanicien moteurs volant, mle 8612-C-46; 10 ans 11 mois de services. Deux fois cité.

Puchouau (Yves), second maître radiotélégraphiste volant, mle 19-S-46; 10 ans 7 mois de services. Cité.

Trévoux (André), maître mécanicien moteurs volant, mle 3013-L-44; 11 ans 10 mois de services.

2. — *Armuriers. — Boulangers. — Canonniers. — Charpentiers. — Chauffeurs. — Cuisiniers. — Détecteurs. — Electriciens. — Hydrographes. — Maîtres d'hôtel. — Manœuvriers. — Mécaniciens. — Opticiens télémétristes. — Pilotes de la flotte. — Radiotélégraphistes. — Timoniers. — Torpilleurs.*

Rossi (Antoine), premier maître hydrographe, mle 1062-T-40; 16 ans 6 mois de services. Cité.

Morice (Joseph), second maître mécanicien, mle 657-L-36; 20 ans 6 mois de services.

Martin (Jean), maître canonnier, mle 3140-T-39; 17 ans 7 mois de services. Cité.

Tosser (Ernest), second maître mécanicien, mle 4168-B-38; 17 ans 10 mois de services. Cité.

Le Pors (Ollivier), second maître canonnier, mle 3560-B-38; 18 ans de services.

Jule (Louis), premier maître radiotélégraphiste, mle 5463-T-38; 18 ans de services.

Jean-Pierre (Hyacinthe), second maître mécanicien, mle 84-FF-35; 19 ans 2 mois de services.

Drouglazet (Etienne), second maître canonnier, mle 630-B-36; 20 ans 6 mois de services.

Dizet (Jean), second maître de manœuvre, mle 3001-B-36; 20 ans de services. Cité.

Danielou (Bernard), second maître de manœuvre, mle 428-B-38; 18 ans 9 mois de services.

Quéméré (Michel), premier maître radiotélégraphiste, mle 3356-B-37; 16 ans 10 mois de services.

Paigier (Francis), second maître mécanicien, mle 438-T-41; 15 ans 8 mois de services. Cité.

Le Floch (René), second maître cuisinier, mle 4146-B-38; 17 ans 10 mois de services.

Le Du (François), second maître cuisinier, mle 4341-B-38; 20 ans 9 mois de services (pour compter du 31 décembre 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Deflandre (Edouard), second maître charpentier, mle 4807-T-41; 15 ans 5 mois de services. Deux fois cité.

Chauvin (Gilbert), second maître canonnier, mle 450-L-38; 18 ans 6 mois de services. Cité.

Caradec (Auguste), second maître de manœuvre, mle 2313-B-38; 18 ans 1 mois de services. Trois fois cité.

Bresaz (Guy), premier maître radiotélégraphiste, mle 889-R-36; 19 ans 11 mois de services.

Brénéol (Jean), second maître de manœuvre, mle 832-B-38; 18 ans 6 mois de services.

Yvenou (Mathieu), second maître canonnier, mle 1625-B-35; 21 ans 6 mois de services. Cité.

Mottais (Henri), maître charpentier, mle 3686-B-38; 15 ans 2 mois de services.

Le Druillennec (François), maître timonier, mle 1693-B-40; 16 ans 5 mois de services. Cité.

Le Caoussin (Marcel), second maître électricien, mle 2878-B-39; 17 ans de services.

Galery (André), maître timonier, mle 3368-B-38; 14 ans 9 mois de services. Deux fois cité.

Fortin (Maurice), second maître d'hôtel, mle 6297-T-41; 15 ans 2 mois de services.

Drid Ahmed, second maître mécanicien, mle 32-Biz-35; 22 ans 1 mois de services.

Calvez (François), second maître électricien, mle 2628-B-39; 17 ans 1 mois de services. Cité. Blessé.

Salaun (Yves), maître électricien, mle 313-B-37; 19 ans 9 mois de services.

Poulain (Pierre), maître mécanicien, mle 1908-B-34; 21 ans 11 mois de services.

Morvan (Joseph), second maître canonnier, mle 165-B-38; 18 ans 7 mois de services. Deux fois cité.

Le Guyader (Marcel), second maître canonnier, mle 2235-B-37; 19 ans 2 mois de services. Cité.

Desmis (René), maître mécanicien, mle 5605-C-35; 21 ans de services.

Querou (Georges), second maître canonnier, mle 3752-B-39; 17 ans de services. Cité.

Le Brima Ahmed, second maître d'hôtel, mle 996-Biz-37; 19 ans 3 mois de services.

Hascoët (Guillaume), second maître canonnier, mle 1276-B-39; 17 ans 1 mois de services. Cité. Blessé.

Gaultier (Henri), maître mécanicien, mle 1774-B-38; 18 ans 5 mois de services. Cité.

Frère (Pierre), second maître canonnier, mle 1869-T-39; 16 ans 1 mois de services. Cité (pour compter du 30 avril 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité).

Curunet (Corentin), second maître cannonier, mle 3991-B-39; 16 ans 1 mois de services. Cité.

Veillon (Marcel), maître mécanicien, mle 315-B-37; 16 ans 5 mois de services.

Rebours (Jean), maître mécanicien, mle 5639-C-35; 18 ans 10 mois de services.

Nicolas (Marcel), maître armurier, mle 3729-T-36; 20 ans de services.

Le Bihan (Joseph), second maître opticien télémétriste, mle 1523-B-38; 18 ans de services. Cité (pour compter du 24 août 1956, veille de son décès).

Kermoal (Jacques), second maître chauffeur, mle 1218-B-37; 20 ans 6 mois de services. Cité.

Herroux (Jean), maître radiotélégraphiste, mle 2416-B-35; 20 ans 6 mois de services. Cité.

Diascorn (Pierre), maître de manœuvre, mle 1799-B-39; 17 ans 4 mois de services.

Coulongeat (Théodore), second maître chauffeur, mle 20-R-37; 19 ans 9 mois de services.

Vaillant (François), second maître canonnier, mle 3754-B-39; 17 ans de services. Cité.

Maréchal (Gabriel), maître de manœuvre, mle 2369-T-42; 15 ans 6 mois de services. Quatre fois cité.

Le Fur (Joseph), second maître canonnier, mle 890-B-39; 16 ans 7 mois de services. Cité.

Le Corre (Jean), second maître armurier, mle 1675-B-36; 20 ans 6 mois de services.

Grandguillotte (Jean), second maître canonnier, mle 849-C-40; 16 ans 6 mois de services. Deux fois cité.

Creachcadec (François), maître électricien, mle 3821-B-37; 19 ans de services.

Basset (André), premier maître timonier, mle 905-T-39; 17 ans 1 mois de services.

Nicolas (Louis), second maître de manœuvre, mle 3637-B-39; 17 ans de services.

Monot (Goulven), maître timonier, mle 2574-B-39; 17 ans 2 mois de services.

Cadiou (Jean), maître électricien d'artillerie, mle 833-B-38; 18 ans 1 mois de services. Cité.

Robert (Raymond), maître mécanicien, mle 376-C-37; 19 ans de services.

Gentric (Jean), second maître canonnier, mle 2239-B-36; 20 ans 1 mois de services. Cité.

Gaubert (Joseph), maître électricien, mle 1890-B-39; 17 ans 4 mois de services. Deux fois cité.

Couloigner (Pierre), premier maître radiotélégraphiste, mle 1480-B-38; 18 ans 5 mois de services.

Mazet (Alain), second maître électricien, mle 1120-R-36; 18 ans 9 mois de services.

Lorre (François), maître électricien, mle 1385-B-37; 19 ans 5 mois de services.

Lagatu (Goulven), second maître électricien, mle 2580-B-36; 17 ans 9 mois de services.

Cariou (Pierre), premier maître électricien d'artillerie, mle 3367-B-38; 18 ans de services.

Aluisetti (Jean), second maître canonnier, mle 639-T-40; 16 ans 6 mois de services.

Tessier (Jean), maître électricien, mle 3476-B-39; 17 ans de services. (Pour compter du 30 septembre 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)

Gonzalez (Manuel), second maître d'hôtel, mle 1173-R-32; 23 ans 10 mois de services.

Garel (Yves), second maître de manœuvre, mle 990-B-37; 19 ans 4 mois de services.

Danlos (Lucien), maître électricien d'artillerie, mle 856-C-38; 18 ans 8 mois de services. Cité.

Collard (Henri), maître mécanicien, mle 974-C-39; 17 ans 6 mois de services. Cité.

Castel (François), second maître canonnier, mle 1463-B-37; 19 ans 4 mois de services. Cité.

Pennard (Maurice), second maître électricien, mle 8362-T-41; 17 ans 8 mois de services. Cité. Blessé.

Page (Aimé), maître mécanicien, mle 3958-B-37; 19 ans de services.

Morzadec (Michel), maître de manœuvre, mle 859-B-38; 18 ans 7 mois de services.

Ménard (Roger), maître mécanicien, mle 602-C-37; 19 ans 6 mois de services.

Le Nouveau (Louis), maître mécanicien, mle 1826-L-38; 18 ans de services. Cité.

Le Garrec (Louis), second maître canonnier, mle 274-L-39; 17 ans 8 mois de services.

Le Courtes (Joseph), quartier maître chauffeur, mle 3317-B-34; 21 ans 10 mois de services.

Gad (Joseph), second maître canonnier, mle 490-B-39; 17 ans 9 mois de services.

Fradin (Roger), maître radiotélégraphiste, mle 1814-R-38; 17 ans 7 mois de services.

Durand (Fabien), maître de manœuvre, mle 3568-B-39; 16 ans 11 mois de services. Cité.

Dardel (Yves), premier maître radiotélégraphiste, mle 1088-L-39; 17 ans 1 mois de services. Cité.

Bizien (Alexis), second maître canonnier, mle 1520-B-38; 18 ans 4 mois de services. Cité.
Ronvel (Charles), second maître mécanicien, mle 3667-B-38; 18 ans de services.
Person (Jean), second maître chauffeur, mle 4124-B-38; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Mercelle (Olivier), second maître canonnier, mle 3800-B-39; 17 ans de services.
Marchadour (François), maître électricien, mle 2506-T-38; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Le Saux (Jean), premier maître radiotélégraphiste, mle 806-B-40; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Seven (Désiré), second maître canonnier, mle 3573-B-36; 20 ans 1 mois de services.
Lozach (Guillaume), maître électricien, mle 3090-B-36; 20 ans de services.
Kérembellec (Yves), second maître canonnier, mle 1051-B-36; 20 ans 3 mois de services.
Ommes (Michel), quartier-maître boulanger, mle 1609-B-35; 19 ans 9 mois de services.
Mével (François), maître mécanicien, mle 4281-B-38; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Le Bris (Lucien), maître électricien, mle 3897-B-38; 17 ans 8 mois de services. Cité.
Labat (Roger), maître radiotélégraphiste, mle 1258-B-39; 17 ans 1 mois de services.
Daniel (Jean), second maître torpilleur, mle 1957-T-36; 20 ans 2 mois de services.
Colloc (François), second maître électricien, mle 502-B-32; 20 ans 2 mois de services.
Roumeur (François), maître électricien, mle 3217-B-38; 18 ans 1 mois de services. Cité.
Rémond (Georges), second maître torpilleur, mle 3939-T-39; 17 ans 3 mois de services.
Pierres (Pierre), second maître de manœuvre, mle 3433-B-39; 17 ans de services.
Le Ridant (Marcel), maître mécanicien, mle 1829-C-38; 18 ans de services. Cité.
Thebaud (Ferdinand), second maître de manœuvre, mle 1211-B-40; 16 ans 1 mois de services. Cité.
Ramonet (Joseph), maître canonnier, mle 3031-T-41; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Nicolas (François), second maître chauffeur, mle 416-B-38; 18 ans de services. (Pour compter du 25 janvier 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Miosse: (Yves), second maître radiotélégraphiste, mle 2590-B-35; 21 ans 1 mois de services.
Marais (Pierre), maître mécanicien, mle 2043-R-38; 18 ans 4 mois de services. (Pour compter du 31 août 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Le Gall (Jean), quartier-maître torpilleur, mle 2244-B-40; 16 ans 1 mois de services. Deux fois cité.
Leharbenchon (Gilbert), premier maître radiotélégraphiste, mle 963-C-39; 16 ans 10 mois de services.
Laurent (Edouard), maître électricien d'artillerie, mle 460-B-37; 16 ans 5 mois de services. Cité.
Kermarrec (Etienne), maître canonnier, mle 3854-B-39; 17 ans de services.
Ambrosini (Jean), second maître canonnier, mle 3004-T-36; 19 ans de services.
Moreau (Guy), maître électricien, mle 6968-T-41; 15 ans de services. Cité.
Le Mérour (René), maître charpentier, mle 1996-B-38; 18 ans 3 mois de services.
Le Du (Joseph), maître mécanicien, mle 2960-B-33; 21 ans 1 mois de services.
Gueneugues (Jean), quartier-maître chauffeur, mle 315-B-35; 21 ans 9 mois de services.
Guenegou (Yves), premier maître radiotélégraphiste, mle 39-T-44; 14 ans de services. Cité.
Genet (Théophile), maître mécanicien, mle 3656-B-37; 18 ans 11 mois de services.
Even (Joseph), maître de manœuvre, mle 1486-B-39; 17 ans 6 mois de services.
Thomas (Corentin), maître mécanicien, mle 2125-B-39; 17 ans 4 mois de services. Cité.
Naretto (André), second maître de manœuvre, mle 10815-T-41; 14 ans 10 mois de services. Deux fois cité.
Le Marec (Yves), second maître mécanicien, mle 4261-B-38; 18 ans de services. Cité.
Laouenan (Joseph), second maître électricien d'artillerie, mle 603-B-40; 16 ans 9 mois de services. Cité.
Bellœil (Albert), maître électricien, mle 1307-B-39; 17 ans 4 mois de services.
Bassery (Marcel), maître mécanicien, mle 113-C-36; 16 ans de services.
Renaudon (Roger), maître mécanicien, mle 21-700-T-41; 15 ans 3 mois de services. Deux fois blessé.
Simorre (Robert), maître mécanicien, mle 193-R-38; 18 ans 3 mois de services.
Nicol (Jean), maître mécanicien, mle 804-L-39; 17 ans 6 mois de services.
Moreau (Pierre), second maître torpilleur, mle 69-L-34; 22 ans 6 mois de services.
Mével (Eugène), second maître charpentier, mle 3153-B-36; 17 ans 11 mois de services. Cité.
Le Briand (François), second maître armurier, mle 1968-B-35; 18 ans 3 mois de services. Cité.
Hervé (Jean), second maître canonnier, mle 1578-B-38; 18 ans 4 mois de services. Cité.
Henricart (Paul), second maître cuisinier, mle 2065-C-39; 16 ans 10 mois de services.
Ely (Joseph), second maître canonnier, mle 2584-B-36; 17 ans 2 mois de services. Trois fois cité.
Cottet (Gilbert), maître principal mécanicien, mle 3995-T-41; 15 ans de services.
Chamouni Hamidi, quartier-maître canonnier, mle 1340-Biz-39; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Borgne (Robert), second maître cuisinier, mle 1478-T-41; 15 ans 7 mois de services.
Abhervé (Jean), second maître boulanger, mle 1462-B-38; 18 ans 5 mois de services.
Thomé (Louis), second maître armurier, mle 1453-L-36; 20 ans de services.
Nadaud (Albert), second maître cuisinier, mle 486-R-35; 21 ans 3 mois de services.
Mailliet (Georges), second maître canonnier, mle 3469-B-38; 17 ans 4 mois de services. Cité.
Le Floch (Edouard), second maître mécanicien, mle 2099-T-36; 18 ans 3 mois de services.
Vergnaud (Marcel), second maître canonnier, mle 1011-R-40; 15 ans 4 mois de services. Cité. Pour compter du 15 septembre 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Mellaza (Auguste), second maître cuisinier, mle 534-B-34; 22 ans 8 mois de services
Le Droguenne (Emile), second maître charpentier, mle 1320-L-36; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Le Breton (Auguste), second maître canonnier, mle 3120-B-34; 22 ans de services. Cité.
Quéré (Yves), maître timonier, mle 1413-B-36; 16 ans 4 mois de services. Cité.
Moal (François), second maître de manœuvre, mle 2150-C-37; 19 ans de services. Cité.
Ménesguen (Pierre), maître détecteur, mle 258 Cas-41; 15 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Le Levarec (Gustave), quartier-maître canonnier, mle 10405-T-41; 15 ans de services. Deux fois cité.
Le Cavorzin (Joseph), second maître électricien d'artillerie, mle 2619-B 39; 17 ans 2 mois de services.
Le Cavorzin (Joseph), maître de manœuvre, mle 636-B-38; 17 ans 5 mois de services. Cité.
Kérautret (François), second maître mécanicien, mle 3853-B-39; 17 ans de services. Cité.
Javelaud (Henri), second maître torpilleur, mle 188-B-37; 19 ans 6 mois de services. Cité.
Coquart (Henri), second maître cuisinier, mle 68-C-38; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Rivet (Jean), second maître timonier, mle 20401-T-42; 14 ans 5 mois de services. Deux fois cité.
Croc (Yves), second maître électricien, mle 2936-B-36; 20 ans de services.
Bocher (Jean), second maître de manœuvre, mle 3385-B-38; 18 ans de services. Cité.
Morgan (Joseph), maître radiotélégraphiste, mle 510-L-40; 16 ans 4 mois de services.
Manière (Gilbert), premier maître détecteur, mle 3579-T-41; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Le Louet (Yves), second maître chauffeur, mle 1279-B-33; 17 ans 4 mois de services.
Le Faurestier (Edmond), maître armurier, mle 302-Cas-40; 16 ans 3 mois de services. Cité.
Le Bars (Adrien), second maître électricien, mle 10376-T-41; 14 ans 10 mois de services. Cité.
Boulanger (René), quartier-maître chauffeur, mle 3451-T-32; 20 ans 8 mois de services. Cité.
Ségalen (Gouesnou), maître électricien, mle 3889-B-38; 17 ans 3 mois de services. Cité.
Perès (Jean), quartier-maître canonnier, mle 1129-B-37; 18 ans 5 mois de services. Pour compter du 6 octobre 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Pennaneach (Yves), maître mécanicien, mle 3959-B-37; 19 ans de services.
Louarn (Clet), maître torpilleur, mle 2152-B-35; 20 ans 10 mois de services. Pour compter du 30 avril 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Herry (Charles), maître armurier, mle 3426-B-36; 19 ans 10 mois de services.
Toussaint (Jean), second maître mécanicien, mle 5576-T-38; 18 ans de services.
Thomas (Jean), second maître canonnier, mle 1052-B-38; 18 ans 6 mois de services.
Quinquis (Corentin), maître électricien, mle 1224-B-39; 17 ans 6 mois de services.
Nicolas (Jean), second maître chauffeur, mle 2259-B-39; 17 ans 3 mois de services. Deux fois cité.
Leleu (Lucien), maître radiotélégraphiste, mle 1603-C-38; 17 ans 7 mois de services.
Cornec (Prosper), second maître canonnier, mle 1260-B-39; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Rolland (Félix), second maître mécanicien, mle 765-L-38; 18 ans 6 mois de services.
Quérer (Albert), maître mécanicien, mle 3498-B-36; 20 ans de services.
Péron (Corentin), maître radiotélégraphiste, mle 372-B-36; 20 ans 7 mois de services. (Pour compter du 30 septembre 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Oudelin (Bernard), second maître armurier, mle 527-B-40; 15 ans 8 mois de services. (Pour compter du 28 septembre 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Merlin (Eugène), second maître de manœuvre, mle 925-C-37; 18 ans 8 mois de services. (Pour compter du 31 janvier 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Le Berrigaud (Georges), maître mécanicien, mle 1405-L-36; 19 ans 10 mois de services.
Georges (Charles), maître torpilleur, mle 3167-T-37; 19 ans 6 mois de services.
Dubreuil (Maurice), maître mécanicien, mle 3763-T-38; 17 ans 2 mois de services. Cité. (Pour compter du 30 juin 1955, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Derrien (Armand), second maître mécanicien, mle 1211-B-36; 17 ans 10 mois de services.
Corre (Jean), second maître chauffeur, mle 3227-B-36; 19 ans 10 mois de services. Cité.
Conseil (Joseph), premier maître électricien d'artillerie, mle 3479-B-39; 16 ans 6 mois de services. Cité. (Pour compter du 30 septembre 1956, veille de sa nomination au grade d'officier des équipages.)
Bettini (Auguste), quartier-maître de manœuvre, mle 1024-T-42; 14 ans 5 mois de services. Cité.
Vaillant (Alain), second maître canonnier, mle 2497-B-39; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Tétard (Charles), second maître mécanicien, mle 376-C-36; 20 ans de services.
Peyec (Yves), quartier-maître canonnier, mle 1141-B-40; 14 ans 10 mois de services. (Pour compter du 12 août 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Marcou (Paul), second maître maître d'hôtel, mle 649-R-37; 19 ans 9 mois de services.
Labrousse (Raymond), second maître cuisinier, mle 4-R-39; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Jauzon (Roland), second maître armurier, mle 7019-T-41; 16 ans 6 mois de services. Cité.
Guimberteau (Albert), second maître de manœuvre, mle 632-R-36; 20 ans 1 mois de services.
Chignaguet (Georges), second maître cannonier, mle 692-Biz.-35; 18 ans 5 mois de services.
Charlery (Sébastien), second maître mécanicien, mle 77-FF-36; 16 ans 6 mois de services.
Bonnet (Baptiste), maître électricien d'artillerie, mle 2926-T-41; 15 ans 6 mois de services. Cité.
Perrodo (Prosper), maître mécanicien, mle 1837-L-38; 17 ans 9 mois de services. Cité.
Maout (Joseph), maître électricien, mle 3355-B-38; 17 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Le Guen (Gilles), maître électricien d'artillerie, mle 2714-B-37; 17 ans 8 mois de services.

3. — *Clairons. — Commis aux vivres. — Cordonniers. — Equipages. — Fourriers. — Fusiliers. — Maîtres d'armes. — Météorologistes. — Musiciens mobiles. — Secrétaires militaires. — Tailleurs. — Transfilistes.*

Icard (Julien), maître fourrier, mle 414-T-31; 18 ans 11 mois de services.
Golzet (Pierre), maître fusilier, mle 1432-R-40; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Guénolé (François), second maître fourrier, mle 683-B-38; 18 ans 7 mois de services. Cité.
Goelou (Jacques), maître fourrier, mle 3353-B38; 17 ans 9 mois de services.
Cadiou (André), maître fusilier, mle 931-B-37; 19 ans 3 mois de services. Cité.
Herry (Pierre), maître secrétaire militaire, mle 1869-B-39; 15 ans 1 mois de services.
Giraudeau (Léon), premier maître fourrier, mle 818-R-39; 17 ans 7 mois de services.
Prigent (Jean), second maître secrétaire militaire, mle 2351-B-35; 21 ans 2 mois de services.
Lerouge (Bernard), maître commis aux vivres, mle 2293-T-11; 15 ans 6 mois de services.
Hernandez (Raymond), maître fourrier, mle 1311-Biz-39; 16 ans 10 mois de services. Cité.
Bernard (Jean), maître secrétaire militaire, mle 1636-T-36; 20 ans 5 mois de services.
Lagriffoul (Henri), second maître fourrier, mle 3217-T-38; 18 ans 5 mois de services.
Leury (Hilaire), quartier-maître fusilier, mle 175-FF-41; 19 ans 6 mois de services.
Gabriel (Jean), maître météorologiste, mle 325-R-39; 17 ans 6 mois de services.
Dubois (Georges), maître fourrier, mle 1125-C-37; 18 ans 7 mois de services. (Pour compter du 31 mai 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.
Le Gall (Jean), second maître transfiliste, mle 2037-B-38; 18 ans 3 mois de services. Cité.
Feret (Eugène), quartier-maître fusilier, mle 3807-B-38; 16 ans 8 mois de services. (Pour compter du 30 septembre 1956, veille de sa radiation des contrôles de l'activité.)
Le Bris (François), maître fourrier, mle 1865-B-40; 16 ans 4 mois de services.
Mallo (Pierre), second maître fusilier, mle 1120-T-41; 14 ans 10 mois de services. Cité.
Lancou (Yves), maître secrétaire militaire, mle 995-B-38; 18 ans 6 mois de services.
Kuba (Frédéric), maître fourrier, mle 1855-C-34; 17 ans 9 mois de services.
Razafindradé (Robert), quartier - maître tailleur, mle 1102-Biz-38; 17 ans 8 mois de services.
Mazouzi Aïssa, maître fusilier, mle 762-Biz-36; 21 ans de services.
Martin (René), premier maître secrétaire militaire, mle 1796-R-38; 18 ans de services. Cité.
Théon (Michel), second maître fusilier, mle 1266-B-39; 17 ans 4 mois de services.
Ferré (Ernest), second maître clairon, mle 143-R-36; 18 ans 2 mois de services.
Duval (Jacques), maître secrétaire militaire, mle 3435-T-39; 17 ans 5 mois de services.
Corre (Emile), second maître fusilier, mle 837-B-38; 18 ans 4 mois de services.
Boulain (Jean), second maître fourrier, mle 2085-B-38; 18 ans 2 mois de services.
Rossi (Dominique), maître fourrier, mle 3096-T-37; 19 ans 3 mois de services.
Lavanant (Georges), premier maître fourrier, mle 443-B-39; 17 ans 2 mois de services.
Launay (Robert), maître météorologiste, mle 533-L-40; 16 ans 3 mois de services.
Deltrieux (Albert), maître secrétaire militaire, mle 1100-Biz-35; 19 ans de services.
Boniou (François), maître secrétaire militaire, mle 23184-T-41; 14 ans 10 mois de services.
Appère (Jean), maître fourrier, mle 2044-B-38; 18 ans 2 mois de services.
Stéphan (Alain), maître fusilier, mle 480-B-38; 18 ans 2 mois de services.
Saliou (André), second maître commis aux vivres, mle 415-T-39; 16 ans 8 mois de services. Cité.
Prima (Joseph), second maître fusilier, mle 1739-B-37; 19 ans 1 mois de services.
Le Quellec (André), maître fourrier, mle 1015-B-40; 16 ans 7 mois de services.
Deraedt (Jacques), maître secrétaire militaire, mle 615-C-38; 18 ans 1 mois de services.
Duffau (Roger), second maître fusilier, mle 7402-T-41; 15 ans de services.
Quilfen (Yves), second maître fusilier, mle 3788-B-37; 18 ans 10 mois de services.
Le Joliff (François), second maître secrétaire militaire, mle 930-B-36; 17 ans 2 mois de services. Deux fois cité.
Carre (Jean), second maître commis aux vivres, mle 1238-B-38; 18 ans 5 mois de services.
Bissonnier (Louis), second maître fusilier, mle 2777-B-36; 19 ans 7 mois de services.
Montréer (Alain), second maître cordonnier, mle 1430-B-36; 16 ans 7 mois de services. Cité.

Le Vourch (François), second maître commis aux vivres, mle 3605-B-37; 19 ans de services.

Le Gall (Louis), maître fusilier, mle 1680-B-39; 17 ans 5 mois de services.

Grisolle (Marcel), premier maître fourrier, mle 2975-T-37; 19 ans 4 mois de services.

Briant (Georges), second maître commis aux vivres, mle 3756-B-37; 18 ans 10 mois de services.

Paul (Roger), maître fourrier, mle 1699-L-38; 17 ans 10 mois de de services. Cité.

Lozach (Emile), second maître commis aux vivres, mle 3873-B-39; 17 ans de services. Cité.

Hiroux (Victor), second maître fusilier, mle 821-T-37; 19 ans de services. Cité.

Briand (Yves), maître fourrier, mle 2989-C-38; 17 ans 20 mois de services.

Ponzo (Noël), second maître musicien, mle 1289-T-36; 20 ans 8 mois de services.

Picart (Jean), second maître commis aux vivres, mle 717-B-37; 19 ans 7 mois de services.

Berthou (Joseph), second maître secrétaire militaire, mle 181-B-38; 18 ans 6 mois de services

Le Louarn (Robert), maître secrétaire militaire, mle 1047-B-38; 18 ans 7 mois de services.

Demeulle (Noël), maître secrétaire militaire, mle 2385-C-36; 19 ans 11 mois de services.

Ansquer (Yves), maître commis aux vivres, mle 531-B-39; 17 ans 9 mois de services. Cité.

Queinnec (Jean), premier maître fourrier, mle 2689-B-39; 17 ans de services.

Boussard (Désiré), maître fusilier, mle 3129-B-37; 18 ans 9 mois de services.

Le Bris (René), second maître secrétaire militaire, mle 1507-L-38; 18 ans de services.

Cornen (François), second maître fusilier, mle 906-B-40; 15 ans 6 mois de services. Cité Pour compter du 10 septembre 1955 veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Stéphant (Henri), maître fusilier, mle 1439-L-37; 18 ans 10 mois de services. Cité.

Le Castrec (Yves), second maître commis aux vivres, mle 944-B-38; 18 ans 6 mois de services.

Guihaire (Joseph), maître fourrier, mle 3581-B-39; 16 ans 7 mois de services.

Goupillier (Daniel), second maître secrétaire militaire, mle 2215-B-38; 18 ans 2 mois de services. Deux fois cité.

Blouin (Charles), maître commis aux vivres, mle 4091-B-39; 17 ans de services.

Netchitailo (Roger), second maître fusilier, mle 1782-C-39; 16 ans 10 mois de services. Cité.

Goutte (Marcel), premier maître secrétaire militaire, mle 23041-T-41; 15 ans de services. Cité.

Gloaguen (Clet), second maître commis aux vivres, mle 3160-B-34; 20 ans 10 mois de services.

Verger (Jean), maître fourrier, mle 834-T-39; 17 ans 5 mois de services.

Lemoigne (Eugène), maître fourrier, mle 1603-C-40; 16 ans 8 mois de services.

Jacquin (Clément), maître secrétaire militaire, mle 20278-T-42; 14 ans 6 mois de services.

Caux (Robert), maître secrétaire militaire, mle 882-T-38; 18 ans 3 mois de services. Cité.

Carn (Jean), second maître commis aux vivres, mle 1091-B-36; 20 ans 2 mois de services.

Bassinet (Gaston), premier maître fusilier, mle 838-T-37; 18 ans 6 mois de services.

Quiviger (François), premier maître fourrier, mle 1812-B-37; 19 ans 3 mois de services.

Larsonneur (Jean), maître fusilier, mle 1899-B-40; 16 ans 4 mois de services. Cité.

Heuriel (Jean), second maître fourrier, mle 5588-T-41; 15 ans 4 mois de services. Cité.

Seurin (René), maître secrétaire militaire, mle 528-R-38; 18 ans 3 mois de services.

Heliès (Claude), second maître fusilier, mle 1398-B-40; 16 ans 6 mois de services. Cité.

Thépault (Isidore), second maître secrétaire militaire, mle 2149-B-38; 18 ans 2 mois de services. Cité.

L'Hostis (François), maître commis aux vivres, mle 359-B-36; 20 ans 7 mois de services.

Calani (Romain), second maître fusilier, mle 10875-T-41; 14 ans 10 mois de services.

4. — *Armuriers d'aéronautique non volants. — Canonniers D. C. A. — Commis greffiers. — Gardiens de prison. — Gendarmes maritimes. — Guetteurs sémaphoriques. — Infirmiers. — Inspecteurs de sécurité navale. — Maîtres ouvriers tailleurs ou cordonniers. — Marins des directions de port. — Marins pompiers. — Mécaniciens de défense des côtes. — Mécaniciens d'avion non volants. — Mécaniciens électriciens d'équipement d'avion non volants. — Musiciens sédentaires. — Photographes d'aéronautique non volants. — Poste navale. — Radaristes d'aéronautique non volants. — Ressortissants des territoires d'outre-mer. — Surveillants militaires des arsenaux.*

Bonami (Jean), second maître manœuvre D. P., mle 1119-C-38; 18 ans 3 mois de services. Cité.

Miquel (Jean), second maître pompier, mle 2258-T-34; 22 ans 2 mois de services.

Blay (Michel), maître mécanicien d'avion, mle 1818-R-38; 17 ans 9 mois de services. Cité

Le Livec (Eugène), second maître manœuvre D. P., mle 1385-L-32; 23 ans 11 mois de services.

Leroy (André), gendarme maritime, mle 1603-B-39; 17 ans 3 mois de services. Cité.

Egron (Henri), gendarme maritime, mle 910-T-34; 17 ans 5 mois de services.

Coum (François), second maître manœuvre D. P., mle 2102-B-34; 21 ans 6 mois de services.

Chandon (Charles), second maître mécanicien D. P., mle 58-C-36; 20 ans 6 mois de services

Kervella (François), maître mécanicien d'avion, mle 599-B-36; 20 ans 7 mois de services.

Le Ny (Gaston), second maître pompier, mle 370-L-37; 19 ans de services. Cité.

Ely (André), maître mécaniciens d'avion, mle 1967-B-40; 16 ans 4 mois de services.

Calvez (Jean), second maître manœuvre D. P., mle 527-27-2; 21 ans 6 mois de services.

Le Torrec (René), second maître mécanicien D. P., mle 1232-B-37; 19 ans 6 mois de services

Auriac (Théodore), maître pompier, mle 129-T-37; 19 ans de services.

Bertusi (Ernest), maître mécanicien D. P., mle 21023-T-41; 17 ans 3 mois de services. Cité.

Richard (Henri), gendarme maritime, mle 22015-T-42; 14 ans 9 mois de services.

Philippe (Yves), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 1850-B-38; 18 ans 5 mois de services.

Le Franc (René), second maître pompier, mle 1396-T-37; 19 ans 2 mois de services. Deux fois cité.

Chapel (Jean), second maître manœuvre D. P., mle 432-B-35; 21 ans 9 mois de services.

Montibello (Pierre), second maître guetteur sémaphorique, mle 853-Biz-35; 21 ans de services.

Stutz (Joseph), gendarme maritime, mle 1247-T-36; 19 ans 4 mois de services. Cité.

Drouilleau (André), second maître guetteur sémaphorique, mle 1557-B- 57; 17 ans 7 mois de services.

Boccone (Paul), maître inspecteur de la sécurité navale, mle 2880-T-41; 15 ans 6 mois de services.

Muzellec (Paul), premier maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 2112-T-42; 16 ans 6 mois de services.

Le Vourch (Joseph), quartier maître manœuvre D. P., mle 2420-27-2; 21 ans 7 mois de services

Geneix (François), second maître mécanicien D. P., mle 3930-T-33; 19 ans 3 mois de services.

Laclef (Roger), second maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 798-B-33; 22 ans 4 mois de services. Pour compter du 31 août 1955 veille de sa radiation des contrôles de l'activité.

Joncour (André), second maître manœuvre DP, mle 2996-B-35; 21 ans de services.

Selva (Antoine), second maître guetteur sémaphorique, mle 345-Biz-36; 17 ans 9 mois de services.

Picard (François), maître mécanicien d'avion, mle 1470-B-39; 17 ans 6 mois de services.

Ambrois (Eugène), second maître mécanicien D. P., mle 1255-C-33; 22 ans 7 mois de services.

Lozach (Jean), second maître infirmier, mle 411-B-37; 17 ans de services.

Novaresio (Léon), maître armurier d'aéronautique, mle 3900-T-38; 18 ans de services.

Alix (Louis), gendarme maritime, mle 1529-C-37; 18 ans 9 mois de services.

Loir (Alexandre), second maître manœuvre D. P., mle 1312-C-31; 23 ans 9 mois de services.

Mariatte (Joseph), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 2981-C-35; 17 ans 3 mois de services.

Le Hénanf (Ange), gendarme maritime, mle 1797-L-35; 18 ans 10 mois de services. Cité. Blessé.
Desponys (Jean), maître mécanicien moteurs d'avion, mle 41-R-35; 21 ans 8 mois de services.
Andron (Jean), second maître pompier, mle 119-R-36; 20 ans 9 mois de services.
Sauvey (André), quartier maître mécanicien D. P., mle 601-C-37; 19 ans de services.
Carabalona (Victor), second maître mécanicien d'avion, mle 4890-T-37; 18 ans 10 mois de services.
Condon (Félix), quartier-maître mécanicien D. P., mle 1122-L-38; 17 ans 10 mois de services. Cité. Blessé.
Alibert (Pierre), maître armurier d'aéronautique, mle 2002-T-42; 16 ans 6 mois de services.
Zolger (Joseph), gendarme maritime, mle 6860-T-41; 15 ans de services. Cité.
Graisely (André), premier maître armurier d'aéronautique, mle n° 20813-T-41; 15 ans 6 mois de services.
Dupuis (Robert), maître principal mécanicien moteurs d'avions, mle 15372-T-42; 15 ans 5 mois de services. Cité.
Chiquello (Yves), gendarme maritime, mle 813-B-36; 20 ans 7 mois de services.
Tournemine (Emile), gendarme maritime, mle 3511-B-36; 20 ans de services. Cité.
Turuban (Jean), second maître canonnier D. C. A., mle 1279-B-39; 16 ans 7 mois de services. Cité.
Dalmau (Emile), second maître de manœuvre D. P., mle 1648.26.5, 20 ans 9 mois de services.
Le Gal (Joseph), second maître mécanicien D. P., mle 2002-L-30; 26 ans 10 mois de services.
Tornare (Marcel), second maître mécanicien D. P., mle 2727-T-35; 21 ans 6 mois de services.
Lemoine (François), gendarme maritime, mle 560-T-37; 19 ans 5 mois de services.
Bauduen (René), second maître mécanicien conducteur D. P., mle 4936-T-38; 17 ans 4 mois de services.
Guenehec (Raymond), maître inspecteur de la sécurité navale, mle 673-L-38; 18 ans 4 mois de services.
Galliou (Charles), maître mécanicien d'avion, mle 2180-B-39; 17 ans de services.
Piron (Albert), maître mécanicien D. P., mle 938-B-32; 22 ans de services.
Le Garff (Alfred), quartier-maître mécanicien D. P., mle 673-L-33; 23 ans 6 mois de services.
Gallpienso (Joseph), premier maître pompier, mle 24.216-T-40; 18 ans 4 mois de services.
Danielou (Christophe), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 2017-B-33; 19 ans 7 mois de services.
Tostain (Auguste), maître de manœuvre D. P., mle 892-C-35; 20 ans 6 mois de services.
Tilly (Jean), second maître infirmier, mle 926-B-38; 18 ans 3 mois de services.
Tallec (Laurent), maître charpentier D. P., mle 1866-B-31; 18 ans 2 mois de services.
Michel (Jules), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 2487-T-35; 20 ans 1 mois de services. Cité.
Franco (Marius), second maître mécanicien D. P., mle 5771-T-30; 19 ans 2 mois de services.
Allo (Michel), gendarme maritime, mle 3272-T-37; 17 ans 6 mois de services.
Savignac (André), maître mécanicien d'avion, mle 2114-T-38; 18 ans 7 mois de services.
Née (François), quartier-maître mécanicien D. P., mle 989-C-38; 18 ans 6 mois de services. Cité.
Mariton (Robert), premier maître musicien, mle 2318-C-34; 21 ans 2 mois de services.
Lachiver (Marcel), second maître infirmier, mle 513-B-38; 18 ans 10 mois de services.
Giuntini (Joseph), second maître pompier, mle 2941-T-38; 18 ans 3 mois de services.
Astier (Paul), second maître de manœuvre D. P., mle 112-T-36; 20 ans 1 mois de services.
Servais (Marcel), gendarme maritime, mle 295-L-35; 19 ans 11 mois de services.
Le Tourneur (Louis), second maître mécanicien D. P., mle 1171-C-35; 21 ans 3 mois de services.
Le Pallec (Jacques), maître pompier, mle 176-L-30; 18 ans 2 mois de services.
Le Caplain (Louis), quartier-maître mécanicien D. P., mle 617-C-31; 25 ans 4 mois de services.
Kermel (Joseph), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 2235-B-28; 20 ans 7 mois de services.
Barranx (Jean), maître infirmier, mle 1765-R-38; 18 ans 1 mois de services.
Tacquard (René), second maître mécanicien D. P., mle 1255-T-33; 22 ans 5 mois de services.
Lamache (Maurice), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 4570-C-28; 23 ans de services.
Kerlan (Emmanuel), second maître infirmier, mle 1199-B-38; 18 ans 3 mois de services. Cité.
Durand (Jean), second maître infirmier, mle 2804-T-40; 17 ans 1 mois de services.
Decroix (Jules), second maître gardien de prison, mle 669-C-35; 19 ans 9 mois de services.
Chaudoul (Anselme), second maître charpentier A. M. F., mle 3566-T-32; 23 ans 1 mois de services.
Carn (Pierre), second maître charpentier D. P., mle 2997.26.2; 20 ans 1 mois de services.
Allibert (Victor), second maître charpentier A. M. F., mle 2722-T-33; 23 ans 2 mois de services.
Taillefer (Jacques), premier maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 593-T-43; 15 ans de services.
Scolan (Henri), second maître mécanicien D. P., mle 832-L-34; 22 ans 6 mois de services. Cité.
Normand (Albert), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 1382-B-36; 19 ans 9 mois de services. Cité.
Le Meur (Jean), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 3035-B-30; 20 ans 3 mois de services.
Le Lay (Alain), second maître mécanicien D. P., mle 4117-25-V; 20 ans 3 mois de services.
Guépérou (Robert), second maître infirmier, mle 547-B-36; 20 ans 7 mois de services.
Couraye (Ferdinand), maître gendarme maritime, mle 212-C-36; 19 ans 5 mois de services.
Cabon (Joseph), gendarme maritime, mle 2190-B-39; 17 ans 3 mois de services. Cité.
Appriou (Jean), second maître infirmier, mle 230-B-36; 20 ans 6 mois de services.
Nicolai (Michel), second maître de manœuvre D. P., mle 2595-T-37; 19 ans 6 mois de services.
Mohamedi Mohamed, second maître canonnier D. C. A., mle 1054-Biz-37; 20 ans de services.
Hourdin (Joseph), maître guetteur sémaphorique, mle 3353-B-31; 25 ans 1 mois de services.
Bourdet (Bernard), maître pompier, mle 4357-C-30; 22 ans 6 mois de services.
Briand (François), maître infirmier, mle 2857-B-36; 20 ans de services.
Onfroy (Eugène), quartier-maître mécanicien conducteur D. P., mle 252-C-39; 17 ans 2 mois de services.
Normant (Yves), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 2470-B-30; 20 ans 10 mois de services.
Beritault (Paul), maître musicien, mle 2742-B-35; 21 ans de services.
Moli (Joseph), quartier-maître infirmier, mle 2210-T-38; 18 ans 1 mois de services.
Muracciole (Joseph), second maître infirmier, mle 5327-T-38; 17 ans 9 mois de services.
Godec (Yves), maître armurier d'aéronautique, mle 682-B-39; 17 ans 8 mois de services.
Fantino (Jean), premier maître mécanicien D. P., mle 342-T-31; 20 ans 1 mois de services.
Ligner (Robert), premier maître pompier, mle 968-R-35; 22 ans 2 mois de services.
Bernat (Paul), second maître infirmier, mle 889-T-35; 20 ans 10 mois de services.
Larondelle (Léopold), quartier-maître mécanicien D. P., mle 761-L-47; 16 ans 4 mois de services.
Morvan (François), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 4122-B-29; 24 ans 8 mois de services.
Salaun (Pierre), quartier-maître charpentier D. P., mle 469-B-31; 27 ans 1 mois de services.
Reboul (André), quartier-maître de manœuvre, D. P., mle 4299-T-35; 19 ans 5 mois de services.
Le Gall (Pierre), quartier-maître pompier, mle 439-B-36; 19 ans 4 mois de services.
Mattei (Antoine), second maître pompier, mle 1537-T-36; 20 ans 6 mois de services.
Kerleroux (Joseph), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 1468-B-36; 19 ans 10 mois de services.
Richard (Lucien), gendarme maritime, mle 684-B-37; 19 ans 4 mois de services.
Lemaire (Gaston) second maître de manœuvre D. P., mle 3809-T-38; 17 ans de services.
Simonet (Gearmain), quartier-maître mécanicien D. P., mle 430-R-38; 18 ans 4 mois de services. Cité.
Prigent (Yves), second maître infirmier, mle 2148-B-38; 18 ans 2 mois de services. Cité.
Poulouin (Gustave), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 3551-T-37; 17 ans 2 mois de services.
Mugnier (François), maître pompier, mle 4211-T-40; 19 ans 1 mois de services.
Giner (François), second maître infirmier, mle 20188-T-42; 14 ans 7 mois de services. Deux fois cité.
Ferrari (Henri), maître mécanicien de moteurs d'avion, mle 160-R-36; 15 ans 11 mois de services.

Ogor (François), quartier-maître de manœuvre D. P., mle 212-26-2; 20 ans 6 mois de services.
Gueguenlat (Jean), second maître de manœuvre D. P., mle 405-B-32; 21 ans 2 mois de services.
Guillois (Jean), gendarme maritime, mle 3398-B-38; 17 ans 10 mois de services. Cité.
Tilly (Michel), gendarme maritime, mle 1010-B-38; 18 ans 4 mois de services.
Zavani (Jacques), second maître pompier, mle 3302-T-34; 22 ans de services.
Jourdan (Jean), second maître pompier, mle 2806-C-37; 18 ans de services. Cité.
Lenguerrand (Pierre), maître mécanicien d'avion, mle 365-C-36; 20 ans 4 mois de services.
Floch (Edouard), maître pompier, mle 2143-B-35; 18 ans 6 mois de services.
Cibial (Noël), second maître de manœuvre D. P., mle 101-972-5; 21 ans 7 mois de services.
Quentric (Yves), second maître de manœuvre D. P., mle 2181-B-34; 21 ans 2 mois de services.
Marjou (Auguste), second maître de manœuvre D. P., mle 2673-B-33; 20 ans 10 mois de services.
Le Stang (Emile), gendarme maritime, mle 535-Biz-42; 13 ans 7 mois de services
Le Gac (Hervé), second maître de manœuvre D. P., mle 2094-B-29; 21 ans 2 mois de services.
Junca (Henri), quartier-maître pompier, mle 21924-T-41; 20 ans 4 mois de services.
Gruel (Joseph), garde maritime, mle 2506-B-39; 17 ans 2 mois de services. Cité.
Gastin (Elie), second maître mécanicien D. P., mle 301-T-33; 21 ans 8 mois de services.
Dupont (André), second maître guetteur sémaphorique, mle 1436-C-37; 19 ans 4 mois de services.
Collion (Emile), second maître pompier, mle 3838-B-32; 17 ans 8 mois de services. Cité.
Bonifaci (Michel), second maître pompier, mle 21906 T-41; 18 ans de services. Cité.
Arnaud (Joseph), maître mécanicien D. P., mle 205-T-36; 19 ans 10 mois de services.

Décrets du 20 novembre 1956 portant concession de la médaille militaire à titre posthume.

Par décret en date du 20 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et reglements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux sous-officiers désignés ci-après:

Adam (Jean-Louis-Emile), sergent.
Auger (Roger), sergent.
De La Ville de Bauge (Eli-Jean-Marie-Pierre-Anne), sergent.
Sarraute d'Arrivere (Claude-Joseph-Lyonel), sergent.

Ces concessions ne comportent pas l'attribution de la Croix de guerre, les intéressés ayant fait l'objet d'une citation individuelle.

Par décret en date du 20 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les concessions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire est concédée à titre posthume aux sous-officiers désignés ci-après:

Allart (Jules), sergent.
Bonjour (Michel-Jean), sergent.
Bourlard (Jean), sergent.
Monz (Norbert-Henri-Eugène), sergent.
Pion (Jacques), sergent.

Ces concessions comportent l'attribution de la Croix de la valeur militaire avec palme.

Par décret du Président de la République en date du 20 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1956 portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, la médaille militaire a été concédée à l'officier marinier dont le nom suit:

Décoration à titre posthume.

Thimoléon (Paul-Henri-Armand), maître électricien d'armes, mle 147-R-45. A été cité.

Décret du 20 novembre 1956 portant promotion d'ingenieurs généraux des travaux maritimes.

Par décret en date du 20 novembre 1956, sont promus dans le corps des ingénieurs des travaux maritimes:

1° Pour compter du 1er novembre 1956.

Au grade d'ingénieur général de 1re classe des travaux maritimes.

M. Cordonnier (Anatole-Gérard-Jean-Marie-Joseph), ingénieur général de 2e classe des travaux maritimes, en remplacement de M. l'ingénieur général Monsenergue, décédé.

2° Pour compter du 1er décembre 1956.

a) *Au grade d'ingénieur général de 1re classe des travaux maritimes.*

M. Estrade (Jean-Joachim), ingénieur général de 2e classe des travaux maritimes (en réalisation d'effectifs).

b) *Au grade d'ingénieur général de 2e classe des travaux maritimes.*

M. Pairier (Christian-Marie-Louis), ingénieur en chef hors classe des travaux maritimes, en remplacement de M. Cordonnier, promu.

Décret du 20 novembre 1956 portant désignation d'un ingénieur général comme inspecteur général des travaux maritimes.

Par décret en date du 20 novembre 1956, M. l'ingénieur général de 1re classe des travaux maritimes Estrade (Jean-Joachim) est désigné pour exercer les fonctions d'inpecteur général des travaux maritimes, à compter du 1er décembre 1956.

Décret du 20 novembre 1956 portant promotion dans les réserves de l'armée de l'air d'officiers inscrits au tableau d'avancement des réserves de 1956.

Par décret en date du 20 novembre 1956, sont promus aux grades ci-après les officiers de réserve de l'armée de l'air dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de 1956:

A. — **Personnels titulaires d'un contrat d'engagement spécial d'entrainement volontaire dans les réserves.**

I. — CORPS DES OFFICIERS DE RÉSERVE DE L'AIR

a) Cadre navigant.

Au grade de lieutenant-colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le commandant Rozès (Paul-Marie-Joseph), C. E. R. 301.

Au grade de commandant.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le capitaine Chavet (Raymond-Léon-Désiré), C. E. R. 310.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le lieutenant Couderc (Jean-Marcel), E. A. L. A. 01/072.

b) Cadre sédentaire.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le lieutenant Puech (Adrien-Jean), S. D. A. 933.

II. — CORPS DES OFFICIERS MÉCANICIENS DE RÉSERVE DE L'AIR

Au grade de commandant.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le capitaine Massenet (Pierre-Camille-Marie), C. E. R. 304.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le lieutenant Ruhlmann (Willy-Albert), G. M. 20/009.

B. — *Personnel des réserves*

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

a) Cadre navigant.

Au grade de colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le lieutenant-colonel Soufflet (Jacques-Lucien-Gustave), C. M. A. 223.

Au grade de lieutenant-colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le commandant Perrin (Maurice-Marie-André), C. M. A. 227.

Au grade de commandant.

Rang du 1er juillet 1956.

Les capitaines:

MM. Citroën (Bernard-Maxime), C. M. A. 222.
Brunaud (Louis-Lucien-Yves), C. M. A. 222.
Clostermann (Pierre-Henri), 5e R. A. 00/360 (commandant à titre fictif).

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

Les lieutenants:

MM. Cantau (Francis-André), C. M. A. 222.
Perret (Auguste-Robert), C. M. A. 224.
Streicher (Joseph-Victor), C. M. A. 223.
Duhart (Alexis-Victor), B. A. O. M. 1/181.
Moine (Jean-Adolphe-Fernand), C. M. A. 222.
Moliné (Jean-Gérard), C. M. A. 223.
Springinsfeld (Jacques-Jean-Léon), C. M. A. 225.

Au grade de sous-lieutenant.

Rang du 1er juillet 1956.

M. l'aspirant Pitolet (André-Lucien), C. E. R. 311.

b) Cadre sédentaire.

Au grade de colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

Les lieutenants-colonels:

MM. Gillot (Gabriel-Hippolyte-Julien), C. M. A. 221.
Robert (Roger-Victor), C. M. A. 224.

Au grade de lieutenant-colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

Les commandants:

MM. Rabbe (Emmanuel-Joannès-Ernest), C. M. A. 224.
Bonnamy (Alfred-Julien), C. M. A. 225.
Colongne (Roger-Alfred-Victor), C. M. A. 224.
de Bagtion de la Dufferie (Eudes-Marie), 547e D. B. F. A.
Monigard (Henri-Maurice), 543e D. B. F. A.
Baptizet (Georges-Léon), 546e D. B. F. A.

Au grade de commandant.

Rang du 11 juin 1956.

M. le capitaine Bloch (Jean), C. M. A. 222.

Rang du 1er juillet 1956.

Les capitaines:

MM. Geneste (Alfred-Eugène-André), C. M. A. 224.
Prat (Roger-Jean-René), C. M. A. 222.
Durieux (Louis-Marie-Emmanuel), C. M. A. 224.
Fayet (André-Emile-Eugène), C. M. A. 222.
Dubois (Pierre-Simon), C. M. A. 224.
Aigrot (François-Maurice-Jules), C. M. A. 223.
Rivet (Jacques-Marie-Louis), C. M. A. 222.
Rohart (Louis-Narcisse), C. M. A. 224.
Pagot (Paul-René-Justin), C. M. A. 224.
Pourcel (Urbain-Eugène), C. M. A. 222.
Cognet (Antoine-Louis-Robert), C. M. A. 223.
Terrien (Jacques-Georges-Blaise), C. M. A. 222.
Blazin (André-Léon), C. M. A. 221.
Burdet (Marcel-Eugène), C. M. A. 224.
Lapanne (Pierre-Gaston-Henri), 5e D. B. F. A.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

Les lieutenants:

MM. Laura (Jean-Marc), C. M. A. 223.
Oxarango (Jean-Baptiste), C. M. A. 221.
Tiquet (Georges-Eugène), C. M. A. 221.
Dupuis (Jean-Gabriel-Albert-Marie), C. M. A. 222.
Chassande-Baroz (Marcel-Claude-Joseph), C. M. A. 224.
Sicre (Jacques-Louis), C. M. A. 222.
Perriot (Eugène-Gabriel), C. M. A. 222.
Deneuville (André-René), C. M. A. 222.
Laurent (Henri-Charles-Jean), C. M. A. 221.
Augros (Jean-Marcel-Charles), C. M. A. 221.
Laurençon (Paul), C. M. A. 224.
Edel (Jacques-Alfred), C. M. A. 228.
Garnier (Jean-Victor-Raymond), C. M. A. 224.
Regnier (André), C. M. A. 222.
Besson (René-Marius-Blaise), C. M. A. 222.
Jullien-Pommerol (Raymond-Joseph-Marie), C. M. A. 223.
Carles (Jean-François-Henri-Edmond), C. M. A. 222.
Narcy (Roger-Nicolas), C. M. A. 222.
Paolini (Laurent), C. M. A. 224.
Brachet (René-Vital-Vincent), C. M. A. 222.
Grellet-Aumont (Pierre-Albert), C. M. A. 222.
Lombard (Jean-Auguste), Ce Air 2/103.
Merlin (Maurice-Gilbert), C. M. A. 222.
Razy (Pierre-Edmond-François), C. M. A. 225.
Capdevila (Henri-Gustave-André), C. M. A. 224.
Pébrel (Jean-Alphonse-Marie-Georges), C. M. A. 222.
Naureils (Guy-Pierre-Jules-François), C. M. A. 222.
Girard (Sadi-Edmond), Ce de garde 61/541.
Blanchard (Marcel), B. A. 01/109.
Carréras (Albert), Air Algérie.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Au grade de lieutenant-colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le commandant Lavaysse (Louis-Laurent-Alphonse), Air Algérie.

Au grade de commandant.

Rang du 1er juillet 1956.

Les capitaines:

MM. Baillot (Jean), C. M. A. 222.
Zech (Jean-Armand), C. M. A. 221.
Gogue (René-François-Jean), C. M. A. 221.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

Les lieutenants:

MM. Chabert (Raymond-Léonce), C. M. A. 222.
Grenier-Godard (Jean-Maurice-Jules), C. M. A. 222.
Bastidon (Jean-Emile-Charles), C. M. A. 222.
Cahen d'Anvers (Gilbert-Louis-Georges), C. M. A. 222.
Michel (Etienne-Alphonse-Guy-Daniel), C. M. A. 222.
de Brisoult (Bernard-Marie-Stéphane-Antoine), C. M. A. 222.
Durupt (Pierre-Alexandre-Didier), A. M. B. 10/131.
Maurer (Marcel-Paul-Marie), C. M. A. 221.
Pradier (André-Marie-Prosper), C. M. A. 225.
Welschbillig (Paul-Alfred), C. M. A. 221.
Chauffour (Louis-Joseph-Jean-Marie), C. M. A. 224.
Ballet (Paul-Louis), C. M. A. 224.
Dubuc (André-Antoine-Henri), C. M. A. 223.
Laurent (Jean-Henri-Joseph), C. M. A. 222.
Berraud (Jean-Roger), C. M. A. 224.
Agostini (Jacques-Philippe), 542e D. B. F. A.
Mallet (Gabriel-Emile), C. M. A. 224.
Frederic (Noël), C. M. A. 224.
Chancerel (Raymond-Robert), C. M. A. 223.
Moulin (Jean-Georges-André), C. M. A. 223.
Huguel (Henri-Léon-Maurice), 542e D. B. F. A.
Auguste (Georges-Eugène-Albert), C. M. A. 221.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Au grade de lieutenant-colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

Les commandants:

MM. Pepe (Paul-Henri-Louis), C. M. A. 222.
Veran (Joseph-Adrien), C. M. A. 224.

Au grade de commandant.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le capitaine Lévy (Roger-Isaac), C. M. A. 222.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

Les lieutenants:

MM. Bessières (Gabriel-Roger-Auguste), C. M. A. 223.
Billat (Lucien-Joseph), C. M. A. 225.
Borie (Gustave-Roger), C. M. A. 224.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air.

Au grade de lieutenant-colonel.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le commandant Prost (André-Georges-René), C. M. A. 221.

Au grade de commandant.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le capitaine Mathieu (Georges-René), C. M. A. 223.

Au grade de capitaine.

Rang du 1er juillet 1956.

Les lieutenants:

MM. Joinville (André-Arthur), C. M. A. 222.
Barioz (Henry-Prosper), C. M. A. 224.
Beau (Robert-Louis-Gabriel), C. M. A. 222.
Scoffoni (Henri-Dominique), C. M. A. 225.

V. — Cadre auxiliaire du corps des commissaires ordonnateurs de l'air, des attachés a l'intendance de l'air

Au grade de commissaire ordonnateur de 3e classe.

Rang du 1er juillet 1956.

M. le commissaire ordonnateur adjoint Perrin (Bernard-Marie-Antoine-Albert), C. M. A. 222.

Au grade de commissaire ordonnateur adjoint.

Rang du 1er juillet 1956.

M. l'attaché de 1re classe Thomas (Jacques-Marie), C. M. A. 222.

Décrets du 22 novembre 1956 portant élévation à la dignité de grand officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant, que l'élévation dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est élevé, dans l'ordre national de la Légion d'honneur, pour prendre rang du 30 juin 1956;

Réserve

Sans traitement.

A la dignité de grand officier.

M. le commandant rayé des cadres des réserves Chainat (André-Julien), 24 ans 11 mois de services, 13 ans 4 mois de campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, quatre blessures de guerre, trois blessures en services aériens commandés, quinze citations dont douze à l'ordre de l'armée, 13 ans de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 24 juin 1940.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que l'élévation dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est élevé, dans l'ordre national de la Légion d'honneur pour prendre rang du 30 juin 1956:

Réserve

Sans traitement.

A la dignité de grand officier.

M. le général de division aérienne de Boysson (René-Charles-Marie), 47 ans 3 mois de services; 23 ans 7 mois de campagnes, 20 ans 6 mois de bonifications pour services aériens commandés, douze citations dont neuf à l'ordre de l'armée, 25 ans 2 mois de majorations diverses. Commandeur de la Légion d'honneur du 31 décembre 1934.

Décrets du 22 novembre 1956 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air); vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que la promotion dans la Légion d'honneur du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est promu, avec traitement, l'officier de réserve dont le nom figure ci-après:

Décoration avec traitement.

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre sédentaire.

Clement (Rémi), lieutenant-colonel, centre mobilisateur Air n° 222; 41 ans de services, 14 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 25 mars 1943.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaires d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, sans traitement, les officiers de réserve et rayés des cadres des réserves dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Décorations sans traitement.

Au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

... — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre sédentaire.

Puech-Samson (Pierre-Gustave), commandant, centre mobilisateur air n° 225; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

II. — Officiers rayés des cadres des réserves

Kuentz (Henri-Charles-Joseph-Auguste), lieutenant-colonel, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 36 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1932.

Chossec (Adolphe-François), commandant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 38 ans de services, 13 campagnes, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 23 décembre 1933.

Dezarrois (André-Claudius), commandant, bureau central d'incorporation et archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité. Officier de la Légion d'honneur du 27 août 1927.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en confor-

mité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, avec traitement, les officiers de réserve et rayés des cadres des réserves dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Décorations avec traitement

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

a) Cadre navigant.

Rozes (Paul-Marie), commandant, centre mobilisateur air n° 222; 20 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans de de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 20 août 1945.

b) Cadre sédentaire.

Cornet (Pierre), capitaine, centre mobilisateur air n° 221; 32 ans de services; 9 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 juin 1940.

Levasseur (Lionel-Eugène-Paul), lieutenant-colonel, centre mobilisateur air n° 222; 28 ans de services, 5 campagnes, 23 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 juillet 1947.

II. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Rapp (Jean-François), lieutenant-colonel, centre mobilisateur air n° 222; 37 ans de services, 13 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Flori (Pierre-Félix), commandant, centre mobilisateur air n° 222; 40 ans de services, 9 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

III. — Officiers rayés des cadres des réserves

Renier (Horace-Henri), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 9 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 30 juillet 1937.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les promotions dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus, sans traitement, les officiers de réserve et rayés des cadres des réserves dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Décorations sans traitement.

Au grade d'officier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

Cadre sédentaire.

Franckart (Charles-Edouard), commandant, centre mobilisateur air n° 222; 36 ans de services, 11 campagnes, 27 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé. Chevalier de la Légion d'honneur du 31 décembre 1946.

Breguet (François-René), commandant, centre mobilisateur air n° 222; 23 ans de services, 1 campagne, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 25 ans de majorations diverses. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 14 avril 1947.

II. — Corps des ingénieurs militaires de réserve de l'air

Rousseaux (Christian-Robert), ingénieur militaire en chef de 1re classe, direction technique et industrielle de l'armée de l'air; 31 ans de services, 3 campagnes, 22 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. Chevalier de la Légion d'honneur du 13 décembre 1938.

III. — Officiers rayés des cadres des réserves

Pretre (Henri-Adolphe), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air, n° 267; 33 ans de services, 6 ans de campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 novembre 1918.

Sauvage (Paul-Victor-Joseph), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 25 avril 1949.

Dejoulx (André-Eutrope), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1919.

Desbouis (Jean-François-Gabriel-Prosper), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 6 juillet 1919.

Petit (Paul), lieutenant, Bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 31 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 7 octobre 1917.

Besson-Guyard (René-Marie-Joseph), commandant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 6 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens, 6 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 9 novembre 1930.

Redon (Henri-Philippe-Jean), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 33 ans de services, 4 campagnes. A été cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 28 décembre 1924.

Gibier (Félix-Arthur-Joseph), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité. Chevalier de la Légion d'honneur du 24 janvier 1935.

Décrets du 22 novembre 1956 portant nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés, avec traitement, les officiers et sous-officiers de réserve, les officiers rayés des cadres des réserves et personnels dégagés de toutes obligations militaires dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Décorations avec traitement.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

a) Cadre navigant.

Bouton (Désiré-Delphin-Marcelin), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222; 24 ans de services, 9 campagnes, 5 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Bodelot (Marcel-Augustin-Edmond), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222; 18 ans de services, 3 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés, 11 ans de majorations diverses. A été cité.

Granier (Firmin-Irénée), lieutenant, centre mobilisateur Air n° 224; 18 ans de services, 5 campagnes, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Marmin (Pierre), capitaine, centre mobilisateur Air n° 222; 20 ans de services, 4 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Breton (Jean-René-Joseph), capitaine, centre mobilisateur n° 223; 18 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Mallet (Auguste-François), lieutenant, base aérienne 1/191; 22 ans de services, 3 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Michel (Paul-Georges), capitaine, base aérienne 1/191; 16 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

b) Cadre sédentaire.

Sperat (Léon), sous-lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 31 ans de services, 1 campagne, 11 ans de bonifications pour services aériens commandés, 13 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Jovet (Raymond-Jean-René), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 29 ans de services, 1 campagne, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 20 ans de majorations diverses. A été cité.

Hergault (Maxime-Etienne-Charles), lieutenant, centre mobilisateur n° 222; 31 ans de services, 2 campagnes, 7 ans de majorations diverses. A été cité.

Vallée (Michel-Annick-Jacques), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 24 ans de services, 1 campagne, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 10 ans de majorations diverses. A été cité.

Busse (Raymond-Henri-Georges-Maurice), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 33 ans de services, 1 campagne, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Bernard (Jacques-Victor-Eugène), lieutenant, centre mobilisateur air n° 224; 24 ans de services, 1 campagne, 10 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Boudes (Léonce-Gabriel), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 30 ans de services, 2 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Menabrea (Jean-Auguste), capitaine, centre mobilisateur air n° 221; 23 ans de services, 1 campagne, 7 ans de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. A été cité.

Boulitie (Gustave-Jacques), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 27 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Carpentier (Pierre-Henri-Georges), capitaine, centre mobilisateur air n° 222; 23 ans de services, 2 campagnes, 8 ans de majorations diverses. A été cité.

Durivault (Edmond), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 29 ans de services, 2 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Segui (René-Louis), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 26 ans de services, 3 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Ayglon (Bernard-Jean-Henri), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Homberg (Michel-Lucien-Joseph), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 24 ans de services, 1 campagne, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Marestaing (Hippolyte-Marie-Albert), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 22 ans de services, 1 campagne, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Gozard (Antoine-Gilles), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 23 ans de services, 1 campagne, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Labitte (Jacques-Gaston-Maurice-Eugène), lieutenant, centre mobilisateur air n° 221; 22 ans de services, 3 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Pardoux (Lucien-Jean), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 35 ans de services, 7 campagnes, 3 ans de majorations diverses. A été blessé.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Proux (Victor-Pierre-Etienne), capitaine, centre mobilisateur air n° 222; 31 ans de services, 8 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Labbe (René-Georges), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 30 ans de services, 3 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

V. — Corps des sous-officiers de réserve du personnel navigant

Baffico (Pascal), adjudant-chef, centre mobilisateur air n° 224; 20 ans de services, 8 campagnes, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 28 juillet 1945.

VI. — Corps des sous-officiers de réserve du personnel non navigant du service général

Rouillard (Raymond-Daniel), adjudant-chef, centre mobilisateur air n° 222; 17 ans de services, 6 campagnes, 3 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 28 juillet 1945.

VII. — Officiers rayés des cadres des réserves

Nelson-Paulier (Marie-René-Georges), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 14 ans de majorations diverses. A été cité.

Perron (Roger-Charles), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 11 ans de majorations diverses. A été cité.

Granaud (André-Elie-Jean), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 39 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Tamisier (Marie-Louis-Victor), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 38 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Josse (Emile-André), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 36 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été blessé.

Robert (Georges-Marius), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 38 ans de services, 6 campagnes. A été blessé.

Simonin (Georges), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 40 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Moutillier (Marcel-André), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 9 campagnes. A été cité.

Schlatter (Ernest), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 4 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. A été cité.

Pouilley (Gaston-Georges), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 5 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. A été cité.

Mennessier (Etienne-Henri), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 38 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Conilh de Beyssac (Louis-Charles-Philippe), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 37 ans de services, 4 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Berger (Gaston-Michel), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Richard (Camille-Anthelme), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 6 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Depret (Paul-Louis-Joseph), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Usselmann (Fernand-Georges), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 33 ans de services, 5 campagnes, 3 ans de majorations diverses. A été cité.

Pomaret (Marcel-Henry-Charles), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 38 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Lannes (André-Félix-Jean-François), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267, 35 ans de services, 5 campagnes, 1 de bonifications pour services aériens commandés. A été cité.

Le Besnerais (Jean-Richard), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 5 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Bonnamy (Georges-Joseph-Léopold), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Bernot (Ernest-Camille-André), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 3 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Sonnet (Paul-Justin-Jacques), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Baritaut (Nicolas-Jean-Louis), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 4 campagnes, 3 ans de majorations diverses. A été blessé et cité.

Lefebure (Yvan), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 33 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Philippe (André-Robert), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Wormser (Moïse-Henri), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 33 ans de services, 5 campagnes, 2 ans de majorations diverses. A été cité.

Renaudeau-d'Arc (Paul-Marie-Edouard), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 4 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Patouilliart (Maurice-Nazaire), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Bodelot (Jean), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Bargeon (Hippolyte-Maurice), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Maunier (Albert-Adrien), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

Gouriou (Paul-Louis-Albert), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Roy (Dominique), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 31 ans de services, 6 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Jacques (Jean), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Dellat (Gaston-Claude-Albert), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 6 campagnes. A été cité.

Cosson (Paul-René-Auguste), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 31 ans de services, 5 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été cité.

Ragueneau (André-Marcel-Marie), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 32 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.

Bernard (Roger), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 34 ans de services, 3 campagnes. A été cité.

Duranteau (André), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 30 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Monschein (Jean-Marie), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Calame (Henri-Louis), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 28 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Lespes (Jean-Pierre-Alexandre-Roger), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 26 ans de services, 4 campagnes, 1 an de majorations diverses. A été blessé et cité.

Bellet (Fernand-Amable), lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 27 ans de services, 4 campagnes. A été cité.

VIII. — Personnel non officier dégagé de toutes obligations militaires

Debard (Emile-Jean), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 8e région militaire; 28 ans de services, 8 campagnes, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 11 février 1926.

Carle (Pierre), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région militaire; 27 ans de services, 5 campagnes, 21 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaille militaire du 31 décembre 1938.

Sevrain (Robert-Antoine), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 2e région militaire; 27 ans de services, 1 campagne, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été cité. Médaillé militaire du 12 juillet 1931.

Bouty (Jean-Baptiste-Amédée), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 4e région militaire; 28 ans de services, 1 campagne, 14 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 3 décembre 1938.

Pierre (André-Elphège), adjudant, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région militaire; 22 ans de services, 1 campagne, 19 ans de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé. Médaillé militaire du 16 juin 1938.

Reyre (Roger-Eugène), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 9e région militaire; 28 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 10 décembre 1936.

Legendre (Pierre-Constant-Joseph), soldat de 2e classe, bureau central du recrutement; 28 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 23 octobre 1917.

Bourdet (Victor-Eugène-Valentin), sergent, bureau de l'état civil et des archives administratives; 26 ans de services, 5 campagnes. A été cité. Médaillé militaire du 6 novembre 1926.

Par décret en date du 22 novembre 1956, rendu sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et des forces armées et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur du 8 novembre 1956 portant que les nominations dans la Légion d'honneur du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont nommés sans traitement les officiers de réserve, rayés des cadres des réserves et personnels dégagés de toutes obligations militaires dont les noms figurent sur le tableau ci-après:

Décorations sans traitement.

Au grade de chevalier de la Légion d'honneur.

(Pour prendre rang du 30 juin 1956.)

I. — Corps des officiers de réserve de l'air

a) Cadre navigant.

Davan (Daniel-Lucien-Georges), sous-lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 19 ans de services, 2 campagnes, 6 ans de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 10 avril 1941.

Arnaud (René-André), capitaine, centre mobilisateur air n° 226; 19 ans de services, 7 campagnes, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 2 ans de majorations diverses.

b) Cadre sédentaire.

Bohn (Arthur-Ernest), lieutenant, centre mobilisateur air n° 221; 24 ans de services, 1 campagne, 4 ans de bonifications pour services aériens commandés, 21 ans de majorations diverses.

Augros (Jean-Marcel-Charles), lieutenant, centre mobilisateur air n° 221; 29 ans de services, 1 campagne, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 11 ans de majorations diverses.

Caurat (Marcel-Marie-Joseph-Emmanuel), commandant, centre mobilisateur air n° 223; 35 ans de services, 1 campagne, 6 ans de majorations diverses.

Laura (Jean-Marc), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 33 ans de services, 1 campagne, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 5 ans de majorations diverses.

Gillet (René-Marie-André-Elie), capitaine, centre mobilisateur air n° 223; 31 ans de services, 1 campagne, 1 an de bonifications pour services aériens commandés, 3 ans de majorations diverses.

Armandou (Henri-Robert-Pierre), commandant, centre mobilisateur air n° 222; 23 ans de services, 6 campagnes, 1 an de majorations diverses.

II. — Corps des officiers de réserve des bases de l'air

Penin (Jean-René), sous-lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 28 ans de services, 9 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés, 4 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 31 décembre 1947.

Nicolas (Marius-Elie-Amédée), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 37 ans de services, 5 campagnes. Médaillé militaire du 23 décembre 1933.

III. — Corps des officiers mécaniciens de réserve de l'air

Tourniaire (Maximilien-Gabriel), lieutenant, centre mobilisateur air n° 222; 28 ans de services, 10 campagnes, 17 ans de bonifications pour services aériens commandés, 1 an de majorations diverses. A été blessé. Médaillé militaire du 31 décembre 1946.

Gildard (Emile-Antoine), capitaine, centre mobilisateur air n° 226; 33 ans de services, 10 campagnes, 2 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 30 décembre 1939.

IV. — Corps des officiers de réserve des services administratifs de l'air

Cormier (Louis-François), capitaine, centre mobilisateur air n° 226; 33 ans de services, 11 campagnes, 4 ans de majorations diverses. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Baril (Robert-Emile-Adolphe), lieutenant, centre mobilisateur air n° 224; 30 ans de services, 5 campagnes, 13 ans de bonifications pour services aériens commandés. Médaillé militaire du 30 décembre 1941.

Anglade (Léon), lieutenant, centre mobilisateur air n° 223; 31 ans de services, 14 campagnes, 1 an de majorations diverses. Médaillé militaire du 13 mars 1941.

Jeanniard (Eugène-Etienne), commandant, centre mobilisateur air n° 221; 38 ans de services, 4 campagnes.

Glatigny (Léon-Léopold), lieutenant, centre mobilisateur air n° 221; 35 ans de services, 5 campagnes, 1 an de majorations diverses.

Caillaud (Marcel-Joseph-Henri), capitaine, centre mobilisateur air n° 223; 30 ans de services, 1 campagne, 10 ans de majorations diverses.

V. — Cadre auxiliaire des commissaires de l'air et attachés

Bernard (Maurice-Marie-Victor), commissaire lieutenant-colonel, centre mobilisateur air n° 222; 35 ans de services, 6 campagnes, 1 an de majorations diverses.

VI. — Corps des ingénieurs militaires de réserve de l'air

Grebert (Roger-Henri-Ernest), ingénieur militaire de 1re classe, direction technique et industrielle de l'aéronautique; 37 ans de services, 2 campagnes.

VII. — Officiers rayés des cadres des réserves

Cocu (Lucien-Jules-André), sous-lieutenant, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 35 ans de services, 2 campagnes.

Charbonnier (André-Jean-Marie), capitaine, bureau central d'incorporation et d'archives de l'armée de l'air n° 267; 29 ans de services, 1 campagne, 1 an de bonifications pour services aériens commandés. A été blessé.

VIII. — Personnel non officier dégagé de toutes obligations militaires

Marchandeau (Adrien-César), adjudant, bureau central du recrutement; 30 ans de services, 10 campagnes. A été cité. Médaillé militaire du 26 juillet 1930.

Poinsard (Joseph-Henri-Paul), adjudant-chef, direction régionale du recrutement et de la statistique de la 6e région militaire; 30 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 29 décembre 1928.

Patureau (Phulbert-Hippolite), adjudant-chef, bureau de l'état-civil et des archives administratives; 26 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité. Médaillé militaire du 18 avril 1918.

Décret n° 56-1154 pour l'application de l'article 13 de la loi n° 56-1115 du 9 novembre 1956 portant création et statut du corps des magistrats militaires, du corps des officiers greffiers et des cadres des sous-officiers commis greffiers et des sous-officiers huissiers appariteurs du service de la justice militaire des forces armées.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 novembre 1956: page 11000, à l'article 2, en qualité de magistrat militaire de 2e classe, au lieu de: « Fariselle (Jean) », lire: « Pariselle (Jean) »; à l'article 4, avec le grade de commis greffier de 1re classe, au lieu de: « Constantine (Roger), Popelier (Rémy) », lire: « Constantien (Roger), Popelier (Rémy) ».

Décret portant promotions dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 14 novembre 1956:

Page 10892, infanterie coloniale, au grade de lieutenant-colonel, au lieu de: « Reibeil, Hazon de Saint-Firmin », lire: « Reibell, Hazon de Saint-Firmin »; au grade de chef de bataillon, au lieu de: « Meyrand (Robert-Marie-Alban) », lire: « Neyrand (Robert-Marie-Alban) ».

Page 10893, artillerie coloniale, au grade de lieutenant-colonel, au lieu de: « Vallis (Louis-Benjamin) », lire: « Vallis (Louis-Benjamin) »; Cadre des adjoints administratifs des corps de troupe, au grade de commandant, au lieu de: « Ledail (Jean-Joseph) », lire: « Ledall (Jean-Joseph) ».

(Le reste sans changement.)

Durée de la période pratique d'application des commissaires lieutenants et sous-lieutenants dans l'emploi d'officier chargé des détails d'une unité dotée d'aéronefs.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu l'acte dit loi du 17 février 1942 portant création des commissaires ordonnateurs de l'air, provisoirement validé;
Vu le décret n° 53-367 du 28 avril 1953 fixant les dispositions statutaires particulières au corps des commissaires de l'air;
Vu le décret n° 53-368 du 28 avril 1953 précisant les règles du recrutement et de l'instruction des officiers du commissariat de l'air ainsi que l'organisation de l'école du commissariat de l'air;
Vu le décret n° 56-989 du 28 septembre 1956 modifiant le précédent,

Arrête:

Art. 1er. — Est fixée à deux ans la durée de la période pratique d'application des commissaires lieutenants et sous-lieutenants dans l'emploi d'officier chargé des détails d'une unité dotée d'aéronefs, visée à l'article 6 *bis* du décret n° 53-368 du 28 avril 1953 modifié précisant les règles du recrutement et de l'instruction des officiers du commissariat de l'air ainsi que l'organisation de l'école du commissariat de l'air.

Art. 2. — Le chef de l'état-major de l'armée de l'air, le directeur central du commissariat de l'air et l'inspecteur général du commissariat de l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 29 octobre 1956.

HENRY LAFOREST.

Services à accomplir, en vue de leur avancement, par les officiers supérieurs des armes de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 17 novembre 1956: page 11011, article 2, au lieu de: « ...quadruplage », lire: « ...quadruple ».

Nomination de membres suppléants des commissions consultatives centrales des marchés (air).

Par arrêté du 13 novembre 1956, sont nommés membres suppléants des commissions consultatives centrales des marchés (air):

a) De la commission des marchés de matériels, M. le lieutenant-colonel Cerutti, en remplacement de M. le colonel Billoux;

b) De la commission des marchés de travaux, M. le commissaire lieutenant-colonel Lenoir, en remplacement de M. le commissaire lieutenant-colonel Vaillant.

Armée de terre (active).

Par arrêté du 30 octobre 1956, M. le lieutenant-colonel d'artillerie, B. E. M. S., B. T., Tirole (Georges-Charles) est placé hors cadres, en mission, au titre de la présidence du conseil, à la disposition de l'administrateur général délégué du Gouvernement au commissariat à l'énergie atomique, à Paris, à compter du 1er septembre 1956.

Par arrêté du 9 novembre 1956, les officiers dont les noms suivent sont placés hors cadres, en mission, au titre du ministère des anciens combattants et victimes de guerre:

(A compter du 1er juillet 1956.)

M. le médecin commandant Barou (Henri-Charles-Gabriel).

(A compter du 1er août 1956.

M. le médecin commandant Jeanpierre (François-Maximilien-Emile).

Armée de mer (réserve).

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 13 novembre 1956:

Sont nommés aspirants de marine de réserve les élèves aspirants de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

Branche « Chefs de quart ».

Baille (Claude-Marcel-Luc).
Bouvier (Jean-Claude-Joseph).
Briard (René-Albert).
Brisset (Jean-Claude-Charles-Paul).
Cambier (Bernard-Joseph-Marie-Louis-Jules).
Chanat (Jean-Claude).
Chaumette (Philippe-Emile).
Coudel (Alain-Marcel).
Delannoy (Jean-Ernest-Henri).
Depreux (Alain-Henri-René).
Dufour (Gérard-Emile-Antoine).
Dumont (Jean-Pierre-Claude-Marcel).
Fromentin (Gérard-Fernand).
Gabriel (Gabriel-Jean-Joseph).
Guigou (Raoul-Léon-Marie).
Ignazi (Jean-Claude-Louis-Marie).
Kobus (Stanislas).
Kremer (Henri-Julien).
De Lesquen du Plessis Casso (Yves-Marie-Constant-Hubert).
Lorain (Bernard-Louis-Georges).
Loze (Pierre-Maurice).
Malle (Jean-Pierre-Henri-André-Léon).
Pérot (Jean-Baptiste-Paul-Gilbert-Marie-Joseph).
Petillat (Roland-Louis-Henri-Raymond).
Riou (Gérard-Félix Auguste).
Royaux (Denis-Emile-Marcel-Paul).
Sellier (Philippe-Jean).
Sire (Roger).
Vitou (Dominique-René-Emile).
Vuillamy (Georges-Marcel).

Branche « Commando ».

Boizeau (Hugues-François-Louis Marie-Antoine).
De Malliard (Etienne-Marie-Charles-Fernand).
Poline (François-Edmond-Joseph-Henri).

Branche « D. C. A. à terre », spécialisation « Canon ».

Bortoli (Gilbert-Charles-Marie).
Dechambre (Pierre).
Regis (Jean-François-Joseph).

Branche « Contrôleurs d'aéronautique ».

Richoux (Gilles-Charles-Jean).

Branche « Recherches scientifiques ».

Damesin (François-Claude).
Grand (René-James).
Le Goff (Francisque-Marie).
Lequeux (James).
Otto (Jean-Louis-Marie).

Branche « Détection du service général ».

Dhers (Jean-Pierre-François).
Girault (Jean-Henri-Georges).
D'Inguimbert (Louis-Jean-Guy-Joseph).
Kernévez (Michel-Alain-René).
Lhubat (Maurice-Marcel-René).
Poëx (Jean-René-Louis).

Branche « Radioradar d'aéronautique ».

Frerejacque (Daniel-François-Nicolas).
Lantelme (Jean-Joseph).
Loubière (Louis-Clément-Albert-Elie).
Pouillange (Jean-Paul).

Sont nommés aspirants mécaniciens de réserve les élèves aspirants mécaniciens de réserve du port de Toulon dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

Branche « Service général ».

Boyer (Michel-Pierre-Georges).
Duprat (Jean-Claude).
Fleury (Gérard-Emile-Augustin).
Guibert (Yves-Christian-Bernard).
Guyard (Jacques-Auguste-Barthélémy).
Philippe (André-Jean).
Rivière (Pierre-Albert).
Rozier (Félix-Francis).
Villard (Yves-Jean-Auguste).

Génie maritime.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 8 novembre 1956, sont nommés aspirants de réserve dans le cadre des ingénieurs du génie maritime de réserve les élèves libres de l'école nationale supérieure du génie maritime dont les noms suivent:

(Pour compter du 1er octobre 1956.)

MM.
Massac (Gilbert-Jean-Louis).
Chanty (Guy-Emile).
Buret (Jean-Baptiste).
Babinet (Jacques-Noël).
Jean (Olivier-Auguste-Louis).

Personnel administratif civil de la marine.

Par arrêté du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) en date du 14 novembre 1956, sont avancés dans le corps des secrétaires administratifs « Comptables des matières »:

Au grade de secrétaire administratif principal, 1er échelon.

Les secrétaires administratifs de 1re classe, 4e échelon:

MM. Guillerm (J.), pour compter du 1er octobre 1956.
Blanchard (H.), pour compter du 5 novembre 1956.
Hamelin (A.-L.-A.), pour compter du 11 décembre 1956.

Au grade de secrétaire administratif de 1re classe, 1er échelon.

Les secrétaires administratifs de 2e classe, 6e échelon:

MM. Casula (J.-A.), pour compter du 1er octobre 1956.
Roubaud (H.-A.), pour compter du 1er octobre 1956.

M. le secrétaire administratif de 2e classe, 5e échelon, Lanièce (R.-P.), pour compter du 11 décembre 1956.

Ces avancements donnent lieu au rappel de traitement correspondant.

Personnels civils extérieurs de l'air.

Par arrêté en date du 30 octobre 1956, M. Keryell (Joseph), chef de service administratif de classe exceptionnelle des services extérieurs du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 15 novembre 1956.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 13 novembre 1956, le premier maître fourrier Le Goaer (Jean) est nommé régisseur d'avances auprès du secteur social de Brest, en remplacement du premier maître fourrier Questel (Corentin), appelé à d'autres fonctions.

Le présent arrêté prend effet du 1er novembre 1956.

Service des poudres.

Par arrêté en date du 7 novembre 1956, le détachement « hors cadres, en mission » au titre du ministère de l'éducation nationale de M. l'ingénieur militaire principal des poudres Michel (Louis) est renouvelé pour une nouvelle période allant du 1er octobre 1956 au 30 septembre 1957.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté en date du 6 novembre 1956, les dispositions de l'arrêté du 6 juin 1956 sont annulées et remplacées par les suivantes:

M. Labattu (Denis), contremaître professionnel de 4e classe, est intégré et titularisé, à compter du 1er janvier 1954, dans le corps des techniciens d'études et de fabrications des ateliers de l'aéronautique, en qualité de technicien de 6e échelon, avec une ancienneté maintenue de 2 ans 13 jours.

M. Labattu (Denis) est promu technicien d'études et de fabrications de 7e échelon, à compter du 18 décembre 1954 (reliquat d'ancienneté: néant).

Par arrêté en date du 7 novembre 1956, M. Coffignot (Roland), technicien chef de travaux d'études et de fabrications des services techniques de l'aéronautique, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à pension proportionnelle, à compter du 1er décembre 1956.

Liste d'admission à l'école nationale supérieure de l'aéronautique.

Par arrêté du 12 novembre 1956, les candidats dont les noms suivent ont été admis à l'école nationale supérieure de l'aéronautique, par ordre de classement, en qualité d'élèves titulaires français, à la suite du concours d'admission ouvert en 1956:

Schmitt (Jean), Cessou (Maurice), Billot (Monique), Bassinot (Edouard), Toutain (Jacques), Blioch (Jacqueline), Roux (Claude), Racca (Edmond), Camus (Alain), Toulet (Claude), Levesque (Sylvain), Dore (Jacques), Marc (André), Parus (Roger), Laudiere (Bernard), Mizrahi (Maurice), Dubos (Jean-Michel), Blum (Daniel), Aufaure (Michel), Bergeaud (Jean), Faillat (Roger), Conrozier (Jean-Louis), Leroudier (Bernard), Taranto (Roland), Chevillon (Robert), Quevauviller (Pierre), Moynot (Jean-Louis), Vialle (André), Roubieu (Jacques), Littaye (Jean), Viargues (Jacques), Bodin (Jacques), Herubel (Jacques), Meriaux (Bernard), Galy (Claude), Brunet (Jacques), Delort (Gérard), Seeli (Claude), Poulain (Jean-Pierre), de Barbeyrac Saint-Maurice (Jacques), Moreaux (Maurice), Lombard (Alfred), Fouilhoux (Claude), Dreyfus (Jacques), en remplacement des candidats ci-après qui ont démissionné ou se sont désistés:

Catoire (Boris), Clinckx (Francis), Buisson-Mathiolat (Michel), Masson (René), Cante (Christian), Warusfel (André), Goget (Gérard), Crespel (Etienne), Ostertag (Ernest), Dobias (Georges), Aries (Gérard), Leger (Philippe), Durand (Francis), Muller (Hubert), Burq (Jean-Pierre), Cochelin (Michel), Le Blanc (Jacques), Catella (Pierre), Chinal (Jean-Pierre), Deletang (Pierre), Thiery (Nicolas), Cohen (Guy), Gramain (Jean-Claude), Chassande (Pierre), Ailleret (François), Dupont de Dinechin (Olivier), Michelet (Jean), Genzling (Claude), Renosi (François), Etizevoglou (Henri), Laubreaux (Claude), Deloffre (Bernard), Picard (Jean-Claude), Robert (Claude), Marois (Pierre), Caron (Hervé), Giraud (Yves), Turbil (Michel), Rivline (Claude), Marzona (Léo), Dichon (Jean-Claude), Baudoin (Pierre), Praderie (Michel), Mairal (Michel).

Par ce même arrêté, M. Robert (François), ingénieur diplômé de l'école centrale des arts et manufactures, a été admis, sur titres, à l'école nationale supérieure de l'aéronautique, en deuxième année d'études, en qualité d'élève titulaire.

Liste de véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires.

NUMERO d'ordre.	MARQUE	TYPE	NUMERO de matricule.	NUMERO de châssis.
En compte à la direction du matériel de la 3e région militaire, Rennes.				
1	Citroën.	11 B.	118148	217194
En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire (gendarmerie), Paris.				
2	Citroën.	11 BL.	110486	277252
3	Citroën.	11 BL.	110493	426896
4	Citroën.	11 B.	110500	122509

Tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant de réserve (année 1956).

Rectificatif au *Journal officiel* du 13 novembre 1956:

Page 10838, 4e colonne, infanterie coloniale, Afrique équatoriale française, au lieu de: « Benier », lire: « Bender (Georges-Albert-Xavier) ».

Page 10843, 2e colonne, service de santé colonial, médecins, Afrique équatoriale française, Cameroun, au lieu de: « Tauffilieb », lire: « Tauffilieb (Roger-Henri) »; Madagascar, au lieu de: « Ramanonjy-Ratrimo », lire: « Ramamonjy-Ratrimo (Henri) ».

Tableau de départ outre-mer du 1er novembre 1956.

Additif au *Journal officiel* du 4 novembre 1956, page 10542, 1re colonne, après: « Service des matériels et bâtiments coloniaux », ajouter:

Intendance coloniale.

FONCTIONNAIRE

Intendant militaire adjoint.

Quemerais (Guy), 15 juillet 1922, 9e R. M. — N'a jamais servi.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Lieutenant et sous-lieutenant.

Blanluet (Michel), 13 septembre 1929, 1re R. M. — N'a jamais servi.
Dreano (Louis), 11 décembre 1929, 1re R. M. — 3 juillet 1953.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret n° 56-1185 du 21 novembre 1956 modifiant le décret n° 50-446 du 19 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires économiques et financières, du ministre des affaires étrangères, du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, du secrétaire d'Etat au budget et du secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-1903 du 25 août 1945 relative au personnel de l'expansion économique à l'étranger, modifiée;

Vu l'ordonnance n° 45-2283 du 9 octobre 1945 relative à la formation, au recrutement et au statut de certaines catégories de fonctionnaires, ensemble les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires, notamment l'article 2;

Vu le décret n° 49-720 du 28 mai 1949 portant règlement d'administration publique relatif au statut des administrateurs civils, modifié par le décret n° 55-1490 du 17 novembre 1955;

Vu le décret n° 50-446 du 19 avril 1950 portant règlement d'administration publique relatif au statut particulier du personnel de l'expansion économique à l'étranger, modifié;

Vu le décret n° 54-765 du 21 juillet 1954 portant règlement d'administration publique relatif à diverses dispositions statutaires applicables aux agents supérieurs des administrations centrales de l'Etat;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Les dispositions des articles 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 16 du décret du 19 avril 1950 susvisé sont remplacées par les dispositions suivantes:

« *Art.* 6. — Le corps de l'expansion économique à l'étranger comprend cent quarante-cinq agents répartis comme suit:

« Conseillers commerciaux hors classe, 2e échelon	3
« Conseillers commerciaux hors classe, 1er échelon	3
« Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle spéciale	6
« Conseillers commerciaux de classe exceptionnelle	18
« Conseillers commerciaux	48
« Attachés commerciaux	67

« *Art.* 7. — Les grades de conseiller commercial hors classe et de conseiller commercial de classe exceptionnelle spéciale comprennent respectivement deux échelons. Le nombre des échelons dans les autres grades est déterminé par référence au statut des administrateurs civils selon les parités suivantes:

« Conseiller commercial de classe exceptionnelle.	Administrateur de classe exceptionnelle.
« Conseiller commercial	Administrateur de 1re classe.
« Attaché commercial	Administrateur de 2e classe ».

« *Art.* 9. — Les attachés commerciaux sont recrutés parmi les élèves sortant de l'école nationale d'administration et nommés par décret contresigné du ministre chargé des affaires économiques ».

« *Art.* 11. — Les conditions d'ancienneté requises pour l'accès à la classe et à l'échelon supérieurs sont les mêmes, selon les parités visées à l'article 7 ci-dessus, que celles applicables aux administrateurs civils.

« Pourront être promus conseillers commerciaux de classe exceptionnelle spéciale les conseillers commerciaux de classe exceptionnelle ayant accompli au moins deux ans de services effectifs en cette qualité.

« Pourront être promus conseillers commerciaux hors classe les conseillers commerciaux de classe exceptionnelle spéciale ayant accompli au moins deux ans de services effectifs dans le 2e échelon de leur grade.

« La durée moyenne du temps passé au 1er échelon de chacun des grades de conseiller commercial de classe exceptionnelle spéciale et de conseiller commercial hors classe est fixée à deux ans. Cette durée peut être réduite dans les conditions prévues à l'article 48 de la loi du 19 octobre 1946 modifiée, sans pouvoir être inférieure à dix-huit mois. Les avancements de classe et d'échelon sont prononcés par arrêté du ministre chargé des affaires économiques.

« *Art.* 12. — Par dérogation aux règles de recrutement et d'avancement posées par les articles 9 et suivants du présent statut, des fonctionnaires de l'Etat appartenant aux catégories énumérées ci-après peuvent être nommés dans des emplois de conseillers commerciaux des différentes classes, sous réserve que les statuts particuliers applicables à ces fonctionnaires admettent par réciprocité le détachement ou la nomination de conseillers commerciaux:

« Conseillers d'Etat et maîtres des requêtes au conseil d'Etat;

« Conseillers maîtres et conseillers référendaires à la cour des comptes;

« Directeurs, chefs de service, directeurs adjoints et sous-directeurs des administrations centrales, appartenant au cadre des administrateurs civils;

« Inspecteurs des finances ayant au moins le grade d'inspecteur de 2e classe;

« Agents titulaires du ministère des affaires étrangères ayant au moins le grade de conseiller des affaires étrangères;

« Inspecteurs généraux de l'économie nationale;

« Contrôleurs d'Etat;

« Ingénieurs en chef au corps des mines, des ponts et chaussées, des manufactures de l'Etat et du génie maritime;

« Administrateurs civils ayant au moins le grade d'administrateur de 1re classe du ministère des finances;

« Administrateurs civils ayant au moins le grade d'administrateur de 1re classe de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

« Toutefois, la réciprocité prévue au premier paragraphe du présent article ne sera pas exigée pour les corps ci-après: cour des comptes, inspection générale des finances, corps des mines, corps des ponts et chaussées, corps des manufactures de l'Etat, corps du genie maritime.

« De même pourront être nommés dans des emplois d'attachés commerciaux des administrateurs civils de 2e classe de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques ayant accompli en cette qualité six ans au moins de services effectifs.

« *Art.* 13. — Les nominations prononcées en application de l'article précédent ne pourront dépasser les proportions suivantes:

« Une nomination pour six emplois vacants dans chacun des grades à partir de celui de conseiller commercial y compris;

« Une nomination pour dix emplois vacants au grade d'attaché commercial.

« La moitié des emplois de conseillers commerciaux de classe exceptionnelle et de conseillers commerciaux susceptibles d'être ainsi pourvus sera réservée aux administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

« Chacune de ces nominations ne pourra porter dans chaque cycle que sur le dernier des emplois vacants, la première intervenant au bénéfice des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques.

« *Art.* 14. — Les fonctionnaires désignés à l'article 12 ci-dessus sont soit détachés de leur corps d'origine, soit placés dans la position correspondante prévue au statut de leur corps d'origine. Ils sont nommés, dans le cadre de l'expansion économique à l'étranger, à la classe et à l'échelon comportant un indice hiérarchique égal ou, à défaut, immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur cadre d'origine.

« A l'expiration d'un délai de cinq ans, les fonctionnaires ainsi nommés au titre de l'article 12 sont soit titularisés dans le grade correspondant, soit réintégrés dans leur corps d'origine ».

« *Art.* 16. — Les conseillers et attachés commerciaux peuvent être affectés à l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques. Cette affectation est prononcée par arrêté du secrétaire d'Etat aux affaires économiques.

« Dans la limite du nombre des affectations à l'administration centrale ainsi prononcées et sur proposition du directeur des relations économiques extérieures, des administrateurs civils de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux affaires économiques peuvent être détachés dans des emplois de conseiller ou d'attaché commercial à l'échelon équivalent.

« Il peut être pourvu à deux emplois de conseiller commercial et à quatre emplois d'attaché commercial au maximum, en application des dispositions de l'alinéa précédent.

« Les fonctionnaires ainsi détachés ne peuvent conserver leur emploi dans le cadre de l'expansion économique que pendant trois ans au plus, sans possibilité de renouvellement avant l'expiration d'un délai de trois ans au moins ».

Art. 2. — Le décret susvisé du 19 avril 1950 est complété par les dispositions suivantes:

« *Art.* 27. — Les attachés commerciaux de 1re et de 2e classe en fonction au 31 décembre 1955 seront reclassés dans les échelons du grade d'attaché commercial, conformément au tableau ci-après:

Ancienne situation. — Attachés commerciaux de 2e classe.	Nouvelle situation. — Attachés commerciaux.
1er échelon.....	1er échelon: maintien de l'ancienneté d'échelon antérieurement acquise.
2e échelon:	2e échelon: maintien de l'ancienneté d'échelon antérieurement acquise.
Agents comptant moins de dix-huit mois d'ancienneté dans cet échelon.	
Agents comptant plus de dix-huit mois d'ancienneté dans cet échelon.	3e échelon: maintien de l'ancienneté d'échelon diminuée de dix-huit mois
3e échelon:	3e échelon: maintien de l'ancienneté d'échelon augmentée de six mois.
Agents comptant moins d'un an d'ancienneté dans cet échelon.	
Agents comptant plus d'un an d'ancienneté dans cet échelon.	4e échelon: maintien de l'ancienneté d'échelon diminuée d'un an.
4e échelon.....	4e échelon: maintien de l'ancienneté d'échelon augmentée d'un an, sans que le total puisse toutefois excéder deux ans.

Les attachés commerciaux de 1re classe, en fonctions au 31 décembre 1955, seront reclassés à l'échelon comportant un traitement égal à celui perçu à cette date et conserveront l'ancienneté d'échelon antérieurement acquise.

A titre transitoire, jusqu'au 31 décembre 1958, pourront être promus conseillers commerciaux hors classe les conseillers commerciaux de classe exceptionnelle spéciale ayant atteint le 2e échelon de leur classe.

« *Art.* 28. — A l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date de publication du présent décret, les conseillers et attachés commerciaux précédemment nommés au titre de l'article 12 du décret susvisé du 19 avril 1950 seront soit titularisés dans le cadre du personnel de l'expansion économique à l'étranger, soit réintégrés dans leur cadre d'origine.

« *Art.* 29. — Par dérogation aux dispositions des articles 9, 12 et 16 nouveaux du décret du 19 avril 1950 modifiés par le présent décret, le fonctionnaire chargé au 1er janvier 1956 des fonctions de conseiller commercial auprès du haut commissaire de France au Viet-Nam pourra être détaché, en qualité de conseiller commercial de classe exceptionnelle, dans le corps de l'expansion économique à l'étranger et y être intégré conformément aux dispositions de l'article 14 (2e alinéa) du présent décret.

« *Art.* 30. — Les attachés commerciaux, reclassés dans les conditions de l'alinéa 1er de l'article 26 du présent décret, auront accès dans les conditions suivantes à une hors-classe comportant deux échelons:

« *a*) Premier échelon: après inscription au choix à un tableau d'avancement, les attachés commerciaux ayant accompli deux ans de service dans l'échelon le plus élevé de leur grade et justifiant en outre de vingt années au minimum de services dans le corps des conseillers et attachés commerciaux ou dans un ancien cadre supérieur d'une administration centrale ou administration assimilée, en y comprenant éventuellement les services militaires obligatoires ou assimilés.

« L'effectif annuel des agents susceptibles d'être ainsi promus ne peut excéder le quart du nombre des agents justifiant des conditions requises ci-dessus. Il pourra être dérogé à cette proportion lorsque le nombre des candidats justifiant des conditions requises sera inférieur à quatre;

« *b*) Au deuxième échelon: les attachés commerciaux justifiant d'une ancienneté de deux années dans le 1er échelon de la hors-classe.

« A titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 1958, pourront être promus dans la limite globale annuelle du quart du nombre des agents y ayant vocation:

« Au premier échelon de la hors-classe: les attachés commerciaux justifiant d'un an d'ancienneté dans l'échelon le plus élevé de leur grade;

« Au deuxième échelon de la hors-classe: les attachés commerciaux justifiant de trois ans d'ancienneté dans ce même échelon.

« La proportion du quart fixée ci-dessus ne s'appliquera pas aux agents qui avaient atteint au 31 décembre 1945 le grade de conseiller commercial de 2e classe.

« *Art.* 31. — Les attachés commerciaux reclassés dans les conditions de l'article 26 ci-dessus qui, nommés au 4e échelon de leur classe, ont accompli au moins deux ans de service dans cet échelon pourront être nommés à l'échelon supérieur après inscription au choix à un tableau d'avancement.

« L'effectif annuel des attachés commerciaux susceptibles d'être ainsi promus ne peut excéder la moitié du nombre des agents ayant vocation à cette promotion. Il pourra être dérogé à cette proportion lorsque le nombre des candidats remplissant les conditions requises sera inférieur à deux ».

Art. 3. — Les articles 27 et 28 anciens du décret susvisé du 19 avril 1950 porteront désormais les nos 32 et 33.

Art. 4. — Le ministre des affaires économiques et financières, le ministre des affaires étrangères, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui prendra effet au 1er janvier 1956 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 novembre 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.

Le ministre des affaires sociales,
ministre des affaires étrangères par intérim,
ALBERT GAZIER.

Le secrétaire d'Etat au budget,
JEAN FILIPPI.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique,
PIERRE MÉTAYER.

Valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti admis en règlement de droits de mutation.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu l'article 63 de la loi n° 52-401 du 14 avril 1952;

Vu la loi n° 52-565 du 21 mai 1952;

Vu les articles 4 et 5 du décret n° 52-583 du 26 mai 1952 qui prévoient les conditions dans lesquelles les titres de rente 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti seront admis en payement des droits de mutation et déterminent les modalités de fixation de la valeur de reprise de ces titres;

Vu les cours pratiqués pour la pièce d'or de 20 F sur le marché libre des matières d'or de Paris au cours des cent bourses précédant le 15 novembre 1956 et publiés au *Bulletin de la cote des agents de change de Paris,*

Arrête:

Art. 1er. — La valeur de reprise des titres de l'emprunt 3 1/2 p. 100 1952 à capital garanti, qui seront admis en payement des droits de mutation entre le 1er décembre 1956 et le 31 mai 1957, est égale au prix d'émission de ces titres.

Art. 2. — Le directeur du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 novembre 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du Trésor,
PIERRE-PAUL SCHWEITZER.

Nominations d'agents de change près la Bourse de Paris.

Par arrêté en date du 15 novembre 1956, M. Lacourte (Pierre-René) est nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Lacourte (Lucien), démissionnaire.

Par arrêté en date du 21 novembre 1956, M. Thorp (Gilbert-Maurice) est nommé agent de change près la Bourse de Paris, en remplacement de M. Thorp (Maurice), démissionnaire.

Inspection générale des finances.

Par arrêté en date du 22 novembre 1956, M. Soubirou-Poney (Pierre-Bernard-Raoul), inspecteur des finances de 1re classe en disponibilité, a été réintégré pour ordre dans les cadres de l'inspection générale des finances et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Administration centrale des finances.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 novembre 1956: page 11069, 1re colonne, 10e ligne, au lieu de: « M. Quesnon », lire: « M. Guesnon »; 13e ligne, au lieu de: « Compagnie française d'assurances », lire: « Compagnie française d'assurance ».

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Commission consultative des marchés du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale.

Par arrêté du 23 novembre 1956, M. Pierre Dulcire, auditeur de 1re classe à la cour des comptes, est nommé rapporteur de la commission consultative des marchés du secrétariat général à l'aviation civile et commerciale, en remplacement de M. Georges Gojat.

INDUSTRIE ET COMMERCE

Octroi du renouvellement et autorisation de mutation d'un permis d'exploitation de mines.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu la demande du 8 juin 1956 par laquelle M. Schwander, président directeur général de la Société des mines et usines de Salsigne, a sollicité en faveur de cette société, dont le siège social est à Paris, 109, boulevard Pereire, une prolongation de cinq ans du permis d'exploitation de minerais de tungstène et autres métaux connexes intéressant le territoire des communes de Montredon-Labessonnie et d'Arifat, arrondissement de Castres, département du Tarn, accordé à ladite société par arrêté ministériel du 21 octobre 1953;

Vu le mémoire produit à l'appui de cette demande;

Vu la demande du 20 février 1956 par laquelle M. Schwander, administrateur directeur général de la Compagnie minière de Montredon, a sollicité l'autorisation de la mutation au profit de cette société, dont le siège social est à Paris, 109, boulevard Pereire, du permis d'exploitation de minerais de tungstène et autres métaux connexes, dit de Montredon, accordé par arrêté ministériel du 21 octobre 1953 dans le département du Tarn à la Société des mines et usines de Salsigne;

Vu les pouvoirs et autres pièces produits à l'appui de cette demande;

Vu les rapports et avis des ingénieurs des mines des 23 février 1956, 3 et 7 juillet 1956;

Vu les avis des 3 mars 1956 et 13 juillet 1956 du préfet du Tarn;

Vu l'avis du 22 octobre 1956 du conseil général des mines;

Vu les articles 51 et 63 inclus du décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier;

Vu le décret n° 55-1343 du 12 octobre 1955 portant règlement d'administration publique en matière de permis d'exploitation des mines;

Vu l'arrêté du 21 octobre 1953, publié le 28 octobre 1953 par le *Journal officiel* de la République française, qui accorde à la Société des mines et usines de Salsigne un permis d'exploitation de minerais de tungstène et autres métaux connexes intéressant le territoire des communes de Montredon-Labessonnie et d'Arifat, arrondissement de Castres, département du Tarn;

Sur la proposition du directeur des mines et de la sidérurgie,

Arrête:

Art. 1er. — La validité du permis d'exploitation de minerais de tungstène et autres métaux connexes, dit de Montredon, accordé dans le département du Tarn à la Société des mines et usines de Salsigne par l'arrêté ministériel du 21 octobre 1953 susvisé, est prolongée, aux conditions stipulées par l'article 4 de cet arrêté, jusqu'au 28 octobre 1961.

Art. 2. — La mutation résultant du transfert de ce permis d'exploitation par voie d'apport à la Compagnie minière de Montredon, 109, boulevard Pereire, à Paris, est autorisée.

Art. 3. — Le directeur des mines et de la sidérurgie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et affiché par le préfet du Tarn, aux frais de la Compagnie minière de Montredon, dans les communes de Montredon-Labessonnie et d'Arifat.

Fait à Paris, le 19 novembre 1956.

Pour le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PAUL GROS.

Agrément d'experts pour la visite des générateurs à vapeur.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 49-575 du 22 avril 1949 pour l'application de la loi du 10 mars 1918 sur l'utilisation de l'énergie;

Vu l'avis du comité consultatif de l'utilisation de l'énergie,

Arrête:

Art. 1er. — Sont agréés, pour les visites de générateurs de vapeur prévues à l'article 1er du décret n° 49-575 du 22 avril 1949, les experts suivants:

M. Juvenez, ingénieur thermicien des houillères, attaché au groupe d'agences de Normandie.

M. Roudadoux, ingénieur à Chartres.

Art. 2. — Les agréments ci-dessus sont valables pour une durée limitée à trois ans à partir de la date du présent arrêté.

Fait à Paris, le 19 novembre 1956.

MAURICE LEMAIRE.

AGRICULTURE

Décret du 23 novembre 1956 portant nomination du directeur des études économiques et du plan à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 56-1177 du 21 novembre 1956 portant suppression et création d'emplois au ministère de l'agriculture;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Rauscher (Maurice), sous-directeur, est nommé directeur des études économiques et du plan à l'administration centrale de l'agriculture.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

GUY MOLLET,

Le ministre des affaires économiques et financières,

PAUL RAMADIER.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

ANDRÉ DULIN.

Décret du 23 novembre 1956 portant nomination du directeur de l'enseignement agricole à l'administration centrale du secrétariat d'Etat à l'agriculture.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires économiques et financières et du secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 56-262 du 13 mars 1956 portant suppressions et créations d'emplois au ministère de l'agriculture;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Margarit (Paul), inspecteur général de l'agriculture, est nommé directeur de l'enseignement agricole à l'administration centrale de l'agriculture.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires économiques et financières et le secrétaire d'Etat à l'agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 novembre 1956.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
GUY MOLLET.
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.
Le secrétaire d'Etat à l'agriculture.
ANDRÉ DULIN.

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Décret du 20 novembre 1956 portant nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 20 novembre 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des affaires sociales, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1956 portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, est nommé dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de chevalier.

M. Douard (Raymond-Paul-Jean), maître imprimeur; 36 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Décret portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er novembre 1956: page 10482, 1re colonne, au grade de chevalier, 9e ligne, au lieu de: « M. Ducourau (André-François), secrétaire général de la caisse nationale d'allocations familiales de la pêche maritime », lire: « M. Ducourau (André-François), administrateur de la caisse nationale d'allocations familiales de la pêche maritime ».

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret du 21 novembre 1956 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 21 novembre 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 8 novembre 1956 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Lebon (Georges), administrateur de sociétés coopératives de consommation; 62 ans 1 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 10 décembre 1932.

Piery (Hippolyte), président général de conseil des prud'hommes; 53 ans 7 mois de services militaires et sociaux. Chevalier du 23 décembre 1936.

Stouls (Léon-Xavier), président fondateur de la Mutuelle des anciens combattants; 46 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 27 décembre 1923.

Au grade de chevalier.

MM.

Boret (Marcel), administrateur civil de 2e classe au ministère du travail; 21 ans 4 mois de services civils et militaires.

Mlle Bourquin (Claudine-Louise), administrateur civil de 1re classe au ministère du travail; 22 ans 6 mois de services civils.

Cailleux (Anicet-Joseph-Eloi), directeur d'usine; 67 ans 4 mois de services militaires et professionnels.

Docteur Carnoy (Gisèle-Yolaine), docteur en médecine, médecin de secteur sécurité sociale; 27 ans de services professionnels et sociaux.

Charlot (Ali), industriel; 51 ans 9 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Gouin (Jean-Henri-Gabriel), inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre; 21 ans 2 mois de services civils et militaires.

Hosotte (Edouard-Albert), employé aux établissements Hosotte et Cie; 51 ans 8 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Megessier (Edouard), inspecteur principal du travail et de la main-d'œuvre; 22 ans 1 mois 10 jours de services civils et militaires.

Thiery (Romain-Jacques), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre; 33 ans de services civils et militaires.

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 16 novembre 1956:

1° A été définitivement annulée, sur les crédits ouverts à titre de fonds de concours pour l'exercice 1955, une somme de 1.047.000 F applicable aux chapitre ci-après du budget du travail et de la sécurité sociale:

Chap. 33-92. — Prestations et versements facultatifs....	592.000 F.
Chap. 47-13. — Services du travail et de la main-d'œuvre. — Subventions aux comités d'entreprises et aux institutions sociales....	455.000
Total	1.047.000 F.

2° Ont été ouverts, à titre de fonds de concours sur l'exercice 1956, des crédits d'un montant total de 1.047.000 F applicables aux chapitres ci-après du budget du travail et de la sécurité sociale:

Chap. 33-92. — Prestations et versements facultatifs....	592.000 F.
Chap. 47-13. — Services du travail et de la main-d'œuvre. — Subventions aux comités d'entreprise et aux institutions sociales.....	455.000
Total	1.047.000 F.

Conditions dans lesquelles sont évaluées les charges visées sous les numéros 2° et 3° de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le ministre des affaires sociales, le ministre des affaires économiques et financières, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, le secrétaire d'Etat au budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 45-2250 du 4 octobre 1945 portant organisation de la sécurité sociale, et notamment l'article 35;

Vu le décret n° 46-2959 du 31 décembre 1946 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi n° 46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, et notamment l'article 33 (2e alinéa);

Vu l'arrêté du 19 juillet 1951 relatif à la tarification des risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles, et notamment les numéros 2° et 3° de l'article 4,

Arrêtent:

Art. 1er. — La majoration forfaitaire visée au numéro 2° de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 1951 et correspondant à la couverture des accidents du trajet est fixée à 0,28 F pour 100 F de salaire.

Dans les départements d'outre-mer la majoration précitée est fixée à 0,15 p. 100 des salaires.

Art. 2. — Les charges visées au numéro 3° de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 1954 et afférentes aux frais de gestion et à l'alimentation des fonds visés à l'article 15 de l'ordonnance du 4 octobre 1945 et, généralement, toutes les charges incombant aux caisses, y compris celles résultant de l'application de la loi n° 51-392 du 2 septembre 1951, sont évaluées forfaitairement à 33 p. 100 des éléments visés aux numéros 1° et 2° de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 1954.

Art. 3. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet au 1er janvier 1957.

Fait à Paris, le 23 novembre 1956.

Le ministre des affaires sociales,
ALBERT GAZIER.
Le ministre des affaires économiques et financières,
PAUL RAMADIER.
Pour le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et par délégation:
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.
Pour le secrétaire d'Etat au budget et par délégation:
Le conseiller technique,
YVES MALÉCOT.
Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,
JEAN MASSON.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Conseil supérieur d'hygiène publique de France.

Par arrêté du 20 novembre 1956:

M. le professeur Mollaret est nommé président de la section d'épidémiologie du conseil supérieur d'hygiène publique de France, en remplacement de M. le professeur Lemierre, décédé.

M. le professeur Melnotte est nommé vice-président de la section d'épidémiologie du conseil supérieur d'hygiène publique de France, en remplacement de M. le professeur Mollaret.

Les dispositions de l'arrêté du 2 décembre 1955 sont modifiées en ce qu'elles ont de contraire aux dispositions du présent arrêté.

SUCCESSIONS EN DESHERENCE

Par jugement en date du 20 juin 1956, le tribunal de première instance de Melun a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Garcia (Joachim), domicilié à Pontault-Combault, avenue de la Mairie, décédée à l'hôpital de Melun, le 6 mars 1944;

Bratschi (Marie-Louise), veuve de Lepape (Louis), domiciliée à Presles-en-Brie, y décédé le 20 juillet 1952;

Ducout (François), domicilié à Gretz, 146, avenue des Ombrages, y décédé le 4 janvier 1947;

Humbert (Léonie-Elisa), domiciliée à Tournan, décédée en son domicile le 13 janvier 1941;

Rastawicki (Ignace), domicilié à Pontault-Combault, y décédé le 14 juin 1945;

Weisseberg (Jules), domicilié à Savigny-le-Temple, décédé à Melun le 7 mai 1954;

Girault (Emile), domicilié à Saint-Fargeau (Ponthierry), y décédé le 1er janvier 1952;

Coudert (Jean), domicilié à Saint-Fargeau (Ponthierry), y décédé le 30 janvier 1952;

Petit (Anna-Julia), divorcée de Pseffer (Albert), veuve en deuxièmes noces de Brador (Victor), domiciliée à Melun, 80, rue du Palais de Justice, y décédée le 16 mars 1942;

Gicquel (Marie), veuve Mancel, domiciliée à Saint-Fargeau (Ponthierry), décédée à l'hôpital de Melun, le 8 février 1951;

Benfeltimah Mohamed, domicilié à Melun-Gare, décédé à l'hôpital de Melun, le 23 juillet 1948;

Piquard (Alexandre-Léon), domicilié à Yvernailles, commune d'Ozouër-le-Repos, y décédé le 25 mars 1946;

Czerberynczyk (Simon), domicilié à Coubert, décédé à Melun, le 26 février 1942;

Barbier (Roland), domicilié à Savigny-le-Temple, décédé au centre hospitalier régional de Besançon le 15 août 1949;

Rupe (Constant-Joseph), domicilié à la Chapelle-Gauthier, y décédé le 21 mars 1941;

Segaller (Emile), domicilié à Pontault-Combault, y décédé le 29 décembre 1935;

Lecat (Albertine), domiciliée à Héricy, décédée à Fontainebleau le 6 juillet 1938;

Patry (Auguste-François), domicilié à Saint-Fargeau, avenue de la Guiche, y décédé le 12 avril 1929;

Knoffel (André), domicilié à Chevry-Cossigny, y décédé le 14 mars 1940;

Vinikova (Nadia), dite Plevitzkala, épouse Skobline (Nicolas), domiciliée à Ozoir-la-Ferrière, décédée à la maison centrale de Rennes le 21 septembre 1940;

Fortailler (Joseph-Alexandre), domicilié à Combs-la-Ville, rue Eugène-Delaplanche, y décédé le 1er décembre 1937;

Courtois (Blanche-Pauline), domiciliée à Melun, décédée à la maison de santé, 161, rue de Charonne, à Paris, le 25 novembre 1937;

Fraisse (Félicie-Anna), veuve de Rezola (Manuel-Joseph), domiciliée à Quiers, décédée à l'hôpital de Fontainebleau le 2 décembre 1945;

Timmermann (Léopold), domicilié à Tilly, commune de Saint-Fargeau, décédé à l'hôpital de Brévannes, à Limeil-Brévannes (Seine-et-Oise), le 22 janvier 1951;

Tourneur (Marie-Modestine), veuve Gille (Joseph), domiciliée à Melun, y décédée le 5 mars 1941;

Gardien (Léon-Charles), domicilié à Melun, décédé à l'hôpital de Melun le 12 mai 1929;

Ravignot (Mathilde), veuve Grincourt (Edmond), domiciliée à Moissy-Cramayel, décédée à Paris, 47, boulevard de l'Hôpital, le 28 juillet 1940.

Par jugement en date du 22 juin 1956, le tribunal de première instance d'Evreux a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Tual (Julienne), veuve Letourneur, décédée à Rugles le 26 février 1924.

Par jugement en date du 5 juillet 1956, le tribunal de première instance de Reims a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Moret (Marie-Clotilde), veuve de Berriot (Alexandre), décédée en son domicile à Loivre le 29 janvier 1955.

Par jugement en date du 9 août 1956, le tribunal de première instance de Limoux (Aude) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession d'Embry (Marie-Alphonsine), veuve Chaussonnet, domiciliée à Puivert (Aude), y décédée le 6 mars 1955.

Par jugement en date du 9 août 1956, le tribunal de première instance de Gray (Haute-Saône) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Brant (Elie), né le 6 juin 1880 à Claudon (Vosges), domicilié à Rigny (Haute-Saône), décédé audit lieu le 2 novembre 1947;

Bizouard (Jeanne), née à Arc-les-Gray le 17 janvier 1892, domiciliée à Gray, 17, rue Louis-Jobard, décédée à l'hôpital de Gray le 11 décembre 1949.

Par jugement en date du 10 août 1956, le tribunal de première instance du Havre a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Destribois (Arthur), né à Saint-Servan-sur-Mer (Ille-et-Vilaine) le 4 décembre 1885, domicilié au Havre, 15, rue Foubert, décédé le 12 mai 1955;

Stiegelmann (Jean-Jacques), né à Pantin (Seine) le 15 mars 1873, domicilié au Havre, 109, rue de Tourneville, décédé le 3 octobre 1955.

Par jugement en date du 30 août 1956, le tribunal de première instance de Blaye (Gironde) a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Baldomero Dominguez (Alvarez), ouvrier agricole, né à Nogar (Espagne) le 16 juillet 1878, domicilié au lieudit « Pérenne », commune de Saint-Genès-de-Blaye (Gironde), où il est décédé le 21 juin 1954.

Par jugement en date du 11 septembre 1956, le tribunal de première instance d'Argentan a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession d'Emilio Alonzo-Mezena, né à Subilés (Espagne) le 2 septembre 1914, fils d'Antonio Alonzo et de Maria-Jésus Mezena, son épouse, domicilié à Heugon (Orne), décédé à Alençon (Orne) le 13 février 1955.

Par jugement en date du 18 septembre 1956, le tribunal de première instance de Grasse a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Michel (Marius), domicilié à Vence, décédé à l'hospice des vieillards de cette ville le 22 décembre 1927.

Par jugement en date du 21 septembre 1956, le tribunal de première instance de Vesoul a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

Pinondel (Anne-Marie-Eugénie), divorcée Clochey, née le 9 mai 1872 à Vellefaux (Haute-Saône) de Jean-François et de Beneux (Anne), domiciliée à Vellefaux (Haute-Saône), décédée à l'hôpital psychiatrique de Maréville, commune de Laxou (Meurthe-et-Moselle), le 7 février 1942;

Laboissière (Pierre-Adolphe-Augustin), né le 20 décembre 1870 à Cornot (Haute-Saône), de Joseph et de Prothe (Adèle-Christine), domicilié à Cornot (Haute-Saône), décédé à Neurey-les-la-Demie (Haute-Saône) le 23 avril 1940;

Sylvestre (Maria), veuve Moine, née le 9 mai 1881 à Paris (10e) de Sylvestre (Maria), domiciliée à Ovanches (Haute-Saône), décédée à Vesoul le 24 mars 1954;

Jacquet (Félicien-Elisée), né le 11 juillet 1886 à Durnes (Doubs) d'Aristide et de Renaud (Adèle), domicilié à Vesoul, décédé à Vesoul le 26 juin 1954.

Par jugement en date du 26 septembre 1956, le tribunal de première instance de Tulle a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Bourdeloux (Serge), né le 11 juillet 1934, décédé à Constantine le 23 février 1956, alors qu'il servait sous les drapeaux au 51e régiment d'infanterie.

Par jugement en date du 3 octobre 1956, le tribunal de première instance de Rouen a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession de la succession de Picard (Claire-Clarisse), née à Bourg-Beaudouin (Eure) le 6 mai 1884, veuve de Lemoine (Marius), domiciliée à Saint-Pierre-les-Elbeuf, 13, rue du Puits-Mérot, décédée le 13 janvier 1955 à l'hôpital de Caudebec-les-Elbeuf.

Par jugement en date du 5 octobre 1956, le tribunal de première instance d'Agen a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Mme Fraunie (Germaine), veuve Dubon, domiciliée à Agen, y décédée le 11 novembre 1952;

2° Nguyen Van Bang, domicilié à Agen, y décédé le 31 juillet 1954;

3° Ducasse (Pierre-Louis), domicilié à Agen, y décédé le 4 avril 1950;

4° Combes (Yvette-Gabrielle-Albanie), dite Lyrette, domiciliée à Agen, y décédée;

5° Chauvin (Marie-Louise), veuve Castagne, domiciliée à Agen, y décédée le 6 janvier 1948;

6° Tessitore (Alexandre), domicilié à Astaffort, y décédé le 12 septembre 1914;

7° Fontana (Charles), domicilié à Buzet, décédé à l'hôpital d'Agen le 13 mai 1955.

Par jugements en date du 7 octobre 1955, le tribunal de première instance de la Seine a, sur la requête de l'administration des domaines, ordonné les publications et affiches prescrites par l'article 770 du code civil préalablement à l'envoi en possession des successions de:

1° Borel (Jean-Baptiste), domicilié à Paris (14e), 39, rue de Liancourt, décédé à l'hôpital du Bon Secours, à Paris (14e), 66, rue des Plantes, le 11 janvier 1935;

2° Lajouz (Arsène dit Charles), domicilié à Bagneux, 15, rue des Frères-Lumière, décédé à Paris, le 15 octobre 1936;

3° Thioust (Méloise-Emélie), veuve Michelerme (Charles), domiciliée à Montreuil-sous-Bois, 5, rue Torchebœuf, décédée à l'hôpital Saint-Antoine, le 16 décembre 1935.

4° Créancy (Joséphine), domiciliée à Paris (5e), 25, quai de la Tournelle, décédée à l'Hôtel-Dieu, à Paris (4e), le 3 avril 1939;

5° Castillon (Charlotte-Anne-Marie), pensionnaire des asiles d'aliénées de la Seine, décédée à la Maison Blanche, à Neuilly-sur-Marne, le 13 juillet 1939;

6° Schlifker (Klaim), époux d'Esther Simmermann, domicilié à Malakoff, 75, avenue Pierre-Larousse, décédé en son domicile, le 14 juin 1937;

7° Eicher (Antoinette-Jeanne), domiciliée à l'institution Sainte-Perrine, à Paris (16e), y décédée, le 23 mars 1954;

8° Pasquee (Emile), veuf Poisson (Jeanne-Victorine), domicilié à Paris (13e), 18 *bis*, avenue d'Italie, décédé en son domicile, le 29 octobre 1950;

9° Hervet (Eugénie), veuve Bobigeat (Hippolyte), domiciliée à Paris (14e), 34, rue de l'Ouest, décédée en son domicile, le 1er avril 1953;

10° Ninard (Hélène-Marie-Gabrielle), veuve Marchat, domiciliée à Vanves (Seine), 23, rue Sadi-Carnot, décédée au domicile, le 21 mai 1949;

11° Campeaux (Marie-Adèle-Jeanne), veuve Gratteville (Jean), domiciliée à Paris (10e), 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, décédée en son domicile, le 19 février 1952;

12° Lacroix (René), veuf de Caillon (Jeanne), domicilié à Paris (14e), 10, rue Pierre-Larousse, décédé à l'hôpital Broussais, Paris (14e), le 20 avril 1954;

13° Bésset (Jeanne), veuve Boizard, domiciliée à Paris (14e), 7, rue Fermat, décédée en son domicile, le 20 octobre 1953;

14° Venthenat (Renée), domiciliée à Paris (5e), 6, rue de Poissy, décédée à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise), le 17 juillet 1943;

15° Boirayon (Marie-Rose), veuve Labadie (Clément), domiciliée à Paris (13e), 75, rue Broca, décédée à l'hôpital Cochin, à Paris (14e) le 25 mars 1953;

16° Fruh (Oscar), veuf Muffat (Eliane), domicilié à Fontenay-aux-Roses (Seine), sentier des Peupliers, décédé à l'hôpital Broussais, Paris (14e), le 11 octobre 1949;

17° Goussot (Joseph), époux Fasquel, domicilié à Paris (12e), 23, boulevard de Charonne, décédé à l'hôpital psychiatrique d'Armentières (Nord), le 8 août 1950;

18° Bendy (Constance), veuve Debizet, domiciliée à Paris (14e), 47, rue de Liancourt, décédée à l'hôpital psychiatrique de Ménestérol-Montignac (Dordogne), le 6 mars 1942;

19° Lajouz (Marie-Mathilde), domiciliée à Bagneux (Seine), 15, rue des Trois-Frères-Lumière, y décédée, le 15 février 1941;

20° Grégori (Claire-Jeanne), domiciliée à Paris (14e), 35, rue Brézin, décédée en son domicile, le 28 décembre 1953;

21° Delentree (Elisa), veuve Hoff (Aloïse), domiciliée à Issy-les-Moulineaux (Seine), 10, rue Jules-Guesde, décédée à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, Paris (10e), le 1er mars 1953;

22° Dicham (Marie-Louise-Marguerite), veuve de Lazerat (Antoine-Henri), décédée en son domicile à Ivry-sur-Seine (Seine), 106, avenue Danièle-Casanova, le 29 janvier 1951;

23° Quilleret (Antoine), domicilié à Paris (14e), 26, rue Vandamme, décédé à l'hôpital Broussais, Paris (14e), le 23 février 1944;

24° Renouard (Mélina), domiciliée à Paris (14e), 10, rue Louis-Morard, décédée en son domicile, le 30 janvier 1951;

25° Morin (Marie-Françoise), épouse Paulay (Emile), domiciliée à Gennevilliers (Seine), 110, rue de la Couture-d'Auxerre, y décédée, le 21 septembre 1932;

26° Blanché (Henriette-Victorine), veuve de Dulilieu (Léon), épouse en deuxièmes noces de Paulay (Emile), domiciliée à Gennevilliers (Seine), 110, rue de la Couture-d'Auxerre, décédée à l'hôpital Beaujon à Clichy (Seine), le 28 février 1950;

27° Popovici (André), divorcé de Ivanoff (Olga), domicilié à Paris (1er), 30, rue du Mont-Thabor, décédé à la fondation Rotschild à Paris (12e), le 19 février 1952;

28° Kayser (Charles), veuf de Salomé (Martel), domicilié au Kremlin-Bicêtre (Seine), voie aux Anes, décédé 14, rue des Ecoles, à Villejuif (Seine), le 14 mars 1929;

29° Tesse (Armand-Lucien), manœuvre, domicilié à Neuilly-sur-Seine, 13, rue de Sablonville, décédé à l'hôpital de Neuilly-sur-Seine le 11 décembre 1953;

30° Lebeck (Casimir), domicilié à Levallois-Perret, 41, rue Danton, décédé à l'hôpital de Neuilly-sur-Seine le 12 juillet 1954;

31° Haram (Juliette-Augustine), divorcée Roudiere (André), domiciliée à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache, à Paris (16e), décédée en son domicile le 7 janvier 1955;

32° Vagner (Marie-Catherine), veuve de Stohr (Georges), domiciliée à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache, à Paris (16e), décédée en son domicile le 16 décembre 1954.

33° Brun (Jean-Antoine), veuf de Garnier (Olympe), veuf en secondes noces de Camphin (Sophie), domicilié à Saint-Maur-des-Fossés (Seine), 1, rue du Travail, décédé à l'hôpital de Créteil le 24 mars 1954.

34° Regard (Marie-Clémence), domiciliée à Paris (13e), 52, avenue d'Italie, décédée à l'hôpital du Kremlin-Bicêtre (Seine) le 29 juin 1954.

35° Devaux (Lucien-Eugène), domicilié à Paris (1er), 10, rue des Bourdonnais, décédé à Paris (12e), le 3 janvier 1931.

36° Nicolas (Pierre), décédé à l'établissement national de convalescence de Saint-Maurice (Seine), 14, rue du Val-d'Osne, le 17 septembre 1951.

37° Dondoncker (Marie-Elvire), veuve Meertz (Emile), décédée en son domicile, à l'hôpital de la Rochefoucault, 15, avenue du Général-Leclerc (14e), le 20 septembre 1952.

38° Salette (Claire), veuve Léon (Edmond), décédée en son domicile à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 30 juin 1952.

39° Moussu (Mathilde-Anne-Louise), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 25 septembre 1952;

40° Badaire (Louise-Julie), veuve de Lecoq, décédée en son domicile à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 29 septembre 1952;

41° Pauly (Emile), veuf de Blanche (Henriette-Victorine), domicilié à Gennevilliers (Seine), 110, rue de la Couture-d'Auxerre, décédé à l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Seine), le 14 avril 1952;

42° Gay (Marguerite-Caroline), décédée en son domicile, à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache (16e), le 26 septembre 1952;

43° Loridant (Louis-Joseph), divorcé de Berg (Marguerite), veuf en secondes noces de Léonelli (Marie-Madeleine), domicilié 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à la maison municipale de santé, Paris (10e), y décédé le 24 janvier 1953;

44° Chapuis (Guillaume), veuf de Brunier (Henriette), domicilié à la maison de retraite Anselme-Payen, 75, rue Violet, Paris (15e), y décédé le 2 février 1953;

45° Lerete (Marie-Jeanne), veuve de Yriarte (Joseph), décédée en son domicile, à la maison de retraite Anselme-Payen, 77, rue Violet, à Paris (15e), le 5 janvier 1953;

46° Lefevre (Marthe-Eugénie), veuve Parisot (René), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 25 janvier 1953;

47° Dufraisse (Henri-Louis-Joseph), domicilié 86, rue Cambronne, à Paris (15e), décédé à l'hôpital Necker, à Paris (15e), 151, rue de Sèvres, le 5 décembre 1952;

48° Jabraud (Marie-Constance), veuve de Denave (Raphaël), domiciliée à l'hospice de la Rochefoucault, à Paris (14e), 15, avenue du Général-Leclerc, y décédée le 27 décembre 1952;

49° Delaigne (Maria-Adrienne), retraitée, veuve de Vuillerme (Jules), domiciliée à l'hospice d'Ivry, 7, avenue de la République, y décédée le 27 décembre 1952;

50° Esnée (Maria-Clarisse), veuve de Truffert (Charles-Frédéric-Eugène), domiciliée à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, y décédée le 16 mars 1953;

51° Moreau (Marie-Antoinette), domiciliée à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, y décédée le 5 mars 1953;

52° Haen (Marie-Mathilde), décédée en son domicile à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache, le 18 mars 1953;

53° Charbonnier (Julie-Caroline), veuve de Fiton (Silvain) et en secondes noces de Laffitte (François), domiciliée à Paris, 3, avenue Victoria, décédée à l'hospice de Vineuil-Saint-Firmin (Oise), le 5 mars 1953;

54° Wattripont (Euphémie-Célina), décédée en son domicile, à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache, le 28 janvier 1953;

55° Chassaing (Marguerite-Jeanne), veuve de Jules Lefevre, Delahoupliere, décédée en son domicile, à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache, à Paris (16e), le 3 juin 1953;

56° Pottier (Olympe-Anna-Alexandrine), veuve Elie (Auguste), domiciliée à Ivry-sur-Seine (Seine), 49, rue Marot, décédé à l'hôpital Larochefoucault, à Paris (14e), 15, rue du Général-Leclerc, le 28 mai 1953;

57° Vincent (Henry-Louis), veuf de Louise Longueux et en secondes noces de Pinet (Elisa), décédé en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 11 août 1953;

58° Barge (Françoise), veuve Desset (Louis), décédée en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 20 janvier 1953.

59° Champagne (Prudent-Henri), veuf de Sublard (Marguerite), décédé en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 8 février 1953;

60° Duval (Hortense), décédée en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 24 décembre 1952;

61° Soulenq (Adrien), décédé en son domicile, à la maison municipale de santé, 200, rue du Faubourg-Saint-Denis, à Paris (10e), le 17 décembre 1952;
62° Douen (Jeanne-Raphaele), veuve Pinchaux (Victor), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 3 mars 1953.
63° Galet (Berthe-Eulalie-Sidonie), veuve Prince (Jean), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 16 février 1953;
64° Gelin (Joséphine-Hortense), veuve Raban (Antoine), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 13 avril 1953.
65° Mulot (Victorine-Henriette), divorcée de Labarde (Ernest), veuve en secondes noces de Dumont (Louis), décédée en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 11 février 1953;
66° Lignigaray (Reine-Blanche), veuve de Peronno (Charles), décédée à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 13 juin 1953;
67° Raynal (Alexandre), veuf de Esnault (Alexandrine), retraité, décédé en son domicile, à l'hospice d'Ivry-sur-Seine, 7, avenue de la République, le 17 janvier 1953;
68° Aguettaz (Victor), veuf Demeignoz (Anastasie), décédé en son domicile, à l'hôpital La Rochefoucault, 15, avenue du Général-Leclerc, à Paris (14e), le 26 janvier 1953;
69° Arnaud (Marie-Séraphine), décédée en son dimicile, à l'hôpital La Rochefoucault, 15, avenue du Général-Leclerc, à Paris (14e), le 5 juin 1953;
70° Precy (Lucile-Marcel'e-Flore), veuve de Blin (Jean), décédée en son domicile, à l'institution Sainte-Perrine, 11, rue Chardon-Lagache, à Paris (16e), le 20 mars 1953;
71° Germaneau (François), veuf de Helluin (Irma-Emilienne), décédé en son domicile, à la maison de retraite Cousin de Méricourt, 3, avenue Cousin-de-Méricourt, à Cachan, le 16 février 1953;
72° Chenal (Lucie), veuve de Jean-Baptiste et divorcée en secondes noces de Guimard (Théodore), domiciliée à Fontenay-sous-Bois (Seine), 74, avenue de Stalingrad, décédée à l'hôpital Saint-Antoine, 184, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris (12e), le 9 octobre 1953;
73° Duchemin (Lucien), domicilié à Montreuil (Seine), 94, avenue Pasteur, décédé à l'hospice de Bicêtre (Seine), le 31 mai 1953;
74° Perre (Marie-Augustine-Joséphine), veuve Pontanier (François), domiciliée à Aubervilliers (Seine), 76, rue des Cités, décédée à l'hôpital Lariboisière, à Paris (10e), le 19 mai 1953;
75° Gaudel (André-Louis), divorcé de Cuny (Suzanne), domicilié à Paris (10e), 153, boulevard de la Villette, décédé à l'hôpital Lariboisière, à Paris (10e), le 12 juillet 1953;
76° Durand (Gaston), domicilié à Paris (18e), 76, rue Riquet, décédé à l'hôpital Lariboisière, à Paris (10e), le 24 juillet 1953;
77° Bernouin (Marie), veuve Isidore Bonnamy, domiciliée à Alfortville (Seine), 29, rue de Flore, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 1er avril 1953;
78° Jolymay (Juliette-Estelle), veuve de Allart (Jean), veuve en secondes noces de Barbier (Félix), domiciliée à Alfortville (Seine), 32, rue Etienne-Dolet, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 9 avril 1953;
79° Delagneau (Edmond), veuf de Blanc (Catherine), domicilié à Ivry (Seine), rue Joseph-Staline, 15 *bis*, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 14 mai 1953;
80° Ledroit (Adrien), veuf Fourgeux (Célestine), domicilié à Choisy-le-Roi (Seine), 42, rue Emile-Zola, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 22 juillet 1953;
81° Jaglielski (Jacob), manœuvre, domicilié à Alfortville (Seine), 25, rue Paul-Vaillant-Couturier, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 3 septembre 1953;
82° Tchewanlouk (Mathieu), veuf de Emma Monety, domicilié à Ivry-sur-Seine (Seine), 55, rue Louis-Bertrand, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 14 septembre 1953;
83° Prouteau (Louise), domiciliée à Ivry-sur-Seine (Seine), 18, rue de la Révolution, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 28 septembre 1953;
84° Grenier (René), plongeur, domicilié à Paris (13e), 57, rue de Patay, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 5 novembre 1953;
85° Gally (Irma), veuve de Coste (Baptiste), domiciliée à Paris (11e), 91, rue Ledru-Rollin, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 8 novembre 1953;
86° Thepenier (Marie-Eugénie), domiciliée à Fontenay-aux-Roses (Seine), 21, rue Robert-Marchand, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 1er décembre 1953;
87° Schuler (Emma), veuve de Louis de Miranda, veuve en secondes noces de Georges Vandevelde, domiciliée à Paris (12e), 30, rue de Reuilly, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 2 décembre 1953;
88° Pissard (Thérèse-Louise-Antoinette), domiciliée à Paris (4e), 20, rue Mather, décédée à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 4 décembre 1953;
89° d'Herdiviller (Robert-Gabriel-Edmond), veuf de Legros (Rose-Marie), domiciliée à Paris (9e), 3, rue des Martyrs, décédé à l'hôpital de la Pitié, à Paris (13e), le 28 décembre 1953;
90° Berthault (Adrien), époux de Vermeulen (Albertine), gardien de nuit, domicilié à Paris (9e), 4, rue Frochot, décédé à l'hôpital Saint-Louis, à Paris (10e), le 21 juillet 1953;
91° Bonnier (Marie-Esther), veuve Juillard (Ernest), domiciliée à Bondy (Seine), 2, rue Gatine, décédée à l'hôpital Saint-Louis, à Paris (10e), le 6 août 1953;
92° Barbot (Léontine), veuve de Ster (Désiré), domiciliée à Ivry (Seine), 7, avenue de la République, décédée à l'hôpital Saint-Louis, à Paris (10e), le 3 décembre 1953;
93° Casanova (Jeanne), époux de Fraisse (Alexandre), domiciliée à Paris (11e), 78, rue Jean-Pierre-Timbaud, décédée à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 25 avril 1953;
94° Delaubre (Pierre-Napoléon), époux de Grevet (Henriette-Germaine), domicilié à Paris (20e), 6, square du Quercy, décédé à l'hôpital Tenon à Paris (20e), le 30 avril 1953;
95° Guillet (Louis-Constant-Marie), époux de Jeanne Bodin, domicilié à Paris (20e), 66, rue Pixérécourt, fraiseur, décédé à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 23 mai 1953;
96° Gerbaux (Germaine), veuve de Nier (Charles), concierge, domiciliée à Paris (20e), 177, rue de Bagnolet, décédée à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 17 juin 1953;
97° Dos Santos (Antonio), manœuvre, domicilié à Noisy-le-Sec (Seine), 25 *bis*, rue Pierre-Sémard, décédé à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 19 juin 1953;
98° Marchand (Louise), épouse de Salles (François-Louis), domiciliée à Paris (20e), 11, avenue Gambetta, décédée à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 30 septembre 1953;
99° Cornette (Fulbert), veuf de Pignon, manœuvre, domicilié à Paris (20e), 10, rue Mourand, décédé à l'hôpital Tenon, à Paris (20e), le 22 décembre 1953;
100° Kremmel (Joseph), polisseur, domicilié à Paris (17e), 62, rue Jouffroy, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 1er mai 1953;
101° Frey (Maurice-Alfred), concierge, domicilié à Gennevilliers (Seine), 126 *bis*, rue Gabriel-Péri, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 17 mai 1953;
102° Le Gall (Guillaume), époux de Bernard (Marie-Jeanne), gardien, domicilié à Gennevilliers (Seine), 18, rue René-Gallot, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy, le 24 mai 1953;
103° Grafin (Eugénie), veuve de Bernard (Marie), gardien, domicilié à Gennevilliers (Seine), 46, avenue Niel, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy, le 24 mai 1953;
104° Pernot (Julie), veuve Robinet (Pierre), domiciliée à Courbevoie (Seine), rue du Cayla, décédée à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 26 juillet 1953;
105° Poulet (Marcel-Joanny-Désiré), domicilié à Levallois-Perret (Seine), 12, rue Trébois, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 10 août 1953;
106° Antaki (Bésir), domicilié à Paris (8e), 85, rue du Rocher, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 4 septembre 1953;
107° Gaudefroy (Adrien), veuf Arnault (Albertine), domicilié à Asnières (Seine), 12, rue Henri-Moreau, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 8 septembre 1953;
108° Guibert (Louis), veuf Gilont (Marie), chauffeur, mécanicien, domicilié à la Garenne-Colombes (Seine), 39, rue Voltaire, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 24 août 1953;
109° Cadiou (Adolphe), manœuvre, domicilié à Asnières (Seine), 20, boulevard Voltaire, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 29 août 1953;
110° Lefevre (Alfred), domicilié à Clichy-la-Garenne, 7, rue Victor-Méric, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 21 octobre 1953;
111° Keller (Tatiana), divorcée de Chickkine (Nicolas), veuve en deuxièmes noces de Homontoff (Nicolas), infirmière, domiciliée à Paris (15e), 36, rue Saint-Lambert, décédée à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 17 novembre 1953;
112° Lucas (Marie-Yvonne), veuve de Jacques Icard et en deuxièmes noces de Belhomme (Isidore), domiciliée à Clichy-la-Garenne, 21, rue Klock, décédée à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 18 novembre 1953;
113° Duvivier (Marie-Madeleine), domiciliée à Paris (17e), 93, rue Lemercier, décédée à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 1er décembre 1953;
114° Bertrand (Mélanie-Jeanne), veuve de Kiron (Alexandre) et en deuxièmes noces de Pellemoine (Henri), domiciliée à Gennevilliers (Seine), 15, rue des Chevrins, décédée à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 2 décembre 1953;
115° Blum (Paul), époux de Chaffot (Jeanne), domicilié à Paris (15e), 49, rue Blomet, décédé à l'hôpital Beaujon, à Clichy (Seine), le 17 décembre 1953.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du lundi 26 novembre 1956.

A quinze heures. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion du projet de loi (n° 2951) et de la lettre rectificative (n° 3289) au projet de loi de finances pour l'exercice 1957. (Nos 3207, 3227, 3233 et annexe, 3261, 3262, 3270, 3290. — M. Francis Leenhardt, rapporteur général.)

Dépenses ordinaires:

Affaires étrangères:
I. — Services des affaires étrangères (*suite*).
II. — Affaires marocaines et tunisiennes.
III. — Relations avec les Etats associés.
Anciens combattants et victimes de guerre.
Education nationale, jeunesse et sports.

A vingt et une heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite de la discussion inscrite à l'ordre du jour de la première séance.

Décès d'un député.

M. le président de l'Assemblée nationale a le regret de porter à la connaissance de Mmes et MM. les députés qu'il a été avisé du décès de M. de Moro-Giafferri, député de Paris, survenu le 22 novembre 1956.

Délégation de députés.

Mmes et MM. les députés sont informés que les obsèques de M. de Moro-Giafferri, député, auront lieu le lundi 26 novembre 1956, à neuf heures trente, en l'église Saint-Pierre de Chaillot.

La députation pour assister aux obsèques qui sera conduite par MM. André Le Troquer, président de l'Assemblée nationale, Garaudy, vice-président, de Léotard, secrétaire, a été désignée par voie de tirage au sort.

Elle comprend MM. Arrighi, d'Astier de La Vigerie, de Baillien-court, Bayrou, Bonnefous, Cayeux, Chamant, Daladier, Faggianelli, Féron, Gautier-Chaumet, Giacobbi, Hernu, Isorni, Lafay, Lecourt, Daniel Mayer, de Menthon, Pierre Montel, Naudet, Panier, Paquet, Pronteau, Révillon, Verdier.

Convocation de commission.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le lundi 26 novembre 1956, à dix-sept heures (local de la commission n° 264):

Demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 3292) de MM. Penoy et Albert Schmitt tendant à instituer d'urgence une répartition équitable par rationnement de l'essence, du fuel oil domestique et de tous les carburants dérivés du pétrole.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 27 novembre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de pouvoirs d'enquête formulée par la commission de la défense nationale sur les questions de sécurité et de pacification en Algérie.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Bouquerel, à la suite des propos que se permettent parfois de tenir certains diplomates français, non habilités, propos concernant la politique étrangère dans leur pays, et notamment ceux tenus voici quelques semaines à une journaliste étrangère représentant un très grand journal américain, demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles mesures il a prises, ou compte prendre, pour inviter ces diplomates à la discrétion évidente que leur mission devrait leur imposer. (N° 801.)

II. — M. Colonna expose à M. le ministre des affaires étrangères que les agriculteurs français établis dans les régions du centre de la Tunisie et dans celles voisines de la frontière algérienne ont, depuis plusieurs mois et à différentes reprises, exposé ou fait exposer au Gouvernement français la situation dangereuse sans cesse aggravée dans laquelle ils ont été placés. Le lâche assassinat de M. Chastel vient d'apporter une tragique confirmation au bien-fondé de leurs alarmes. Il lui demande dans quelle mesure le Gouvernement français a tenu compte des avertissements qui lui ont été prodigués à ce sujet par les colons français des zones tunisiennes d'insécurité et quelles dispositions il a prises pour soustraire ces Français au péril qu'ils lui avaient signalé. (N° 802.)

III. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des affaires étrangères quelle suite il entend donner aux questions qu'il avait soulevées, au cours de la séance du 11 juillet dernier du Conseil de la République, à l'occasion de la discussion du collectif de son département, et qui se rapportaient principalement au sort qui sera fait, à la suite de la cession de leur territoire d'origine à l'Union indienne, aux fonctionnaires français originaires de nos anciens établissements de l'Inde; ces questions ayant été au surplus précisées dans ses lettres du 27 juillet adressées à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, et du 28 août 1956, demeurées jusqu'ici sans réponse. (N° 804.)

IV. — M. Biatarana, constatant que de nombreuses ambassades étrangères en France diffusent de plus en plus largement des publications périodiques de propagande politique qui portent souvent de tendancieuses critiques contre notre pays, ses institutions et son Gouvernement, demande à M. le ministre des affaires étrangères: 1° s'il estime conformes aux usages diplomatiques cette propagande et les moyens employés; 2° si nos ambassades à l'étranger disposent de la même liberté d'expression et, en ce cas, quel usage elles en font; et souhaite être informé des pays étrangers où sont diffusés des périodiques émanant directement de l'ambassade, des titres de ces publications, de la fréquence de diffusion, notamment en U. R. S. S., en Egypte, aux Etats-Unis d'Amérique et en Yougoslavie. (N° 809.)

V. — M. Durand-Réville rappelle à M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement que, par lettre n° CAB/P/2408/55 du 17 août 1955, son prédécesseur lui avait donné l'assurance qu'aux termes d'un accord intervenu entre les départements de la reconstruction et du logement, de la France d'outre-mer et des finances, les primes à la construction et les prêts spéciaux du Crédit foncier de France seraient accordés sans difficulté aux Français qui, résidant dans les territoires d'outre-mer, se proposent de faire bâtir dans la métropole, en vue de s'assurer un logement lors de leur retour, à la double condition: 1° que le logement soit édifié dans une localité ou une agglomération où le développement de la construction répond à des besoins certains; 2° qu'il soit destiné à être occupé, dès l'achèvement des travaux, sinon par le propriétaire, du moins par sa famille immédiate (épouse et enfants) ou, à défaut, loué à titre de résidence principale et permanente à une famille n'ayant pas d'autre résidence permanente en France. Il lui demande en conséquence pour quelles raisons les services du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement exigent maintenant qu'une telle location ait lieu, pour ne pas entraîner la suppression de la prime et du prêt, pour un local « vide de meubles », ce qui annihile évidemment les dispositions bienveillantes prévues en faveur des Français d'outre-mer, qui sont ainsi dans l'impossibilité de récupérer leur logement à leur retour en métropole, et rend inutile le service chargé, au ministère de la France d'outre-mer, de centraliser les offres et les demandes de locaux vacants et d'en surveiller les conditions d'occupation et les modalités de location. (N° 810.)

3. — Discussion de la question orale avec débat suivante:

M. Marcilhacy demande à M. le président du conseil si, en présence des attaques de nos adversaires et de l'abandon que pratiquent à notre égard certains de nos alliés, il ne pense pas qu'il est temps de reconsidérer la situation sans cesse aggravée de la France et d'infléchir notre politique intérieure et extérieure dans un sens rigoureusement et exclusivement national.

4. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à modifier certaines dispositions du décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal. (N°s 604, année 1953; 77, 202, année 1954; 582, 649, 668, 713 rectifié, session de 1955-1956, et 122, session de 1956-1957. — M. Delalande, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de loi de MM. Roger Menu, François Ruin et Maurice Walker, tendant à modifier les articles 2 et 3 du livre IV du code du travail relatifs à la création des conseils de prud'hommes. (N°s 262, 623, session de 1955-1956, et 90, session de 1956-1957. — M. Menu, rapporteur de la commission du travail et de la sécurité sociale.)

Convocations de commissions.

La commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à dix heures (local n° 274):

I. — Examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951, A. N., 3e législ.). — Budget du secrétariat d'Etat aux affaires économiques. — Désignation d'un rapporteur pour avis de ce budget.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires étrangères se réunira le mardi 27 novembre 1956, à quinze heures trente (salon de la commission):

Rapport de M. Augarde, sur le projet de loi (n° 3212 A. N., 3e législ.), tendant à la ratification du traité d'amitié et de bon voisinage, signé à Tripoli, le 10 août 1955, entre la France et le Royaume-Uni de Libye.

La commission des boissons se réunira le jeudi 29 novembre 1956, à dix heures trente (local n° 214, salle Jules-Méline):

I. — Echange de vues sur le projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N., 3e législ., et annexes). — Nomination d'un délégué chargé de suivre les travaux de la commission des finances.

II. — Examen de la situation viticole et du marché des alcools.

III. — Questions diverses.

La commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à dix heures trente (local n° 207):

I. — Désignation de rapporteurs pour les projets de loi:

a) (N° 108, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier l'accord pour l'importation d'objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel, adopté à Florence, en juillet 1950, par la conférence générale de l'U. N. E. S. C. O.;

b) (N° 109, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, tendant à autoriser le Président de la République à ratifier la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, le règlement d'exécution de la convention et le protocole annexe, signés à la Haye, le 14 mai 1954

II. — Suite de l'examen du projet de loi de finances (n° 2951 A. N., 3e législ.).

III. — Rapport de M. Delalande, sur le projet de loi (n° 13, session 1956-1957), tendant à compléter la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

IV. — Questions diverses.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à neuf heures quarante-cinq (local n° 202):

I. — Désignation de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 82, session 1956-1957), de M. Chazette, tendant à modifier les premier et troisième alinéas de l'article 214 du code civil relatif aux devoirs et droits respectifs des époux;

La proposition de loi (n° 102, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à coordonner certains articles de la loi n° 55-1475 du 12 novembre 1955 relative aux mesures conservatoires avec ceux des décrets n° 55-22 du 4 janvier 1955 sur la réforme de la publicité foncière et n° 55-583 du 20 mai 1955 relatif aux faillites et règlements judiciaires et à la réhabilitation;

La proposition de résolution (n° 115, session 1956-1957), de M. Joseph Raybaud, tendant à inviter le Gouvernement à créer une cinquième chambre au tribunal civil de Nice.

II. — Désignation de rapporteurs pour avis:

a) Pour les projets de loi:

(N° 78, session 1956-1957) instituant une limitation des saisies-arrêts en matière de droits d'auteur;

(N° 99, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la présidence des tribunaux aux armées stationnées en Allemagne et du tribunal de cassation aux armées;

(N° 100, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée nationale, modifiant l'article 66 du code de justice militaire pour l'armée de terre et les articles 74 et 75 du code de justice militaire pour l'armée de mer;

b) Pour la proposition de loi (n° 103, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

III. — Rapports de M. Schwartz sur les projets de loi:

(N° 6, session 1956-1957) modifiant les articles 283 à 290 du code pénal;

(N° 76, session 1956-1957) autorisant: 1° le transfert à Saint-Dizier du siège du tribunal de première instance actuellement fixé à Wassy; 2° le transfert à Mézières du siège du tribunal de première instance actuellement fixé à Charleville.

IV. — Rapport de M. Kalb sur le projet de loi (n° 434, session 1955-1956) tendant à modifier la loi du 26 mars 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines et permettant la mise à l'épreuve de certains condamnés.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 29 novembre 1956, à neuf heures trente (local n° 274):

I. — Suite de l'examen du projet de loi de finances pour 1957 (n° 2951 A. N., 3e législature). — Exposé de M. de Villoutreys, rapporteur pour avis du budget du secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

II. — A dix heures. — Audition de M. Maurice Lemaire, secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, sur le budget de son département ministériel.

III. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 27 novembre 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires sociales, relative à la demande d'avis (n° 326, session 1955-1956) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de Mme Francine Lefebvre, député, relative à la prévention et à la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires et territoires associés relevant du ministère de la France d'outre-mer.

2. — Examen d'une demande de délai supplémentaire présentée par la commission des affaires sociales, relative à la demande d'avis (n° 327, session 1955-1956) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Waldeck Rochet et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à instituer la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

3. — Examen d'une demande de délai supplémentaire, présentée par la commission des affaires sociales, relative à la demande d'avis (n° 328, session 1955-1956) transmise par M. le président de l'Assemblée nationale, sur la proposition de loi de M. Llante et plusieurs de ses collègues, députés, tendant à abroger les modifications apportées aux articles 209, 211, 212, 214, 215, 216, 217, 218 et 218 *bis* du code du travail dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer par le décret n° 55-567 du 20 mai 1955.

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 56-1132 du 13 novembre 1956 portant modification de l'article 32 de la loi du 31 décembre 1953 relatif au régime fiscal exceptionnel de longue durée. (N°s 74 et 104, session 1956-1957. — M. Robert Schmitt, rapporteur. — Avis de la commission des affaires économiques. — M. Robert Schmitt, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 56-1133 du 13 novembre 1956 relatif aux conventions de longue durée pouvant être passées avec certaines catégories d'entreprises outre-mer. (N°s 75 et 105, session 1956-1957. — M. Robert Schmitt, rapporteur, et n° 121, session 1956-1957. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Fleury, rapporteur.)

6. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 56-1131 du 13 novembre 1956 relatif aux sociétés financières pour le développement des territoires d'outre-mer. (N°s 72 et 102, session 1956-1957. — M. Robert Schmitt, rapporteur; n° 120, session 1956-1957. — Avis de la commission du plan, de l'équipement et des communications. — M. Duval, rapporteur, et n° 117, session 1956-1957. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Robert Schmitt, rapporteur.)

7. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le décret n° 56-1138 du 13 novembre 1956 modifiant le décret n° 54-1021 du 14 octobre 1954 créant des caisses de stabilisation des prix dans les territoires d'outre-mer. (N°s 73 et 103, session 1956-1957. — M. Reverbori, rapporteur; n° 118, session 1956-1957. — Avis de la commission de l'agriculture, de l'élevage, des chasses, des pêches et des forêts. — M. Roulleaux-Dugage, rapporteur. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Reverbori, rapporteur.)

Agriculture, élevage, chasses, pêches et forêts.

Séance du vendredi 23 novembre 1956.

Présents: MM. Ahmed Abdallah, Cazelles, Guiter (Jean), Guyard, Iba Zizen, Lhuillier, Roulleaux-Dugage. *Suppléants:* M. Ahmed Abdallah de M. Omer Sarraut, M. Cazelles de M. Bégarra, M. Jean Guiter de M. Charles, M. Guyard de M. Georges Monnet, M. Iba Zizen de M. Alfred Bour, M. Lhuillier de M. Roger Dusseaulx, M. Roulleaux-Dugage de M. Reyt.

Excusé: M. Rogué.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer se réunira le mardi 27 novembre 1956, à quatorze heures trente (local C. 16), palais de l'Union française:

I. — Nomination de rapporteur pour la proposition de résolution (n° 71, session 1956-1957) tendant à demander à l'Assemblée nationale de voter une loi érigeant en facultés l'école supérieure de droit et l'école supérieure de sciences de Dakar.

II. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le jeudi 29 novembre 1956, à neuf heures trente (local n° C. 14), palais de l'Union française:

I. — Suite de l'examen de la proposition (n° 392, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à sauvegarder les liens économiques et politiques existant entre les différents pays de la zone franc, préalablement à toute adhésion de la France au marché commun européen. — M. Olléon, rapporteur.

II. — Nouvel examen de la demande d'avis (n° 224, session 1955-1956) sur la proposition tendant à augmenter et à répartir le nombre des sièges assurant la représentation des territoires d'outre-mer au Conseil économique. — M. Losle, rapporteur.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires financières se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à quinze heures (local n° C. 18), palais de l'Union française.

I. — Nomination d'un représentant de l'Assemblée de l'Union française au conseil d'administration du fonds commun de la recherche scientifique et technique outre-mer.

II — Nomination éventuelle de rapporteurs et de rapporteurs pour avis pour les décrets pris en application de la loi-cadre pour l'outre-mer.

III. — Questions diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à dix heures (local n° C. 18), palais de l'Union française:

I. — Suite de l'examen du rapport de M. Bégarra sur les demandes d'avis (n°s 326 et 327, session 1955-1956) et la proposition de résolution (n° 239, session 1955-1956) relatives à l'institution d'un régime de prévention et de réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

II. — Questions diverses.

La commission de la défense de l'Union française se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à quinze heures (local n° C 16), Palais de l'Union française:

I. — Audition de M. de Courcel, secrétaire général permanent de la défense nationale, sur les problèmes militaires posés par les demandes d'avis (n° 9, session 1956-1957), relative au projet de loi portant organisation commune des régions sahariennes.

II. — Questions diverses.

La commission d'information se réunira le jeudi 29 novembre 1956, à dix heures (local n° C 21), palais de l'Union française:

I. — Examen de l'avant-projet présenté par M. Juniilon sur les solutions pratiques à mettre en œuvre dans la question des relations de l'Assemblée et de la presse.

II. — Questions diverses.

La commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales se réunira le mercredi 28 novembre 1956, à dix heures (local n° C 16), palais de l'Union française:

I. — Examen des rapports de M. Boisdon sur les demandes d'avis:

(N° 68, session 1956-1957) concernant le projet de décret modifiant le décret du 21 novembre 1933 portant réorganisation judiciaire et fixant les règles de procédure en Océanie;

(N° 69, session 1956-1957) concernant le projet de décret modifiant le décret du 27 novembre 1947 portant réorganisation de la justice de droit français en Afrique équatoriale française;

(N° 70, session 1956-1957) concernant le projet de décret modifiant le décret du 9 juin 1896 réorganisant le service de la justice à Madagascar;

(N° 93, session 1956-1957) concernant le projet de loi portant application aux territoires d'outre-mer, au Togo et au Cameroun de certaines dispositions du code de la nationalité française;

II. — Eventuellement, échange de vues sur les décrets pris en application de la loi n° 56-619 du 23 juin 1956.

III. — Questions diverses.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le lundi 26 novembre 1956, à seize heures (local n° C 14), Palais de l'Union française:

I. — Demande d'avis (n° 72, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1131 relatif aux sociétés financières pour le développement des territoires d'outre-mer. — Approbation du projet de rapport de M. Duval, rapporteur pour avis.

II. — Demande d'avis (n° 75, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1133 relatif aux conventions de longue durée avec certaines catégories d'entreprises outre-mer. — Approbation du projet de rapport de M. Fleury, rapporteur pour avis.

III. — Demande d'avis (n° 77, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1142 relatif au placement des fonds des caisses d'épargne des territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer. — Approbation du projet de rapport de M. Jacobson, rapporteur pour avis.

IV. — Demande d'avis (n° 79, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1135 relatif aux sociétés mutuelles de développement rural dans les territoires d'outre-mer. — Approbation du projet de rapport de M. Dédé, rapporteur pour avis.

V. — Demande d'avis (n° 80, session 1956-1957) sur le décret n° 56-1137 relatif au crédit agricole outre-mer. — Approbation du projet de rapport de M. Lhuillier, rapporteur pour avis.

VI. — Questions diverses.

L'intercommission chargée de l'étude du rôle de l'Assemblée de l'Union française dans la structure de l'Union se réunira le jeudi 29 novembre 1956, à dix heures quinze (local n° C 16), Palais de l'Union française:

I. — Communication du président: l'Assemblée nationale et la revision du titre VIII de la Constitution.

II. — Examen du projet de rapport de M. Jacques Périer sur le projet de revision du titre VIII de la Constitution adopté par l'intercommission.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Mardi 27 novembre 1956.

Dix heures quinze.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Problèmes posés par l'emploi des jeunes dans les prochaines années: suite de l'examen du prérapport présenté par M. Mabit (2e et 3e partie).

Seize heures.

COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Ordre du jour.

Loyer des logements anciens: audition demandée d'un représentant de la C. G. T., de la C. F. T. C., de la C. G. C. et de l'U. N. A. F.

Mercredi 28 novembre 1956.

Neuf heures quinze.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Projet de déplacement aux Etats-Unis (mission du groupe de travail pour l'amélioration du réseau français de voies de communication).

Demande de saisine pour l'étude de « la mise en valeur du Sud-Ouest par l'amélioration des liaisons fluviales Méditerranée-Océan ».

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU FRANÇAIS DE VOIES DE COMMUNICATION

(COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES, ET DU TOURISME)

Ordre du jour.

Audition de M. Dugas, directeur des études générales à la Société nationale des chemins de fer français.

Dix heures quinze.

COMMISSION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION

Ordre du jour.

Problème de la concurrence déloyale: audition de M. Pinniss, directeur du service de la propriété industrielle au secrétariat d'Etat à l'industrie et au commerce.

Dix heures trente.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Etude des échanges extérieurs: exposé de M. André Philip sur les travaux de la dernière conférence du G. A. T.

Jeudi 29 novembre 1956.

Huit heures trente.

COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Ordre du jour.

Difficultés d'approvisionnement en charbon:

Audition de M. Couture, directeur général adjoint des charbonnages de France;

Discussion.

Neuf heures trente.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Conjoncture économique et sociale de l'Afrique noire: suite de l'examen de l'avant-projet de rapport présenté par M. Lawrence (fascicule 4: finances, commerce extérieur).

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA DIFFUSION DE LA CRÉATION INTELLECTUELLE FRANÇAISE A L'ÉTRANGER

(COMMISSION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE)

Ordre du jour.

Audition de M. Georges Duhamel, membre de l'Académie française.

Dix heures quinze.

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Etude de l'indice de la production industrielle: examen et adoption du projet de rapport et de l'avant-projet d'avis présentés par M. Sauvy, rapporteur.

Conjoncture économique au deuxième semestre 1956: examen du projet de rapport, présenté par M. Dumontier; discussion générale.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières (secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme) et ministère des affaires sociales.

Avis relatif à l'extension d'un avenant à l'annexe à la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire.

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale et le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme envisagent de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoire, pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans le champ d'application de la convention collective nationale du personnel des entreprises de manutention ferroviaire et travaux connexes du 16 juillet 1951, le onzième avenant à l'annexe à ladite convention, signé le 28 juillet 1956.

Cet avenant est intervenu entre, d'une part, le syndicat général des entrepreneurs de manutention ferroviaire et travaux connexes et, d'autre part, la fédération nationale des ports et docks (C. G. T.) et la fédération des ports et docks et assimilés (C. G. T.-F. O.).

L'objet de cet avenant est de déterminer le taux de l'indemnité de panier.

Le texte de cet avenant a été déposé le 13 septembre 1956 sous le n° 1033 au conseil des prud'hommes de la Seine, où il pourra en être pris connaissance.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, Paris (7e) (inutile d'affranchir).

En outre, copie de ces communications devra être adressée au secrétariat d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme (service du travail et de la main-d'œuvre des transports), 244, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).

Ministère des affaires sociales.

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de contrôleurs départementaux des lois d'aide sociale.

PRÉFECTURE DU CALVADOS

Un concours sur épreuves aura lieu les 7 et 8 janvier 1957 en vue du recrutement d'un contrôleur des lois d'aide sociale.

La date de clôture des inscriptions est fixée au 15 décembre 1956.

Tous renseignements complémentaires pourront être demandés à la direction de la population, centre administratif départemental, rue Choron, à Caen.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

Un concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental des lois d'aide sociale est ouvert à la préfecture de la Haute-Saône.

Les demandes d'inscription au concours devront être adressées jusqu'au 15 janvier 1957, dernier délai à la préfecture de la Haute-Saône (3e division, 1er bureau), où tous renseignements complémentaires pourront être obtenus, notamment en ce qui concerne la constitution du dossier.

PRÉFECTURE DE VAUCLUSE

Un concours pour le recrutement d'un contrôleur départemental des lois d'aide sociale aura lieu à la préfecture de Vaucluse, rue Viala, les mardi 22 et mercredi 23 janvier 1957, à neuf heures.

La clôture des inscriptions de candidature est fixée au 7 janvier 1957.

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée le 10 janvier 1957, après avis du directeur départemental de la population et de l'aide sociale.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la préfecture de Vaucluse (2e division, 3e bureau B), en joignant un timbre-poste de 25 F pour la réponse.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 23 nov. 1956.	
350 ..	Etats-Unis	1 $ U.S.A	350 .. (1)	....	....	350 ..	....
363 50	Canada	1 $ Can.	....	....	....	363 80	363 40
162 65	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	164 0727	....	....	....	....
2800 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	....	....	....	....
8396 ..	Allemagne occid.	100 D Mk	8333 33	8274 ..	8396 ..	8396 ..	....
703 80	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	703 25	703 60	703 50
5070 ..	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5075 50	5075 ..
982 43	Gde-Bretagne...	1 liv. st	980 ..	972 65	987 35	982 43	982 ..
86 03	Italie	100 lire.	86 008	85 59	86 43	86 01	....
4925 50	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	4924 50	....
9263 ..	Paye-Bas	100 fl.	9210 82	9144 60	9279 50	9261 ..	9259 50
6846 ..	Suède	100 c. s.	6763 625	6715 ..	6816 50	6816 ..	6845 50
8037 ..	Suisse	100 f. s.	8003 98	7944 ..	8064 ..	8034 ..	8032 50
1336 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 03	1336 25	1336 25	....
1007 ..	Egypte	1 liv. ég.	1005 04	....	....	....	....
1236 50	Portugal	100 esc.	1217 39	1208 25	1226 50	1226 50	....
4897 50	Tchécoslovaquie.	100 krs.	4861 11	4824 50	4897 50	4897 50	....
117 40	Yougoslavie.....	100 din.	116 666	115 70	117 60	117 40	....

Zone C. F. A.....	100 F C. F. A.....	200
Zone C. F. P.....	100 F C. F. P.....	250
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam...	100 piastres.....	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris,
ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Compagnie des Hauts Fourneaux et Fonderies de Givors
ETABLISSEMENTS PRENAT
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : GIVORS (RHÔNE)
R. C. : Lyon 2584 B.

Obligations 4 1/2 0/0 1930 *de* 1.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des 169 obligations amorties au treizième tirage (25e amortissement) effectué le 1er août 1956 (la société a racheté 77 titres pour compléter cet amortissement) ;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3	52	828	55	1.679	56
32	54	846	56	1.688	56
49	55	852	56	1.689	56
53	55	875	56	1.711	56
62	56	886	56	1.729	56
71	55	890	56	1.740	56
86	56	900	56	1.741	55
109	56	903	55	1.846	45
126	56	930	56	1.879	56
130	56	947	55	1.902	56
154	56	949	56	1.905	54
157	55	952	56	1.908	55
168	54	974	56	1.919	56
172	56	987	55	1.949	55
174	56	994	56	1.962	54
191	55	1.002	56	1.984	53
203	47	1.004	55	1.974	55
211	56	1.011	56	1.976	55
224	55	1.016	56	2.002	55
295	56	1.055	56	2.060	56
339	55	1.061	54	2.127	56
345	56	1.081	51	2.132	56
352	56	1.107	56	2.146	56
417	55	1.134	56	2.179	56
432	55	1.139	56	2.201	54
436	55	1.155	55	2.203	53
448	55	1.164	55	2.246	56
449	56	1.185	56	2.255	56
475	56	1.187	55	2.294	56
476	56	1.216	55	2.399	56
492	55	1.217	55	2.366	56
609	56	1.222	56	2.372	56
634	56	1.259	55	2.394	54
643	56	1.289	55	2.396	56
645	55	1.314	56	2.420	56
648	56	1.346	56	2.427	56
650	55	1.413	56	2.432	56
684	53	1.415	52	2.439	56
721	55	1.417	55	2.441	55
722	56	1.434	56	2.483	56
723	56	1.509	54	2.501	55
726	56	1.534	56	2.590	56
737	55	1.556	55	2.595	56
738	56	1.611	56	2.599	56
763	56	1.619	56	2.670	56
785	56	1.644	55	2.701	55
822	56	1.666	52	2.706	52
825	55	1.675	54	2.741	55
2.777	55	3.485	55	4.287	56
2.795	55	3.521	56	4.290	56
2.842	44	3.560	56	4.316	56
2.888	55	3.566	55	4.323	56
2.927	56	3.567	55	4.342	56
2.935	53	3.572	56	4.349	56
2.945	56	3.573	53	4.365	56
2.967	55	3.577	54	4.377	56
2.969	56	3.637	56	4.382	56
2.981	56	3.643	50	4.389	56
2.991	56	3.644	53	4.397	53
3.010	56	3.688	56	4.403	56
3.020	55	3.696	54	4.406	55
3.023	56	3.722	53	4.408	55
3.053	56	3.734	56	4.410	56
3.068	56	3.735	56	4.412	54
3.074	56	3.742	55	4.415	54
3.088	54	3.745	56	4.418	54
3.091	56	3.747	56	4.446	56
3.120	56	3.775	55	4.491	56
3.123	56	3.833	56	4.556	55
3.137	56	3.838	56	4.567	56
3.139	55	3.840	56	4.576	56
3.148	56	3.872	55	4.631	55
3.150	54	3.882	50	4.634	56
3.192	56	3.883	55	4.637	56
3.198	56	3.906	54	4.643	56
3.228	56	3.949	55	4.654	56
3.242	55	3.990	53	4.657	56
3.252	55	3.991	55	4.673	55
3.266	55	4.002	46	4.697	55
3.288	55	4.017	56	4.724	56
3.294	56	4.027	56	4.759	56
3.296	56	4.035	56	4.777	55
3.306	55	4.039	56	4.779	56
3.330	56	4.045	56	4.795	55
3.340	54	4.060	52	4.799	56
3.354	54	4.067	56	4.816	56
3.372	46	4.068	54	4.820	56
3.387	56	4.111	56	4.893	56
3.388	56	4.226	56	4.903	56
3.390	55	4.227	56	4.919	56
3.391	56	4.231	56	4.920	56
3.394	56	4.235	56	4.924	56
3.403	55	4.244	56	4.932	56
3.434	55	4.270	56	4.980	53
3.436	56	4.282	56	4.944	56
				4.998	55

Les obligations sorties en 1956 sont remboursables depuis le 1er septembre 1956.

Société Nouvelle des Etablissements Gaumont
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 607.500.000 F
SIÈGE SOCIAL : 3, RUE CAULAINCOURT, PARIS
Registre du commerce : Seine n° 56-B 1800.

Obligations de 10.000 *F* 6 0/0 1955.

Série comprenant les 499 obligations sorties au premier tirage au sort du 8 novembre 1956 formant, avec les 498 obligations rachetées en Bourse, la totalité des titres à amortir au 1er décembre 1956.

8.012 à 8.515

Ces obligations seront remboursables à 10.522 F, prime comprise.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au* Journal officiel du 2 mars 1956.)

PECHINEY

Compagnie de produits chimiques et électrométallurgiques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 17.325.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 9, COURS DE VERDUN, A LYON (RHÔNE)

SIÈGE ADMINISTRATIF : 23, RUE BALZAC, A PARIS (8e)

R. C. : Lyon 54-B 713; Paris 54-B 8138.

Obligations de 10.000 F 5 1/2 0/0 1953.

Quatrième amortissement : échéance du 15 janvier 1957.

Série des 16.667 obligations sorties au tirage qui a eu lieu au Crédit lyonnais, à Paris, le 12 novembre 1956.

181.480 à 182.650 inclus. — 199.318 à 214.813 inclus,

remboursables, sans frais, à partir du 15 janvier 1957, à 12.860 F, coupon n° 5 attaché, et ne porteront plus intérêt à partir de cette date, aux établissements et banques ci-après désignés, à leurs sièges, succursales et agences en France :

Au Crédit lyonnais;
A la Banque nationale pour le commerce et l'industrie;
Au Crédit commercial de France;
Au Comptoir national d'escompte de Paris;
A la Banque de Paris et des Pays-Bas;
A la Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts;
A la Société lyonnaise de dépôts et de crédit industriel;
Chez MM. Cottet et Cie.

Le coupon n° 4 à échéance du 15 janvier 1957 sera payable 693 F net.

Séries sorties aux précédents tirages et dans lesquelles figurent des obligations qui n'ont pas été présentées au remboursement.

Premier amortissement : échéance du 15 janvier 1954 : n°s 19.944 à 36.610, remboursables à 10.980 F, coupon n° 2 attaché.
Deuxième amortissement : échéance du 15 janvier 1955 : n°s 182.651 à 199.317, remboursables à 11.220 F, coupon n° 3 attaché.
Troisième amortissement : échéance du 15 janvier 1956 : n°s 239.974 à 256.650, remboursables à 12.340 F, coupon n° 4 attaché.

Coupon échu : n° 1, à 599 F, au 15 janvier 1954.
— n° 2, à 611 F, au 15 janvier 1955.
— n° 3, à 667 F, au 15 janvier 1956.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Le Grand Garage Danner, représenté par son propriétaire, M. A. Danner, 29, rue de Wasselonne, à Strasbourg, demandeur, représenté par Me Merckel et Schmidt, avocats à Strasbourg, actionne le sieur Gerber (Armand), 33, cours du Général-Giraud, à Lyon (Rhône), actuellement sans domicile ni résidence connus, en payement d'une somme de 13.490 F (treize mille quatre cent quatre-vingt-dix francs) en concluant à ce qu'il plaise au tribunal :

1° Condamner le défendeur d'avoir à payer au demandeur la somme de 13.490 F (treize mille quatre cent quatre-vingt-dix francs), plus 5 0/0 d'intérêts à partir de la signification de la demande ;
2° Donner acte au demandeur qu'il tient la machine Vespa à la disposition du défendeur contre payement de ce montant ;
3° Le condamner aux frais ;
4° Constater que le jugement est rendu en dernier ressort.

Le demandeur assigne le défendeur à comparaître soit en personne, soit représenté par un avocat inscrit au tableau du tribunal ci-après désigné, le jour et à l'heure fixés pour le débat oral, soit le mardi 29 janvier 1957, à neuf heures du matin, devant la première section du tribunal cantonal de Strasbourg, chambre 49.

Le présent extrait de l'acte introductif est publié aux fins de signification par voie de notification publique, conformément aux articles 203 et suivants du code de procédure civile local et l'ordonnance en date du 29 septembre 1956.

Strasbourg, le 17 novembre 1956.

Le greffier de la première section civile.

AVIS

Le tribunal cantonal de Colmar, par décision du 30 octobre 1956, a ordonné l'annulation du certificat d'hérédité délivré par ce tribunal cantonal en date du 5 mai 1949, VI 185/49, concernant la succession de Meyer (Marie-Joséphine), épouse Haeffelin (Joseph), sans profession, à Wettolsheim, y décédée le 12 novembre 1948.

CONCESSIONS DIVERSES

Préfecture de la Haute-Loire.

AVIS

Demande de permis exclusif de recherches de minerais d'uranium et de substances radioactives connexes

Par pétition en date du 21 septembre 1956, M. Thalibaud (Jean), de nationalité française, domicilié 70, avenue Edison, à Paris (13e), agissant au nom et pour le compte de la Société pour la recherche et l'exploitation du sous-sol, dont le siège social est à Paris (13e), 70, avenue Edison, sollicite un permis exclusif de recherches de substances minérales sur le territoire des communes de Sembadel et de Monlet, département de la Haute-Loire.

Ce permis serait valable dans un périmètre défini comme suit :

Au Nord, par une droite A B joignant l'extrémité Nord, A, du lac de Malaguet, où se jette un ruisseau, au calvaire de la Fayolle, B ;

Au Nord-Ouest, par une ligne droite B C joignant le calvaire de la Fayolle, B, au calvaire de Chomel, C ;

Au Sud-Ouest, par une ligne brisée C D E joignant le calvaire de Chomel, C, au calvaire d'Aubignac, D, à l'angle Sud-Ouest du moulin du Got, E ;

A l'Est, par une ligne droite E A joignant l'angle Sud-Ouest du moulin du Got, E, à l'extrémité Nord du lac de Malaguet, A.

A la demande est annexé, en triple exemplaire, un plan, à l'échelle de 5 mm pour 100 mètres, du permis exclusif de recherches sollicité.

Une enquête sur cette demande sera ouverte du 3 décembre 1956 au 3 janvier 1957.

Pendant cette durée, la pétition et les annexes seront déposées à la préfecture, où le public pourra en prendre connaissance en vue des observations et demandes en concurrence auxquelles la présente demande pourrait donner lieu.

Le préfet de la Haute-Loire, chevalier de la Légion d'honneur,

Vu le décret n° 56-838 du 16 août 1956 portant code minier ;
Vu le décret n° 55-1684 du 27 décembre 1955 portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que les combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbures ;
Vu le rapport des ingénieurs des mines en date du 26 octobre 1956,

Arrête :

Art. 1er. — Le présent avis sera affiché pendant une durée d'un mois, du 3 décembre 1956 au 3 janvier 1957 inclus, à la préfecture de la Haute-Loire.

Il sera inséré une première fois dans le *Journal officiel* avant le 24 novembre 1956 et une seconde fois au cours de la période du 3 décembre 1956 au 3 janvier 1957.

Il sera inséré, d'autre part, dans deux journaux d'annonces légales de la Haute-Loire, deux fois à quinze jours d'intervalle, au cours de la période du 3 décembre 1956 au 3 janvier 1957.

Art. 2. — La demande et ses annexes seront déposées à la préfecture de la Haute-Loire (1re division, 3e bureau), où le public pourra en prendre connaissance du 3 décembre 1956 au 3 janvier 1957, tous les jours ouvrables de neuf heures à dix-sept heures, sauf le samedi, de neuf heures à douze heures.

Les observations seront, pendant ce délai, soit consignées au procès-verbal de l'enquête, soit adressées au préfet par lettre recommandée.

Les oppositions à la demande susvisée de la Société R. E. S. S. seront, pendant ce délai, notifiées au préfet et enregistrées sur le registre spécial relatif aux demandes en concession de mines.

Les demandes en concurrence seront formées devant le préfet de la Haute-Loire au plus tard dans le délai de quinze jours à partir de la clôture de l'enquête, soit du 4 janvier 1957 au 18 janvier 1957.

Les demandes en concurrence et les oppositions seront notifiées par leurs auteurs à la Société R. E. S. S. par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Cet avis ou, à son défaut, le récépissé du dépôt, accompagné de l'avis de la poste constatant que la lettre n'a pu être remise, sera adressé au préfet.

Art. 3. — Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

L'ingénieur en chef des mines, à Clermont-Ferrand ;
La Société R. E. S. S., 70, avenue Edison, Paris (13e).

Le Puy, le 7 novembre 1956.

Le préfet,
J.-CH. ROULIER.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Israël Rafenberg, commerçant, 40 bis, rue des Peupliers, au Mans (Sarthe), né à Praga (Varsovie) le 23 avril/6 mai 1902, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son fils Daniel-Robert, né au Mans le 28 décembre 1944, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Raffin, ou subsidiairement Raffain, ou Rafin, ou Ruffin.

M. Georges-Abraham Fischebein, né à Paris (11e) le 7 juillet 1899, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Nadine-Françoise Fischebein, née à Issoudun (Indre) le 9 mars 1942 ; M. Bernard Fischebein, né à Paris (12e) le 24 septembre 1931, demeurant ensemble à Paris (10e), 46, boulevard de Strasbourg, déposent une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à leurs noms patronymiques de Fischebein celui de Fichebin, afin de s'appeler légalement à l'avenir Fichebin.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Gabriel Michel, avoué, 15, avenue de la Victoire, Nice.

(Extrait prescrit par l'article 770 du code civil.)

Le tribunal civil de première instance de Nice, par jugement du 13 octobre 1956 rendu à la requête de M. Antonin-Michel-Raphaël Pasteur, dit Berval, artiste lyrique, demeurant à Paris (8e), 35, rue de Berne, a donné acte audit M. Pasteur de sa demande d'envoi en possession de la succession de Marguerite Nathan, son épouse, décédée à Auschwitz (Pologne) le 25 novembre 1943, sans testament et sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant de faire droit sur ladite demande, a prescrit l'exécution des formalités de publication voulues par la loi.

Pour extrait :

GABRIEL MICHEL, avoué.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

24 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Bernay. **Syndicat d'initiative de Brionne.** But : développement du tourisme et organisation de la région au point de vue touristique. Siège social : mairie de Brionne (Eure).

24 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avallon. **Amicale des chasseurs de Dissangis.** But : réglementer la chasse ; réprimer le braconnage ; assurer le respect de la propriété. Siège social : mairie de Dissangis (Yonne).

24 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. **Comité des fêtes de Saint-Pé-de-Bigorre.** But : organiser toutes les fêtes susceptibles d'intéresser les hôtes de notre ville et plus généralement rechercher et réaliser toutes mesures susceptibles de maintenir et d'en accroître la renommée. Siège social : place de la Mairie, Saint-Pé (Hautes-Pyrénées).

29 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Groupe artistique Mistral.** But : culture populaire ; restauration des valeurs morales par l'art dramatique. Siège social : 5, rue Mistral, Alès (Gard).

29 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Union sportive du Petit-Morin.** But : pratique de tous les sports, notamment football. Siège social : mairie de Villeneuve-sur-Bellot (Seine-et-Marne).

30 octobre 1956. Déclaration à la préfecture de Saint-Lô. **Billard-Club laudinien.** But : favoriser et développer le goût et la pratique du jeu de billard. Siège social : La Taverne, 25, rue Maréchal-Leclerc, Saint-Lô.

5 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Syndicat autonome des pêcheurs aux filets.** But : amélioration de la situation des pêcheurs ; revendication de leurs droits ; entraide et soutien. Siège social : 2, avenue du Pont, Cadillac-sur-Garonne.

5 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angély. **La Boule de Saint-Georges-de-Longuepierre.** But : pratique et diffusion du sport boules. Siège social : domicile du président, M. Gloro (François), maire de Saint-Georges-de-Longuepierre (Charente-Maritime).

7 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Fanfare L'Avenir d'Elincourt.** But : développement de l'art musical. Siège social : mairie d'Elincourt (Nord).

8 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Association de chasse des Prugnes, du Gat, de la Valette.** But : mise en commun des droits de chasse dont les membres sont propriétaires, préposés ou locataires ; repeuplement du gibier, destruction des nuisibles ; répression du braconnage ; réglementation du droit de chasse en vue de la conservation du gibier. Siège social : étude de Me Bizebard, Montmarault (Allier).

8 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Union sportive du petit séminaire.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : petit séminaire, boulevard Montauriol, Montauban.

8 novembre 1956. Déclaration à la préfecture d'Amiens. **Amicale des anciens et anciennes élèves de Lamotte-en-Santerre.** But : camaraderie entre les membres et lien avec l'école. Siège social : école communale de Lamotte-en-Santerre.

9 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Racing-Club montpelliérain.** But : pratique du football. Siège social : bar Marseillais, 19, rue du Faubourg-de-Nîmes, Montpellier.

10 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association Télé-Club de Pailharès.** But : récréer et éduquer ses adhérents par des séances de télévision. Siège social : chez M. Sozet (Joseph), cordonnier, Pailharès (Ardèche).

12 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Union sportive Marcel-Gondouin.** But : pratique du football et de la culture physique. Siège social : café-tabac Lucien Aubourg, cité Marcel-Gondouin, Gonfreville-l'Orcher (Seine-Maritime).

12 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de Moulins. **Société de chasse de Targeazet.** But : favoriser le repeuplement du gibier par la répression du braconnage ; créer des liens d'amitié et de camaraderie entre ses membres ; faire respecter les récoltes des sociétaires. Siège social : domaine de Targeazet-du-Bas, commune de Target.

15 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Amicale des supporters du Basket-Club ripagérien.** But : encourager et aider le club et défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents. Siège social : stade de l'Amitié, 93, rue Jean-Jaurès, Rive-de-Gier.

15 novembre 1956. Déclaration à la préfecture de Meurthe-et-Moselle. **Skal-Club de Lorraine.** But : créer et entretenir des relations amicales entre les professionnels du tourisme. Siège social : 57, rue Saint-Jean, Nancy.

15 novembre 1956. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Centre d'études techniques agricoles de Meung-sur-Loire.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail par une application judicieuse des progrès techniques et des méthodes d'organisation. Siège social : château de la Ruche, Meung-sur-Loire.

16 novembre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Amicale Pyrénées-Aquitaine.** But : relations amicales entre les membres ; développement du sport régional ; folklore et tourisme. Siège social : hôtel Terminus, 15, avenue de la République, Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

17 novembre 1956. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Association familiale des routiers (section d'Orléans).** But : venir en aide aux familles des routiers. Siège social : 45, rue du Parc, Orléans.

20 novembre 1956. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Comité artistique de la coiffure de Nice et des Alpes-Maritimes.** But : créer une communauté de professionnels désintéressés désireux d'unir leurs efforts et leurs techniques pour orienter les coiffeurs vers le goût artistique et l'élévation ocnstante de leurs connaissances générales sur l'art de la coiffure. Siège social : 23, boulevard Victor-Hugo, Nice.

MODIFICATIONS

27 octobre 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Brest. **Embruns, chorale à cœur joie,** transfère son siège social du 8, rue Massillon, Brest, au 3, rue Danton, Brest (Finistère).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.